



Les cahiers Millénaire

trois

**Le vieillissement
de la population et
ses conséquences**

Recueil
de
textes

Invitation au débat

La réflexion prospective et stratégique sur le devenir de l'agglomération lyonnaise engagée par le Grand Lyon est par essence collective. Elle concerne et doit impliquer, outre les élus et les services du Grand Lyon, les partenaires de ce dernier, les habitants de l'agglomération et de nombreux acteurs d'horizons divers.

A partir d'une vision des enjeux à long terme, la démarche doit permettre de construire les options stratégiques de développement de l'agglomération pour le début du siècle prochain. Pour ce faire, elle doit favoriser à la fois l'émergence d'une vision partagée des enjeux, et la constitution d'une culture commune sur un ensemble de questions centrales pour la société locale aujourd'hui : l'environnement, le lien social, la citoyenneté, les technologies de l'information, etc.

La réussite d'une telle entreprise passe nécessairement par un véritable partage des informations et des diagnostics des situations, et par une confrontation et une expression des points de vue et des idées, dans leur diversité.

les cahiers Millénaire 3

Avec les "Cahiers Millénaire 3", diffusés gratuitement, le Grand Lyon s'inscrit dans cette perspective.

Ces cahiers sont le support par lequel :

- sont diffusées les informations fondamentales concernant les différents sujets de la réflexion prospective,
- sont rendues publiques les réflexions et études réalisées par le Grand Lyon dans ses domaines de compétence, intéressantes pour la réflexion prospective,
- est donnée l'actualité de la démarche (comptes-rendus de colloques ou de manifestations...),
- les partenaires et les experts indépendants peuvent exprimer un point de vue, sous leur propre responsabilité.

Les cahiers Millénaire 3 ne sont donc pas des oeuvres définitives et achevées qui concluent des processus de réflexion ; ce sont des documents de travail, qui invitent à la discussion ; des petites pierres mises à la disposition de la construction collective.

Préambule

Toutes les projections démographiques, quelles que soient les hypothèses sur lesquelles elles reposent, mettent en évidence une tendance lourde au vieillissement de la population française durant les prochaines décénies.

Cette mutation pose évidemment de nombreuses questions à la société.

Une première série de questions est liée à la modification des poids relatifs des différentes classes d'âges dans la population totale. L'augmentation de la part des plus de soixante ans pose directement les questions du financement des retraites et de l'âge de la cessation d'activité. Mais au-delà de ces thèmes assez largement débattus au niveau national, bien d'autres questions méritent une réflexion et appellent des réponses et des anticipations à l'échelle locale. Le système de santé, plus globalement l'ensemble des services publics, mais aussi des domaines tels que les loisirs sont appelés à évoluer fortement du fait du vieillissement.

Une deuxième série de questions est liée à l'allongement de la durée de la vie des individus. Il faut désormais distinguer le troisième et le quatrième âge. Les personnes du troisième âge, si elles ont quitté la vie active, gardent une vitalité physique et intellectuelle qui leur permet d'entreprendre. Dès lors se pose la question de la façon dont elles réinvestissent le champ social, dans une période où le problème du lien social est posé avec acuité. A l'inverse, les mutations technologiques rapides et la sélectivité croissante de notre société invitent à se demander si ces évolutions ne risquent pas de mettre à l'écart les personnes âgées, en particulier celles du quatrième âge.

A travers une succession de textes, ce cahier tente de pointer les principaux défis que notre société « vieillissante » doit se préparer à relever.



Sommaire

La population française d'ici à 2015 : à la recherche de nouveaux équilibres

par Jean-Louis Dayan

Texte publié dans « La France en prospectives », ouvrage dirigé par Robert Fraisse et Jean-Baptiste De Foucauld édité en 1997 aux Éditions Odile Jacob.

P 5

Prévenir les conflits entre les génération

par Denis Kessler

Texte publié dans « La France en prospectives », ouvrage dirigé par Robert Fraisse et Jean-Baptiste De Foucauld édité en 1997 aux Éditions Odile Jacob. Seules sont reproduites ici, les deuxième et troisième parties du texte.

P 25

Le vieillissement de la population interroge les services publics

par Patrice Aubertel, Paul Raveaud, Thérèse Spector

Texte publié dans « Un service public pour les Européens ? diversité des traditions et espaces de convergence », ouvrage dirigé par Claude Quin et Gilles Jeannot, édité à la Documentation Française en 1997.

P 41

Radioscopie des plus de cinquante ans

Article paru dans la revue de la MGEN en octobre 1997

P 61

Les personnes âgées dans le Rhône

Chapitre élaboré à partir d'extraits du dossier INSEE Rhône-Alpes, N° 96 de janvier 1995, édité par l'INSEE Rhône-Alpes et le Conseil Général du Rhône.

P 65



La population française d'ici à 2015 : à la recherche de nouveaux équilibres

par Jean-Louis Dayan

En matière démographique, la prospective peut sembler de prime abord un exercice moins ardu que l'anticipation des changements à venir de l'économie ou des pratiques sociales ; les structures y changent en effet plus lentement, et l'on peut ainsi dès aujourd'hui décrire sans grand risque d'erreur la composition par âge de la population française à l'horizon 2015. Pour autant, cette relative inertie ne doit pas faire illusion : un peu de recul montre que nombre de tendances qui semblent bien établies si l'on s'en tient aux vingt ou trente dernières années résultent en fait, dans une perspective plus longue, d'importantes et brusques inflexions. Pour ne prendre que cet exemple, la fécondité connaît en France un recul marqué entre 1965 et 1980, qu'il est tentant de prolonger ; replacée dans l'évolution des cent dernières années, cette baisse peut apparaître au contraire comme un retour à la norme, après la poussée exceptionnelle du baby-boom. Encore n'existe-t-il pas de norme immuable : s'il faut aujourd'hui 2,1 enfants par femme pour assurer le renouvellement des générations, il en fallait près de trois voici cent ans... C'est pourquoi les projections dont il va être question doivent être accueillies avec les précautions d'usage : elles ne prétendent pas à autre chose qu'à décrire où mène la prolongation mécanique des tendances en cours, ou bien, à titre de variante, leur possible inflexion. Reste, pour passer de la projection à la prospective, à discuter la pertinence des hypothèses retenues, à s'interroger sur leur cohérence d'ensemble, à identifier les inflexions vraisemblables ou souhaitables.

Il n'est guère possible, pour ce faire, de s'en tenir au seul champ de la démographie, tant elle entretient des liens multiples et étroits avec le changement social et économique ; sans élargir à l'excès la réflexion, il faut

s'intéresser à ces interactions, en mettant notamment l'accent sur deux domaines qui revêtent ici une importance particulière :

- *l'activité professionnelle* d'une part. Les projections appliquent le plus souvent à la population totale, considérée comme une donnée exogène, des taux d'activité qui permettent d'évaluer le nombre d'actifs à venir, en distinguant selon le sexe et l'âge. La tendance démographique est ainsi traitée comme un simple décor, sur le fond duquel offre et demande de travail évoluent librement. Or construire une vision prospective suppose de passer de la simple juxtaposition à l'analyse des interactions qui relient les mouvements de la population aux comportements d'activité professionnelle ;

- *la croissance* d'autre part. L'histoire économique accorde une grande importance aux relations réciproques qui s'établissent entre croissance de la richesse et croissance de la population : sans remonter plus haut, beaucoup d'historiens font ainsi de la révolution démographique des XVIII^e et XIX^e siècles l'un des principaux déclencheurs de la révolution industrielle. Souvent pourtant, les deux dynamiques sont aujourd'hui envisagées séparément, tout au moins pour ce qui concerne les pays les plus développés, comme si ces liens anciens s'étaient dissous. Il s'agit autant que possible de les rétablir.

Enfin, il faut tenter de faire la part des aspirations et des contraintes : dans quelle mesure les évolutions récentes de la démographie ou de l'activité ont-elles été collectivement subies, ou au contraire choisies ? Et quel espace l'avenir proche, avec ses contraintes annoncées, laisse-t-il aux choix collectifs ? Interrogations difficiles, mais qui montrent où les projections se trompent lorsqu'elles prolongent les tendances passées, ou encore de quelles variantes il faut les enrichir.



S'il fallait un indice de la marge de manoeuvre laissée par les contraintes, on le trouverait aisément dans les nombreuses différences qui séparent les évolutions nationales: ainsi, la fécondité a fortement baissé partout dans les pays de vieille industrialisation, mais plus dans l'Europe du Sud qu'en France, et elle semble se redresser aujourd'hui dans les pays scandinaves. De même, le cycle de vie active s'est partout rétréci depuis vingt-cinq ans, mais peu de pays ont connu un mouvement aussi marqué que la France ou les Pays-Bas.

Aux grandes tendances partagées par tous, chaque pays ajoute ses spécificités, où s'expriment son histoire, ses représentations et ses choix propres.

Il faut donc commencer par décrire sommairement l'avenir que dessinent les projections disponibles, et qui s'annonce plutôt gris, car il présente à bien des égards les traits d'un repli. Il s'agira ensuite de discuter leurs hypothèses pour en repérer les incertitudes, qui désignent autant d'espaces offerts aux choix collectifs.

L'avenir annoncé : une société vieillie, morcelée et désœuvrée

Les tendances à l'œuvre



La période 1968-1990 a vu la fin du regain démographique d'après guerre. Mais le ralentissement de la population masque d'importantes redistributions.

- **La population totale : ralentissement prononcé, vieillissement modéré.** La population française s'accroît de 9 millions entre 1950 et 1970, de 6 millions au cours des vingt années suivantes. Fécondité et immigration reculent, mais avec elles la mortalité.

- **Natalité et fécondité : l'installation d'un nouveau modèle familial, qui risque de ne pas assurer le remplacement des générations.** Le taux de fécondité commence à baisser en 1965, le taux de natalité en 1974, et ce recul n'a guère été rattrapé depuis. Au lieu de 2,6 pour la génération 1930, les femmes nées vers 1950 auront eu en moyenne 2,1 enfants chacune, descendance finale qui assure tout juste le remplacement de leur génération. C'est la taille des familles qui se réduit: les descendance nombreuses deviennent l'exception, et la famille de deux enfants la norme; en outre, les naissances surviennent plus tard dans la vie des femmes.

Toute la difficulté est de déterminer si le recul se poursuit aujourd'hui. C'est le cas pour l'indicateur conjoncturel, qui se situait en France à 1,7 enfant par femme en 1995¹.

Mais il peut s'agir tout aussi bien d'une baisse irréversible que d'un simple report des naissances dans le cours de la vie féconde, comme pour les femmes de la génération 1950, et peut-être 1960. Un tel rattrapage paraît toutefois compromis pour la génération suivante: la descendance finale semble bien être en train de passer sous le seuil de 2,1 enfants.

- **Population étrangère : coup de frein et redistribution.** Le coup de frein donné en 1974, avec le retournement de l'emploi, a eu des effets très nets: l'effectif des étrangers résidant en France avait augmenté de 1 700 000 personnes entre 1954 et 1975, période d'appel massif à la main-d'oeuvre immigrée. Il ne croit plus que de 160 000 entre 1975 et 1990, pour atteindre 3,6 millions. Et le constat n'est guère différent si, au lieu de la nationalité, on retient l'origine: la population immigrée compte

1. Il importe en effet de distinguer la descendance finale des femmes d'une même génération (nombre moyen d'enfants qu'elles auront eus au cours de leur vie féconde) de l'indicateur conjoncturel de fécondité, mesure instantanée du nombre moyen d'enfants de toutes les femmes en âge de procréer. Pour mémoire, ce dernier se situe en 1992 à 2,1 en Suède, 1,8 au Royaume-Uni, 1,3 en Allemagne et en Italie, 1,2 en Espagne. Il est compris entre quatre et six dans le tiers-monde, où il diminue également.

en 1990 4,2 millions de personnes, soit 280 000 de plus qu'en 1975.

Pour autant, les flux d'entrée et de sortie ne sont pas nuls : le solde migratoire aurait été d'environ soixante mille par an au cours des années quatre-vingt, surtout du fait des regroupements familiaux. Et leur composition change : la population d'origine étrangère comprend aujourd'hui plus de femmes, et les immigrants d'Europe cèdent en partie la place à ceux du Maghreb, et d'Afrique noire et d'Asie.

Ces données doivent être accueillies avec prudence, une partie des mouvements échappant à l'appareil statistique (entrées clandestines mais aussi « sorties » vers la nationalité française) ; il n'y a pas lieu pour autant de remettre radicalement en cause l'ordre de grandeur indiqué.

● **Mortalité : la transition sanitaire bénéfique désormais aux plus âgés.** La mortalité a baissé fortement, et l'espérance de vie a gagné trente ans depuis 1900, pour dépasser soixante-quinze ans. Mais ce n'est plus le recul de la mortalité infantile ou des maladies infectieuses qui joue aujourd'hui le rôle principal ; au contraire, la mortalité résiste, voire progresse entre quinze et trente-cinq ans chez les hommes (accidents de la route, suicide et, plus récemment, Sida). C'est le progrès de la longévité des plus âgés qui a pris le relais : la population française est ainsi entrée dans une nouvelle phase de la transition sanitaire, qui se traduit désormais par l'allongement de la vieillesse et la consolidation du quatrième âge, y compris chez les hommes.

● **Migrations internes : une mobilité soutenue, orientée du Nord vers le Sud.** Les Français ne sont pas aussi peu mobiles qu'on le dit souvent : entre 1982 et 1990, près de un habitant sur dix a changé de résidence. Ces mouvements s'effectuent pour l'essentiel du Nord et de l'Est vers le Sud, annulant même l'excédent naturel relativement élevé du Nord-Pas-de-Calais ou le réduisant de moitié en Île-de-France.

Trois courants dominant :

- le mouvement des jeunes adultes attirés par les aires d'emploi dynamiques (du

Nord et de l'Ouest vers le Sud, le Sud-Ouest et le Bassin parisien)

- les retours au pays passé la trentaine, et une première insertion professionnelle dans les grands pôles d'activité tertiaire ;

- le choix d'une nouvelle résidence pour la retraite, qui loin d'être toujours un retour s'opère souvent au profit d'une région d'élection, à l'Ouest ou au Sud.

● **De plus en plus de personnes seules et de familles monoparentales.** Il y avait près de vingt-deux millions de ménages en France en 1990 (deux de plus qu'en 1980), croissance entretenue par celle de la population, et qui s'accompagne de transformations remarquables :

- les ménages se forment plus tard. L'âge au mariage et au premier enfant recule, comme celui du premier emploi, témoignant de « l'allongement de la jeunesse » qui est à l'œuvre en France comme dans la plupart des pays comparables ;

- le nombre des personnes seules (six millions en 1990) a doublé en vingt ans, sous l'effet du vieillissement général et de la surmortalité des hommes ;

- avec la progression des naissances hors mariage et du divorce, plus d'un million de femmes élèvent seules leurs enfants (elles sont d'un tiers plus nombreuses qu'en 1982) ;

- divorces et ruptures sont plus souvent suivies de la fondation d'un nouveau couple : en 1990, 9 % des moins de dix-huit ans vivaient dans une famille « recomposée ».

Au total, la solitude progresse, et le modèle traditionnel de formation de la famille perd du terrain.

● **Population active : la vie active raccourcit aux deux extrémités.** Comme la population totale, la population active ralentit : elle s'est accrue chaque année de 140 000 personnes entre 1990 et 1995, puis de 185 000 entre 1982 et 1990, et 250 000 de 1975 à 1982.

C'est en effet le mouvement démographique qui a entretenu sa progression, avec l'arrivée sur le marché du travail des classes nombreuses de l'après-guerre, et le départ des générations creuses de l'entre-deux guerres ; l'apport de l'immigration devient quant à lui très faible, on l'a vu, après 1975. Mais les comportements d'activité ont



aussi beaucoup changé dans l'intervalle, même si au total leur effet est neutre.

« L'allongement de la jeunesse » se manifeste à travers le report des premières unions ou des premières naissances; mais aussi en matière professionnelle : parmi les seize-vingt-cinq ans, la proportion des actifs chute de quinze points dans les années quatre-vingt, si bien qu'aujourd'hui moins de un jeune sur trois demeure actif. C'est l'allongement des études qui explique à lui seul ce mouvement : plus de 40 % des jeunes poursuivent désormais leurs études à vingt et un ans².

Mouvement symétrique à l'autre bout de la vie active: seul un tiers des hommes reste désormais actif après cinquante ans. Les départs se produisent surtout après cinquante-cinq ans, et l'activité devient l'exception après soixante (7 % d'actifs). On mesure ainsi l'impact massif des dispositifs publics de retrait d'activité (préretraite et retraite), qui font de la France (avec les Pays-Bas) l'un des pays du monde où l'activité cesse le plus tôt.

● **L'activité professionnelle devient la règle chez les femmes.** Depuis 1962, le nombre des actifs s'est accru de un million, celui des actives de quatre : la part des femmes dans la population active s'achemine vers la parité. La tendance est si prononcée qu'elle compense à elle seule la chute de l'activité des jeunes et des plus âgés. Le profil d'activité des femmes nées

après 1950 change en effet radicalement au regard de celui de leurs aînées :

- l'activité féminine gagne en continuité. La maternité ne provoque plus de retrait durable de l'emploi, au moins jusqu'au troisième enfant ;

- et, simultanément, elle gagne en intensité : le maximum est toujours atteint vers quarante ans, mais s'accroît fortement au fil du temps (80 % en 1993), pour se rapprocher de celui des hommes du même âge (96 %);

- en outre, le statut des femmes au travail se transforme : avec le déclin de l'activité non salariée des épouses d'agriculteurs ou d'indépendants, celles-ci sont aujourd'hui presque toutes salariées; et, une fois sur quatre, il s'agit d'un emploi à temps partiel.

Certes, la mobilisation de la main-d'oeuvre féminine n'est pas un phénomène nouveau : tout au long du siècle, son taux d'activité n'a jamais été inférieur à 40 %. L'innovation est plutôt dans sa poussée massive: un nouveau modèle de comportement se dessine dès le milieu des années soixante, caractérisé par une participation à l'emploi salarié qui se rapproche du profil masculin et qui n'est plus guère influencée par la maternité. La poussée n'est toutefois pas uniforme: les femmes tendent à être d'autant plus actives que leur niveau de formation est plus élevé, ou qu'à l'inverse le revenu de leur conjoint est plus bas.

L'environnement économique : ouverture, croissance lente, pénurie d'emploi

Toutes ces transformations se sont produites alors que l'économie française connaissait elle-même de profonds changements. Elle entre en 1974 dans une phase de croissance plus lente, mais aussi plus heurtée, avec le retour de cycles aux phases marquées, comme vient encore d'en témoigner la récession de 1992-1993. L'inflexion s'accom-

pagne du freinage brutal des créations d'emploi. Avec soixante mille emplois créés en moyenne chaque année entre 1975 et 1995, le solde du long terme est positif, mais masque les chutes sévères des années de récession, et la réduction continue de l'emploi industriel et agricole, heureusement compensée par le dynamisme de l'emploi

2. On aboutit ainsi à un paradoxe: le taux de chômage des jeunes (rapport des actifs dépourvus d'emploi à l'ensemble des jeunes actifs) dépasse 25 % mais la part des chômeurs parmi l'ensemble des jeunes est inférieure à 10 % proportion voisine de celle que l'on observe chez les adultes. C'est le poids de la scolarité (45 %) qui fait la différence.

tertiaire. L'emploi se retourne ainsi au moment où, après la relative pénurie de main-d'oeuvre de l'immédiat après-guerre, la population active connaît au milieu des années soixante dix sa progression la plus rapide, chassé-croisé qui provoque la première et forte poussée du chômage.

Moins marqué et plus tardif, le ralentissement des gains de pouvoir d'achat des ménages, et particulièrement des salariés, est une autre conséquence de la croissance lente.

Dans le même temps, l'appareil productif connaît de profondes transformations : recomposition sectorielle rapide, redistribution des fonctions entre branches et entre entreprises, montée en puissance des activités de service dans le secteur

tertiaire comme au sein même de l'industrie, enfin, nouvelles modalités d'organisation de la production et de gestion de la main-d'oeuvre. La recherche de meilleures capacités de réponse aux nouvelles exigences des marchés provoque en outre le développement de formes d'emploi flexibles, la redéfinition des qualifications et des compétences requises des salariés, la sélectivité accrue des recrutements et des licenciements...

Simultanément, l'économie nationale s'ouvre largement sur l'extérieur et ne dispose plus des protections ou des facilités de la période précédente (libération des mouvements de marchandises et de capitaux, contrainte monétaire).

L'horizon des projections : une société vieillie, morcelée, désœuvrée

C'est ici que les projections montrent leur utilité comme leur limite : elles dessinent l'avenir qui résulterait de la prolongation des tendances actuelles, et révèlent du même coup ses risques, ses contradictions ou ses invraisemblances.

● **Population totale : croissance ralentie et vieillissement prononcé à l'horizon 2015.** La descendance finale des générations à venir va-t-elle se redresser jusqu'aux alentours du seuil de remplacement des générations (2,1), ou chuter encore pour rejoindre l'étiage moyen en Europe occidentale (1,5 ou moins)? La projection la plus récente de l'INSEE ne tranche pas, mais ouvre l'éventail des possibles. Elle prolonge en revanche les tendances des dix dernières années pour la mortalité et le solde migratoire.

À l'horizon 2015, la population continue de croître, de trois à sept millions selon l'hypothèse de naissances. L'incertitude, quant à la fécondité à venir, exerce ainsi un effet déjà considérable. C'est à plus long terme que les deux scénarios divergent fortement :

- **une fécondité stabilisée à 2,1 enfants par femme permet seule la poursuite de l'accroissement naturel durant tout le siècle prochain, avec 74 millions d'habi-**

tants en 2050 (+ 0,4 % par an);

- **dans le scénario « 1,5 », un retournement brutal se produit dès 2020: le recul qui s'amorce alors annule en trente ans la totalité de l'accroissement qui l'aura précédé, et la population française retrouve au milieu du prochain siècle son effectif de 1990. En 2050, 18 millions d'habitants séparent les deux variantes, soit près du tiers de la population d'aujourd'hui.**

L'écart encore limité des résultats projetés pour 2015 ne doit donc pas faire illusion : le climat sera tout autre dans vingt ans selon que la perspective sera celle d'une croissance ralentie, ou à l'opposé un déclin imminent et rapide.

Un autre changement est moins sensible aux perspectives de natalité : le vieillissement prononcé de la population, d'ores et déjà inscrit dans les faits puisque ceux qui auront dépassé soixante ans en 2050 sont désormais tous nés... Ils formeront alors le quart des habitants, au lieu du cinquième aujourd'hui. Ensuite, leur poids dépendra de la fécondité: en 2050 il sera de 30 à 40 %, selon que l'effectif des plus jeunes se sera plus ou moins renouvelé.

Le recul de la mortalité contribue ainsi largement à soutenir l'accroissement



naturel : d'ici 2050, il gardera en vie 7 millions de personnes de plus, soit presque autant que l'apport d'une fécondité plus forte.

Les vieux seront plus nombreux, mais ils seront aussi... plus vieux : grâce au recul continu de la mortalité, l'espérance de vie gagnerait en effet près de quatre ans d'ici 2015 et encore cinq ans de 2015 à 2050. Mais le progrès de la longévité s'est accompagné dans la période récente d'une amélioration de la santé des plus âgés : l'espérance de vie sans invalidité augmente encore plus vite que l'espérance de vie tout court. Si la tendance se poursuit, les vieux de 2015 seront plus vieux pour l'état civil, mais sans doute, à âge égal, moins vieux quant à l'état de santé.

Du côté des moins de vingt ans en revanche, tout dépend de la fécondité: haute, elle maintiendra leur part relative (autour de 25 %), basse, elle la réduira fortement.

Baisse de la natalité et vieillissement conduisent en outre fort logiquement au recul de la population en âge de travailler, telle du moins qu'on la mesure à l'aune des normes actuelles (vingt-soixante ans). À l'horizon 2015, tout est joué, puisque naissent aujourd'hui ceux qui auront vingt ans cette année-là. Ce n'est qu'à cette date et seulement dans la meilleure des hypothèses de fécondité qu'un retournement pourrait se produire. Le rapport des inactifs aux actifs potentiels approchera alors de 1 si la fécondité reprend, et restera à 0,8 dans le cas contraire. À plus longue échéance en revanche, le vieillissement l'emporte, puisque le même ratio sera de toute façon de 1,2 en 2050.

La contribution de l'immigration serait par ailleurs tout à fait significative : avec 50 000 entrées nettes par an, elle serait de l'ordre de 2 millions d'habitants en 2015, et de 5 millions en 2050, dont une moitié induite par le flux migratoire lui-même, et l'autre par le surcroît de naissances dont il est porteur. Tous ne seraient pas étrangers: pour une part ils deviendraient français. Paradoxalement, d'ici à 2015 l'immigration ferait ainsi

augmenter la population totale, alors que la population étrangère diminuerait légèrement³. Enfin, il paraît probable que la part des immigrés venant d'Europe, et notamment de l'Union européenne, se réduirait au profit de celle de l'Afrique noire ou de l'Asie. Au total, la France se situerait vers 2015 au deuxième rang après l'Allemagne dans une Europe où dénatalité et vieillissement seraient partout à l'oeuvre, et souvent plus accusés, à l'exception peut-être des pays scandinaves.

● **Des ménages plus nombreux, plus vieux, plus divers.** L'augmentation du nombre des ménages va se poursuivre d'ici à 2020, tout en ralentissant. À cette date, la France en compterait 5 millions de plus qu'en 1990.

Cette croissance s'accompagne d'un vieillissement: les jeunes générations sont moins nombreuses, et la formation des nouveaux ménages intervient plus tard. Comme la vie s'allonge, les personnes âgées sont en outre plus nombreuses: après 2010, seul augmentera même le nombre des ménages âgés.

En même temps, la forme des ménages continue de changer: le nombre de couples baisse, et les personnes seules responsables d'un ménage sont de 7 millions plus nombreuses en 2010, avec la progression du veuvage et du divorce. Les familles monoparentales sont ainsi toujours plus nombreuses (1 million et demi en 2020). Enfin, la taille des ménages se réduit, de 2,6 personnes en 1990 à 2,3 en 2020.

Autant de transformations qui devraient confirmer le recul du modèle familial traditionnel, et ne pas être sans conséquences sur les comportements d'activité, de consommation et de logement.

● **La dynamique locale : concentration tendancielle et convergence des structures d'âge.** La poursuite des mouvements géographiques observés dans la période récente devrait accentuer la concentration du peuplement dans le Sud et le Bassin parisien et réduire la population presque partout ailleurs d'ici 2015. Cependant, les disparités

3. Ces résultats sont cependant à considérer comme un maximum: ils supposent en effet implicitement que la fécondité des femmes d'origine étrangère dépasse toujours dans la même proportion celle des françaises; or la tendance est plutôt au rapprochement de comportements, avec une réduction plus rapide de la fécondité des immigrées.



régionales au regard de l'âge s'atténuent. Seule région à connaître à la fois un afflux de jeunes et des départs nombreux après quarante ans, l'Île-de-France devrait faire toutefois exception avec un rajeunissement sensible. Hormis Rhône-Alpes et l'Alsace, l'exode des jeunes serait la règle partout ailleurs.

● **La tendance de la population active : retournement au début du prochain siècle.** Les projections⁴ prennent pour hypothèse centrale la poursuite à long terme des tendances actuelles de l'offre de travail : l'activité professionnelle continuerait de se réduire chez les jeunes avec l'allongement des études, et celle des femmes poursuivrait sa progression pour se rapprocher peu à peu des taux d'activité masculins. Elle se maintiendrait au faible niveau qui est aujourd'hui le sien après cinquante-cinq ans.

L'enseignement principal de cette projection mérite attention : quelle que soit la perspective adoptée quant à la fécondité à venir, la population active atteint son maximum vers 2005 puis baisse au moins jusqu'en 2025.

La montée de l'activité féminine est contrebalancée par l'entrée toujours plus tardive des jeunes dans la vie active ; c'est donc la démographie qui l'emporte, et elle joue à la baisse dès le début du prochain siècle, moment où les générations moins nombreuses nées après 1975 remplacent sur le marché du travail les enfants du baby-boom, qui partent alors en retraite.

La fécondité commande ensuite l'ampleur de la baisse : avec 2,1 enfants par femme, celle-ci est limitée, et le nombre des actifs se stabilise dès 2015 aux alentours de 27,5 millions; avec 1,5 elle rejoint celui de 1980 (23,5 millions). Comme pour la population totale, la variation de la fécondité n'a donc d'effet significatif qu'au-delà

de 2015 ; mais en 2040 son impact est considérable puisque l'écart entre les deux hypothèses est de 4,5 millions d'actifs.

La démographie s'affirme ainsi comme le facteur de premier rang à long terme : loin d'être négligeable, l'effet d'une modification plus marquée des comportements d'activité ne vient qu'en second. Une variation de un point du taux d'activité des femmes ou des jeunes modifie en effet le nombre des actifs de 2040 de 300 à 500 000. En regard, une variation de 0,1 de la descendance finale provoque un écart de 700 000.

Le vieillissement accéléré de la population conduit donc au recul du taux d'activité global: quelle que soit l'hypothèse de fécondité, moins de une personne sur deux serait alors active chez les plus de quinze ans. De 40 en 1990, le nombre d'inactifs âgés serait de 57 % des actifs en 2015, puis de 80 % en 2040⁵.

La population active augmenterait donc de plus en plus lentement d'ici à 2005⁶ puis baisserait ensuite d'environ 40 000 par an jusqu'en 2015; seule une reprise de la fécondité⁷ est capable d'enrayer la chute plus rapide qui suivrait. La perspective est donc, quoi qu'il arrive, celle d'un retournement du marché du travail, qui se trouverait en situation de pénurie, et non plus d'excès de main d'oeuvre, sauf à projeter une baisse continue de l'emploi au début du siècle prochain - hypothèse qui ne peut être a priori complètement rejetée.

Voilà où conduit la prolongation des tendances. Est-ce bien la société dans laquelle vivront nos enfants? Ou bien les tensions et les contradictions qu'elle annonce ne rendent-elles pas plus probables de nouvelles inflexions, porteuses d'un avenir différent ?



4. D. Guillemot et P. Marioni, Document de travail pour le Commissariat général du Plan, 1994.

5. On rapporte ici les inactifs non plus à l'ensemble de quinze-soixante ans, comme plus haut, mais aux seuls actifs de cet âge.

6. Plus de 100 000 par an en moyenne, contre plus de 230 000 en 1975-1982, plus de 185 000 en 1982-1990, plus de 140 000 en 1990-1995.

7. A condition, rappelons-le, quelle se produise dès aujourd'hui.

Un avenir sur lequel on peut agir

Difficultés, risques et impasse

À bien des égards, le cheminement décrit par les projections ressemble à une impasse. L'évolution annoncée menace en effet tout à la fois l'exercice collectif des solidarités, la cohésion sociale et la dynamique de croissance.

- **La protection sociale en question.** Le régime de protection sociale progressivement étendu après la Seconde Guerre mondiale en France a été conçu pour une société de plein emploi salarié. Il a pour l'essentiel résisté à l'installation du chômage massif après 1975, au ralentissement des salaires et à la multiplication des ruptures professionnelles, mais au prix d'un alourdissement du prélèvement social.

Les perspectives démographiques ne sont pas, bien au contraire, de nature à relâcher la contrainte: sans même prendre en considération l'évolution possible des revenus et de l'emploi, le seul vieillissement de la population aura pour effet de rétrécir considérablement l'assiette du prélèvement social et de gonfler les dépenses de soins ou de retraites.

Il faudrait des gains de productivité particulièrement soutenus pour qu'il en aille autrement. Il est donc difficile d'imaginer, comme l'indiquent les projections, que ce vieillissement serait sans effet sur l'activité, et notamment sur l'âge de fin de vie active.

- **Des liens sociaux distendus.** Les trente dernières années ont vu s'amplifier deux mouvements parfaitement contraires : l'allongement continu de la vie, la contraction continue de la vie active. Est-il vraisemblable que l'écart se creuse toujours au même rythme au cours des vingt prochaines années ?

Les menaces que font peser le chômage massif et l'exclusion professionnelle sur la cohésion sociale sont à juste titre au premier plan des préoccupations, mais elles ne sont pas les seules : **si tous les actifs de demain avaient un emploi, mais si l'activité devenait le fait d'une minorité toujours plus réduite, l'exclusion**

changerait de visage, sans que la question des formes d'intégration alternatives à l'emploi cesse d'être posée.

Ces deux aspects se rejoignent d'ailleurs dans les réflexions sur les emplois de proximité ou l'« économie solidaire » : le développement de nouveaux modes de garde d'enfants ou d'aide et de soins aux personnes âgées n'y est-il pas considéré tout à la fois comme source de création d'emplois et comme moyen de tisser de nouveaux liens sociaux, notamment entre offreurs et usagers de ces services? La multiplication des couples âgés, des familles recomposées et des mères seules suscite une interrogation semblable : les modèles familiaux traditionnels ne préparent pas à répondre à ces évolutions inédites, et les formes et réseaux de sociabilité propres à intégrer ces ménages au reste de la société ou à fournir à leurs enfants des repères adaptés ne sont, au mieux, qu'en gestation aujourd'hui.

Les migrations internes pourraient, en outre, si elles se poursuivent à l'identique, accroître les risques d'isolement et de tension dans la périphérie des villes.

À l'inverse, il est vrai, la cohabitation prolongée des jeunes avec leurs parents peut venir renforcer la famille: elle traduit certes les difficultés accrues d'insertion professionnelle et de logement, mais aussi l'allongement du temps de préparation à la vie adulte, et l'évolution des mœurs, qui a levé les interdits pesant sur l'union libre.

Néanmoins, la jeunesse et la vieillesse s'allongent, la famille se défait, se transforme ou se diversifie, le tissu urbain se déchire : changements qui créent autant de situations inédites et appellent en réponse de nouvelles formes de socialisation.

- **Des freins probables à la croissance.** Les projections évoquées sont établies sans lien explicite avec les perspectives de croissance à long terme (lesquelles sont, il est vrai, bien délicates à établir ...). Pourtant, l'histoire économique comme les théories



de la croissance accordent une grande importance au facteur démographique.

La relation passe surtout par la demande intérieure: les dépenses de consommation et de logement sont en effet directement sous l'influence du nombre d'habitants et de la structure des ménages. A priori, l'augmentation ralentie de la population jusqu'aux alentours de 2020 est, toutes choses égales par ailleurs, un facteur de freinage de la croissance, surtout si elle s'inscrit dans le cadre d'une consommation de masse arrivée à saturation et principalement entretenue par une demande de renouvellement.

En revanche, vieillissement général et transformation des familles peuvent avoir des effets opposés. Ils peuvent jouer comme un frein, la réduction du nombre d'enfants et la multiplication des ménages âgés n'étant pas de nature à soutenir et à renouveler la consommation. Mais ils sont capables, à l'inverse, de susciter une demande accrue de services aux personnes et de nouveaux logements. Il est probable cependant qu'au total l'effet dépressif du ralentissement démographique l'emporterait.

● **L'effet en retour : de la croissance à la démographie.** Le rythme de croissance peut à son tour influencer sur l'évolution démographique, et notamment sur la demande de travail et les comportements d'activité: une croissance durablement ralentie devrait conforter la tendance au rétrécissement de la vie active, l'offre de travail continuant de s'ajuster à la rareté des emplois. Elle ne devrait pas en revanche avoir plus d'effet qu'hier sur l'activité féminine, dont la progression s'est montrée jusqu'à présent largement insensible à la dégradation du marché du travail.

À l'inverse, une croissance plus rapide pourrait amener les jeunes à entrer plus tôt dans la vie active, et les plus âgés à retarder leur sortie, si l'on admet du moins que les comportements d'activité sont principalement déterminés à ces âges par les perspectives d'emploi.

C'est pourquoi il convient d'accueillir avec beaucoup de réserve le scénario de « sortie du chômage par le bas » qu'on

peut être tenté de bâtir pour les années 1995-2015, et qui verrait la décroissance attendue de la population active résorber peu à peu le chômage après 2005 malgré de faibles créations d'emploi. Traitant la population et l'emploi comme deux variables indépendantes, il fait l'impasse sur un enchaînement plus vicieux, mais néanmoins plausible, où le déclin démographique ralentirait la croissance économique plus qu'il n'est prévu, et entretiendrait ainsi une spirale dépressive...

Il paraît tout aussi hasardeux de postuler que le rythme de l'immigration restera constant au cours des vingt prochaines années: l'examen du passé montre au contraire qu'il est tout autant commandé par l'évolution du marché du travail que par l'écart de développement qui sépare pays d'accueil et pays d'origine. La baisse prononcée de la population active ne serait pas sans effet sur la demande de main-d'oeuvre étrangère: sans doute marquée par l'expérience des vingt dernières années, nous avons eu tendance à oublier que l'immigration ne résulte pas de la seule offre de travail excédentaire dans les pays d'émigration, mais bien de la rencontre de cette offre et d'une demande de la part des entreprises du pays d'accueil. Il est vraisemblable que, sauf recul sévère de l'emploi, la seconde reprendra au début du siècle prochain avec la chute de la population active, et cela d'autant plus que les transformations des techniques et de l'organisation du travail laisseront probablement subsister un besoin en main-d'oeuvre peu qualifiée.

Les liens entre croissance et fécondité sont beaucoup plus complexes en longue période, il n'est pas douteux que le développement économique a conduit à la baisse de la fécondité; à moins long terme, celle-ci semble au contraire varier parallèlement au rythme de la croissance. Loin d'expliquer pour autant le recul actuel de la fécondité par le seul ralentissement économique, on peut imaginer que de meilleures perspectives de croissance, encourageant une perception plus optimiste de l'avenir, susciteraient des naissances plus nombreuses qui peuvent



suffire à faire la différence entre une descendance finale de 1,8 et de 2,1 enfants⁸ ; La projection d'une fécondité de 2,1 ne repose pas sur les mêmes hypothèses

implicites de croissance qu'un scénario à 1,5; en sens opposé et à plus long terme, la première est vraisemblablement porteuse d'une plus forte croissance.

Les grandes alternatives

L'examen critique des hypothèses qui sous-tendent les projections démographiques dessine pour l'avenir une série de tendances ou d'inflexions possibles. Plutôt que de les combiner arbitrairement en quelques scénarios rigides ou artificiellement contrastés, il paraît plus utile d'évoquer l'une après l'autre les principales alternatives qui commandent l'évolution future, avant de réfléchir aux conditions de leur cohérence d'ensemble.

● **La fécondité : croître ou vieillir beaucoup?** « Croître ou vieillir » : la célèbre alternative d'Alfred Sauvy s'applique aux perspectives démographiques qui s'ouvrent à la France à l'horizon 2050. Certes, le vieillissement est inéluctable, mais il prendra une tout autre ampleur selon que la fécondité se maintiendra aux alentours du remplacement des générations (2,1) ou rejoindra le point bas vers lequel semble tendre aujourd'hui l'indicateur conjoncturel (1,5). Quant au nombre d'habitants, la tendance au-delà de 2020 s'inverse purement et simplement d'une hypothèse à l'autre, et il en va de même pour la population active.

Peut-on évaluer aujourd'hui la probabilité de se situer dans l'une ou l'autre perspective dans vingt à cinquante ans ? La réponse dépend de l'interprétation donnée aux tendances récentes.

● **Famille et fécondité : crise ou renouvellement ?** La baisse de la fécondité traduit-elle le délitement de la famille et la peur de l'avenir, ou au contraire l'émergence d'un modèle de comportement porté par de nouvelles mœurs et toujours capable d'assurer le renouvellement des générations ?

Il s'agit en réalité d'une tendance très longue amorcée en Europe occidentale

avec la révolution démographique il y a deux siècles. La chute de la mortalité infantile, le progrès économique et l'affranchissement des dépendances liées à l'ordre ancien modifient alors l'attitude des couples à l'égard de leur descendance. Les enfants sont désormais appelés à réaliser le projet de progrès matériel et de promotion sociale que conçoivent pour eux leurs parents. Au modèle traditionnel de reproduction passive, soumis aux aléas de la fécondité naturelle, de la famine et de la maladie, succède progressivement celui des naissances maîtrisées et de l'accumulation du patrimoine économique et culturel à travers les générations.

À bien des égards, l'évolution plus récente semble simplement prolonger, au-delà des fluctuations de moyenne période, ce mouvement de fond, avec, au moins pour la France, la stabilisation de la fécondité aux alentours du point d'équilibre fixé par les nouveaux progrès de la mortalité infantile. La généralisation des méthodes de contraception moderne, permise par le progrès médical comme par l'évolution des mœurs, serait venue parachever ce mouvement en donnant le moyen de mettre en concordance exacte descendance finale et naissances désirées: pour certains démographes, la moitié de la baisse des naissances s'expliquerait de la sorte.

Au moins pour une part, l'allongement de la jeunesse trouverait ici son explication : des enfants désirés, investis d'un projet de progrès, bénéficient d'une période d'éducation et de formation plus longue, d'autant que, plus déterminant qu'autrefois dans les trajectoires individuelles, le capital culturel est plus long à reproduire et à renouveler du fait de la complexité croissante des techniques et des rapports sociaux.



8. Écart qui implique, rappelons-le, un différentiel de population totale de l'ordre de 2 millions en 2015, et de 6 millions en 2040.

À l'allongement de la vie entière répond ainsi celui des différents âges de la vie: de l'enfance, de l'adolescence, mais aussi de la maternité, avec le report des naissances dans le cours de la vie adulte des femmes, qui explique pour partie la chute de l'indicateur conjoncturel de fécondité en Europe.

La maîtrise du nombre et du moment des naissances ne serait néanmoins guère possible sans un autre changement de grande importance : celui du statut des femmes dans le couple et dans la société. Les enfants se font (encore ...) à deux, la fécondité ne se maîtrise qu'à deux, dans une relation de partenaires qui a mis du temps à s'imposer dans les faits et les institutions.

Ce mouvement a beaucoup contribué à la généralisation du travail salarié des femmes: leur participation à la production marchande est ancienne, mais le fait nouveau réside dans la montée continue et le maintien de l'activité à l'âge de la maternité : fécondité et activité ne sont plus exclusives mais complémentaires.

● **Activité et fécondité : substituts ou compléments ?** La question de l'activité professionnelle des femmes est souvent encore posée sous l'angle de l'opposition entre vie familiale et vie active. Fécondité et activité féminine sont envisagées comme des comportements substituables plus que complémentaires: le travail s'exerce aux dépens de la fécondité, et la remontée des naissances suppose le retour des femmes au foyer.

L'évolution récente conduit à remettre en question cette conception. Bien plus que dans la nécessité économique, qui joue depuis longtemps en ce sens, le phénomène nouveau réside en effet dans l'aspiration des femmes à participer à part égale au monde du travail tel qu'il est consacré par la conception socio-économique dominante, à savoir l'emploi salarié. C'est probablement pourquoi la montée de l'activité féminine s'est montrée, en France au moins, largement insensible au déséquilibre croissant du marché du travail.

Sans doute faut-il donc renverser la perspective, en considérant que l'aspiration première est en faveur du travail : ce n'est

plus alors l'incitation à l'inactivité qui peut encourager les naissances, mais bien au contraire le développement des possibilités de concilier vie professionnelle et maternité qui permet de trouver un nouvel équilibre entre activité et fécondité, capable de répondre à l'attente de participation des femmes comme au souci du remplacement des générations. La fécondité viendrait en complément de l'activité, non plus en substitut. Évolution qui ne serait pas sans effet sur le partage des rôles et des tâches au sein des couples, donc sur le comportement d'activité des hommes⁹.

L'hypothèse de la crise doit-elle donc être rejetée ? S'il s'agit de comprendre la baisse des naissances comme l'expression d'un refus de l'enfant, signe d'une société qui tournerait le dos à l'avenir, alors la réponse est sans aucun doute négative, au moins pour la France. La proportion des femmes sans enfant n'a cessé en effet de baisser depuis un siècle, et la chute de la fécondité ne peut être interprétée comme un progrès de l'infécondité: les femmes sont plus nombreuses à avoir des enfants, même si chacune en a moins. Et l'attention portée comme les moyens consacrés au bien-être matériel, à l'éducation, aux loisirs, au développement personnel des enfants dans les sociétés occidentales - sans parler de la formation des jeunes - témoignent de la disposition inverse.

En revanche, il y a manifestement une crise du couple, du moins dans sa forme conjugale traditionnelle, dont témoignent le recul du mariage, le progrès des naissances hors mariage, la montée du divorce et de l'union libre. Il est permis de penser que le changement du statut et des aspirations des femmes, dans la sphère professionnelle comme dans le couple, ainsi que le relâchement des contraintes d'ordre institutionnel, religieux ou moral qui modélaient étroitement dans le passé les comportements individuels ont fortement joué dans ce sens.

La fragilité nouvelle des couples constitue-t-elle un frein à leur fécondité ? La forte progression des naissances hors mariage



9. Si ce partage se modifie peu pour l'instant en France, certains indices comme la montée du temps partiel masculin semblent annoncer que les choses changent plus vite dans certains pays du nord de l'Europe.



semble le démentir, mais il est possible à l'inverse que la fréquence accrue des ruptures réduise les descendance finales, malgré les nouvelles naissances qui surviennent dans les familles recomposées: les couples qui durent restent ceux qui ont le plus d'enfants. Faut-il en conclure que le modèle en gestation ne garantit plus pour longtemps le remplacement des générations ? Il faudrait certes un bien improbable rattrapage pour que les femmes de la génération 1965 aient en moyenne 2,1 enfants. Toutefois, l'écart n'est pas encore assez marqué pour exclure que les générations suivantes parviennent, quant à elles, à ce seuil, spontanément ou encouragées par des interventions publiques : une marge de manoeuvre existe sans doute encore pour une politique nataliste adaptée aux aspirations nouvelles. D'autant plus que les changements qui libèrent les individus et les autorisent à placer de nouveaux espoirs dans leur descendance peuvent être simultanément source d'incertitude et de solitude: pensons à la fragilité du couple ou au relâchement du cadre qu'offraient aux enfants les liens de la famille élargie. En ce sens, ils peuvent freiner chez les plus exposés si ce n'est le désir d'enfant, du moins celui d'un deuxième ou d'un troisième enfant. **Tout ce qui à l'avenir peut contribuer à renouer les liens sociaux distendus ou, mieux, à en tisser de nouveaux plus adaptés aux nouvelles conditions de la vie en commun (et notamment de la vie urbaine) peut du même coup redresser la fécondité.**

C'est dire que cela dépend beaucoup du ou des modèles familiaux en gestation aujourd'hui : la question de fond est bien de savoir si la société française et, plus largement, les sociétés occidentales sauront ou non sortir de la crise de la famille conjugale traditionnelle pour construire de nouvelles formes d'union, et de solidarité entre générations, capables d'assurer aux liens affectifs et économiques entre parents et enfants la permanence qui leur est nécessaire. La fragilité des couples n'est d'ailleurs pas le seul défi à relever; le vieillissement conduit également à redéfinir les relations entre générations au sein de la famille: ce ne sont plus deux, mais trois ou quatre générations qui sont en effet appe-

lées sinon à cohabiter du moins à coexister. C'est pourquoi, sans faire d'une forte fécondité un impératif moral, ni assimiler à l'inverse le vieillissement, notion au demeurant relative, au déclin collectif, il paraît préférable de rechercher les voies du maintien - ou du retour ? - de la fécondité au seuil qui assure le remplacement des générations. Scénario d'ailleurs minimaliste en un sens, puisqu'il n'empêche pas, mais freine seulement le vieillissement.

Peut-il se réaliser spontanément, sans intervention publique spécifique ? C'est peu probable, encore que deux facteurs puissent y contribuer :

- le retour à un rythme de croissance durablement élevé pourrait, en éclaircissant les perspectives économiques et professionnelles à moyen-long terme, modifier - seulement à la marge sans doute - les anticipations des couples. Mais le diagnostic qui prédomine aujourd'hui chez les économistes est plutôt celui d'une croissance ralentie pour longtemps (bien peu, il est vrai, se hasardent au-delà de l'an 2000 ...). Et les transformations des moeurs et des attitudes parentales resteront très probablement le facteur dominant ;

- le report progressif du calendrier des naissances pourrait à l'avenir se poursuivre au-delà de ce qui est communément admis aujourd'hui. Les quelques cas récents de naissances très tardives obtenues artificiellement, au-delà de leur caractère spectaculaire, signalent peut-être l'amorce d'une évolution plus lente qui verrait s'allonger l'âge de la maternité, après ceux de la jeunesse ou de la vieillesse. Les progrès de l'espérance de vie et des techniques d'aide à la procréation peuvent en effet conduire la société à admettre des maternités tardives (au-delà de quarante-cinq ans par exemple) qui choquaient encore naguère.

Si l'on préfère s'affranchir de ces hypothèses hasardeuses, c'est vers l'intervention collective qu'il faut se tourner.

Si activité professionnelle et fécondité sont bien désormais devenues complémentaires dans la vie des femmes, de nouvelles perspectives s'offrent à la politique familiale. Plutôt que de chercher à contrecarrer, sans grande chance de succès, le mouvement de

fond qui conduit la grande majorité des femmes à concevoir l'activité professionnelle continue comme la norme de leur insertion sociale, il s'agirait alors de faire en sorte qu'il puisse se poursuivre en laissant plus d'espace à la maternité. Si la contraception moderne a bien permis de faire dans la plupart des cas coïncider naissances observées et naissances désirées, de plus larges possibilités de concilier vie professionnelle et vie maternelle seraient ainsi capables d'accroître, même d'un peu, la descendance finale souhaitée par les mères et les couples. On pense notamment à un nouvel élan donné aux modes collectifs de garde et d'éducation des petits enfants, ainsi qu'aux congés parentaux pour chacun des conjoints (en veillant à atténuer leur effet sur les carrières et les droits sociaux). L'exemple des pays scandinaves, qui connaissent aujourd'hui un certain regain de la fécondité, n'est évidemment pas loin... De telles actions joueraient également en faveur de la demande et de l'offre de services personnels ou collectifs, et d'un remodelage du cycle traditionnel de la vie active.

● **La dialectique de l'offre et de la demande de travail.** En même temps que s'est répandu le travail féminin, la vie active s'est écourtée. Deux interprétations sont possibles :

- ce sont les actifs des années soixante-dix-quatre-vingt-dix qui ont manifesté ainsi leurs attentes à l'égard du travail. Les jeunes et leurs parents ont souhaité voir s'allonger la jeunesse, si l'on entend par là cette période de la vie où, toujours tenu par les liens de la dépendance familiale, on se prépare à la vie adulte. D'où la montée continue de la demande d'éducation. Les plus âgés ont, quant à eux, souhaité pour la plupart bénéficier plus tôt du repos réparateur des fatigues et des contraintes de la vie active. Ce faisant, ils n'ont pas innové : la revendication d'une enfance et d'une vieillesse préservées des duretés et des fatigues du travail est au moins aussi ancienne que le capitalisme industriel dans notre pays. La scolarité jusqu'à vingt ans et la retraite à cinquante-cinq ans n'auraient-elles pas semblé à nos aînés le signe d'un progrès social formidable mais hors de portée ?

- ou bien c'est, au contraire, le système productif qui, sous la pression de contraintes économiques plus sévères, ou du fait de choix de gestion erronés, a progressivement développé l'exclusion professionnelle, simultanément à l'égard des jeunes et des plus vieux. Il aurait ainsi géré la pénurie d'emploi à leurs dépens, en attendant de la puissance publique qu'elle développe des statuts compensatoires décentes : scolarité prolongée (ne parle-t-on pas souvent de politiques de « rétention » de l'appareil éducatif ?) d'un côté, préretraites à l'autre bout.

Les entreprises ne seraient pas seules à l'origine de ces évolutions, qui résulteraient aussi pour partie de compromis passés avec les salariés en cours de carrière, soucieux de préserver leurs emplois et de contribuer à construire pour cela des palliatifs acceptables au chômage.

Replacée dans la longue période, la seconde interprétation paraît trop sommaire, notamment pour rendre compte à elle seule de l'allongement des études. Elle n'est pas dénuée pour autant de pertinence, au moins pour ce qui concerne les salariés âgés, dont le retrait du marché du travail est très directement lié aux restructurations industrielles et aux mesures de retraite anticipée qui l'ont accompagné. Elle a pu de même accélérer le mouvement chez les jeunes, même si des raisons plus lointaines et plus profondes sont à l'oeuvre. Peut-être peut-on réconcilier les points de vue en supposant qu'au cours des trente dernières années la société française s'est partagée entre le rêve d'une vie autant que possible affranchie des servitudes du travail, et la crainte de voir les liens sociaux du travail réservés à la minorité.

La même dialectique peut, bien entendu, s'appliquer à l'activité féminine, dont la croissance rapide peut être interprétée autant comme l'effet d'une large aspiration au travail salarié (que la société valorise au fur et à mesure qu'elle dévalorise le travail domestique) que comme la conséquence d'un appel croissant au travail féminin engendré par les transformations du système productif.



● **Le cycle de vie active : peau de chagrin ou nouvelles alternances ?** Si l'on comprend la transformation récente des comportements d'activité professionnelle comme autant de formes de partage du travail entre sexes et entre générations, on est ainsi tenté d'en proposer trois interprétations.

Selon la première, le travail est rare. La société française se trouve face au grave défi de la pénurie d'emploi, sans doute pour de nombreuses années encore. La logique qui présidera à l'évolution des taux d'activité est donc celle de la gestion de cette pénurie, d'une sorte de malthusianisme assumé. Pour limiter le chômage, il faut freiner la croissance des ressources de main d'oeuvre, en attendant l'inflexion bienvenue de l'année 2005. C'est ce qui a été fait collectivement depuis 1975-1980, et il faut poursuivre, faute de mieux. Il faut en outre mettre en place de nouvelles formes d'intégration sociale, qui ne reposent plus sur le travail salarié: activités d'intérêt collectif, revenu d'existence...

Ou bien le travail est pénible. L'objectif de bien des luttes sociales depuis le XIX^e siècle est d'alléger le fardeau du travail salarié en préservant les catégories les plus fragiles: l'enfance, la jeunesse, les travailleurs usés par une vie de labeur. Le point où nous sommes parvenus aujourd'hui est l'aboutissement de cette lutte séculaire, même si c'est le chômage qui a accéléré le mouvement. Il ne faut pas le déplorer, mais plutôt réfléchir aux moyens de conforter le présent partage sans alourdir excessivement la charge des actifs.

Ou encore le travail est précieux, aux yeux des individus comme des entreprises. Pour les premiers, il est source irremplaçable de lien social. Sans lui, c'est la cohésion de la société tout entière qui est menacée par le progrès multiforme de l'exclusion et des inégalités dans l'accès aux ressources, à l'identité, à la promotion. L'aspiration croissante à l'activité des nouvelles générations de femmes en est le témoignage le plus récent. Vu sous cet angle, le mouvement actuel de partage inégal du travail (entre générations, entre salariés et chômeurs) est au contraire intolérable.

Pour les entreprises en outre, le travail reste un facteur de production indispensable et recherché, mais sous la forme qui convient aux combinaisons productives issues des innovations organisationnelles et technologiques en cours: celle du travail intellectuel qualifié. D'où la tendance des employeurs à privilégier les qualifications élevées à l'embauche et la formation interne (sans pour autant offrir toujours les postes et les conditions d'emploi qui leur correspondent), comme à refouler ceux, nombreux, qui ne disposent pas des compétences attendues.

Quant à l'avenir, cela dépendra beaucoup de l'évolution future de l'emploi salarié, donc des perspectives générales de croissance. En supposant pour l'instant que celui-ci reste rare, les termes de l'alternative apparaissent clairement :

- ou bien la société continue de gérer la pénurie en restreignant toujours plus la période de la vie réservée à l'activité professionnelle, au risque évident d'accroître les tensions économiques et sociales dans une société qui vieillit vite, et d'atteindre assez rapidement un point de rupture ;
- ou la perception de ces impasses conduit au contraire à redistribuer l'activité entre générations, mais aussi tout au long du cycle de vie.

Certaines évolutions, encore limitées en nombre mais significatives en substance, suggèrent que la seconde voie est praticable. Du côté des jeunes, la pression du chômage et les graves difficultés d'insertion professionnelle des moins qualifiés ont conduit à remettre en cause le cloisonnement étanche qui s'était installé après guerre entre système éducatif et système productif. Le développement de multiples dispositifs de formation en alternance joue aujourd'hui en faveur d'une interpénétration, encore timide, entre formation initiale et début de vie active. Plus de 300 000 jeunes travaillent en effet dans le cadre d'un contrat de travail en alternance. Même s'ils n'ont pas le statut de salariés, 600 000 élèves des lycées professionnels passent en outre de longues périodes en entreprise. Et le choix des pouvoirs publics s'exerce avec continuité dans ce sens depuis quinze ans, même s'il ne privilégie pas toujours les mêmes filières.



Pour les salariés en fin de carrière, l'inflexion est plus timide mais néanmoins réelle. Les contraintes financières ont conduit à réduire les nouvelles entrées en préretraite dès le milieu des années quatre-vingt, et les risques que comporte l'éviction massive de salariés expérimentés, capables d'assurer la formation au poste de travail des plus jeunes et la permanence des compétences de l'entreprise, sont aujourd'hui clairement perçus. Les préretraites progressives, qui leur permettent de continuer à exercer à temps partiel, restent encore très minoritaires mais connaissent un essor sensible. La contrainte financière pousse également à reculer l'âge de fin d'activité.

Situations mixtes à mi-chemin entre emploi et inactivité, formations en alternance et préretraites progressives préfigurent ainsi les formes d'une réintégration des actifs les plus jeunes et les plus vieux dans l'emploi salarié. Elles offrent en effet la possibilité d'allonger le cycle de la vie active, tout en ménageant le temps nécessaire à la formation professionnelle des nouveaux arrivants, ou au loisir (ou aux activités hors travail socialement utiles) des plus anciens.

Cela dépend beaucoup néanmoins du statut juridique et de la rémunération de ces situations hybrides: elles peuvent tout aussi bien nourrir de nouvelles inégalités et accentuer la segmentation de l'emploi. Allant à rebours d'une tendance séculaire, elles risquent de heurter les représentations dominantes du progrès social et d'être perçues comme une régression. Cela dépend beaucoup donc de la reconnaissance économique, sociale et statutaire accordée à ces situations.

Ces réflexions peuvent d'ailleurs s'appliquer mutatis mutandis aux autres situations nouvelles qui, sans agir sur les âges limites de la vie active, sont capables de faire s'interpénétrer travail salarié et inactivité au cours de la carrière: congés de toute sorte sans rupture du contrat de travail, notamment pour l'éducation des jeunes enfants ou la formation longue.

Il ne s'agira pas forcément de gérer plus équitablement la pénurie d'emploi : même si celui-ci redevenait plus abondant, l'allongement des différents âges de la vie comme la transformation de comportements de

fécondité plaident en faveur d'une telle diversification des situations et des rythmes de travail.

● la crise de l'emploi : en sortir par le haut ou par le bas ?

S'accommoder d'une pénurie durable d'emploi, tout en attendant que le retournement de la population active après 2005 relâche peu à peu la tension sur le marché du travail, comporte tous les risques inhérents à un comportement collectif de résignation.

Y a-t-il des alternatives à une telle sortie « par le bas » ? Cela dépend beaucoup de l'évolution de l'emploi :

- soit celui-ci retrouve une croissance durable et soutenue. Il est fort probable pourtant que rien ne sera comme du temps de la croissance d'après guerre. Le tissu et l'organisation des entreprises, les formes et les structures d'emploi, les compétences attendues des salariés auront changé. Condition de l'amélioration des performances économiques de l'appareil productif, donc de sa croissance à venir, ces changements ne peuvent s'imaginer sans transformations des modalités de la formation professionnelle des actifs (alternance, congés ...), de leur mobilité, des rythmes de leur activité. Imaginer que le retour à la croissance signifierait le retour aux modèles d'emploi, de formation et d'activité de jadis, paraît illusoire: c'est à une diversification des modalités de participation au travail et à l'emploi qu'il faut s'attendre ;

- ou bien, au contraire, les créations d'emploi ne sont pas au rendez-vous. C'est l'hypothèse qui fonde nombre de réflexions actuelles sur les alternatives au plein emploi, et notamment sur la « pleine activité » : l'exercice, hors du cadre du salariat, d'activités socialement utiles, notamment en réponse aux nouveaux besoins de services, serait seul capable d'assurer le relais. Reste alors à savoir selon quelles modalités se réalisera la redistribution des ressources nécessaires au développement de ces activités, tant du point de vue de la demande que de la rémunération des producteurs, dans un environnement économique marqué par le ralentissement de la production marchande et des revenus



associés. C'est bien la question de la solidarité entre actifs qui se pose à nouveau ici, quoique en des termes inédits, et rien ne garantit a priori que l'on saura ou pourra suffisamment valoriser le statut ou les fonctions attachés à la « pleine activité » pour déjouer le danger d'une inégalité sociale croissante.

● **Immigration : ouverture ou fermeture ?**

Le niveau et le rythme du développement économique des principaux pays d'émigration vers la France commandent pour partie l'évolution à long terme. Au vu des sombres perspectives qui sont actuellement les siennes, il est donc très probable que l'Afrique subsaharienne continuera de fournir une part importante des nouvelles arrivées de migrants. Mais l'expérience montre qu'il serait trop simple de relier de façon mécanique pauvreté et migration. Des économies qui connaissent un réel processus de développement peuvent rester longtemps des pays d'émigration, notamment parce que la progression de l'emploi intérieur n'y absorbe pas sans délai ni difficultés la population mise en mouvement par l'exode rural ou la modernisation des secteurs manufacturiers. C'est pourquoi des pays d'Asie mais aussi de la partie de l'Europe orientale qui a le plus grand retard de développement à combler peuvent nourrir à l'avenir un flux important, même si la croissance économique y est forte.

Mais pour que s'établissent des courants migratoires soutenus, il ne suffit pas qu'une offre de main-d'oeuvre existe dans les pays moins développés, prête à s'expatrier, y compris au risque de la clandestinité. Il faut aussi qu'une demande de travail émane des entreprises - et des ménages - du pays d'accueil, pour pourvoir des emplois trop peu qualifiés, rémunérés, ou considérés pour trouver preneur chez les ressortissants actifs.

La pénurie globale de main-d'oeuvre qui s'annonce aux alentours de 2005 n'est donc pas une raison suffisante de tenir pour certain un appel accru à l'immigration à cet horizon. Encore faut-il qu'une pénurie relative de travailleurs peu formés ou peu exigeants existe pour que la pression s'exerce complètement en faveur de l'immigration.

Mais les facteurs économiques seront-ils

seuls déterminants? C'est ce que l'on a pu observer dans le passé, où le rythme de la croissance a joué le premier rôle, dans le sens de l'ouverture dans les années vingt ou soixante, de la fermeture dans les périodes de crise qui ont suivi. Il ne faut pourtant pas exclure que le climat politique exerce son influence propre, et pas seulement dans le pays d'origine. Si le chômage devait rester durablement peu sensible à une reprise de l'activité, il est très vraisemblable que la tendance au rejet de l'étranger continuerait de l'emporter en France et encouragerait les pouvoirs publics à rester restrictifs en matière d'immigration, malgré une demande de travail sans qualification : la clandestinité risquerait de progresser d'autant.

● **La dynamique locale : abandon ou regain des territoires ?** Faut-il s'attendre à la poursuite de migrations internes qui concentrent toujours plus la population active autour des grands pôles urbains ?

Cette tendance n'est pas fatale : les décisions de délocalisation récentes, comme le nouveau projet d'aménagement du territoire, peuvent au contraire laisser penser que les pouvoirs publics sont prêts à des actions relativement vigoureuses pour la contre-carrer. Sans préjuger des chances de leur succès, il faut au moins retenir qu'une nouvelle alternative s'ouvre ici, opposant une France où le dynamisme économique et démographique serait réparti de façon de plus en plus inégale, à celle où certaines régions éprouvées pourraient retrouver suffisamment de leur attractivité pour retenir leurs jeunes.

Les préoccupations d'emploi suscitent d'ailleurs un intérêt nouveau pour les capacités d'attraction des territoires locaux, dans un environnement fortement marqué par le développement des flux d'échanges de toute nature à l'échelle mondiale et la constitution d'espaces économiques supranationaux. Sans préjuger des marges de manoeuvre dont disposent réellement les acteurs économiques et politiques en la matière, ni des modalités ou des échelons territoriaux d'intervention les plus efficaces pour décentraliser, retenir ou susciter les activités au plan local, l'avenir semble ici relativement ouvert.



Quelques cheminements

● **Les scénarios du tout ou rien.** Il est tentant de dresser de l'avenir, sur la base des alternatives qui viennent d'être évoquées, deux tableaux contrastés.

Le premier, uniformément optimiste, enchaîne les évolutions heureuses : avec la reprise d'une croissance économique forte et durable, la fécondité reprend suffisamment pour assurer le renouvellement des générations et freiner le vieillissement de la population, tandis que les créations d'emploi permettent de renouer progressivement les liens sociaux distendus par le chômage et encouragent le développement local. La famille retrouve ainsi de nouveaux équilibres et contribue à son tour à renforcer la cohésion sociale. L'amélioration générale des perspectives entretient un climat d'ouverture favorable à l'arrivée de nouveaux travailleurs migrants qui répondent aux besoins de main-d'oeuvre non satisfaits par une population active qui cesse de se rétracter.

À l'opposé, le scénario noir cumule l'effet d'issues malheureuses. La croissance reste trop lente et trop heurtée pour que le chômage diminue. La désagrégation sociale se poursuit, entretenue par la peur de l'avenir et par la tentation du repli individuel ou collectif. Nulle reprise de la fécondité ne vient enrayer la tendance au vieillissement accéléré, qui permet seul de freiner le chômage. Face à la pénurie d'emploi, l'activité professionnelle devient le fait d'une minorité, d'ailleurs très inégalement protégée des risques associés à une économie contrainte à plus de flexibilité. Les mécanismes de redistribution et de protection sociale sont en conséquence revus à la baisse, et la tension est vive à l'égard des travailleurs étrangers qui continuent, malgré la fermeture des frontières à l'immigration, de venir occuper les emplois, souvent clandestins, dédaignés par les nationaux.

Bien entendu, l'exercice est simplificateur au point d'être simpliste. Mais il a le mérite de souligner l'in vraisemblance des deux perspectives extrêmes. La première suppose que le retour à la croissance peut tout résoudre : trente nouvelles « glorieuses » pourraient effacer les ruptures et les incertitudes de vingt années de crise économique et

sociale ; les mêmes recettes produiraient les mêmes effets, à cinquante ans de distance... Bien que le second scénario manque tout autant de nuances, il est malheureusement difficile d'être aussi assuré qu'il est invraisemblable. Mieux vaut dire qu'il est insupportable, car on voit mal où il mène sinon à de brusques ruptures sociales et politiques, qui aboutiraient bien plus probablement à la remise en cause des fondements égalitaires et démocratiques de notre société qu'à leur renouveau.

Il faut donc essayer de faire plus compliqué, et pour cela admettre que l'interdépendance des variables qui commandent notre avenir démographique n'est pas telle qu'elles doivent toutes évoluer dans le même sens en même temps.

● **Pour une vision plus nuancée de l'avenir.** On peut ainsi imaginer que la croissance économique retrouve un rythme et une durée suffisants pour que les tensions liées à la pénurie d'emploi soit relâchées, mais sans que pour autant les voies d'un regain de la fécondité soient trouvées. Entretien par la compétitivité d'un appareil productif plus apte à répondre à l'expansion de nouveaux marchés extérieurs, plutôt que par un marché intérieur relativement atone, cette nouvelle vague de croissance permettrait de répondre à l'allongement général de la vie par une meilleure répartition de l'emploi entre les générations, en même temps qu'elle fournirait les ressources nécessaires à la sauvegarde à minima des régimes de protection sociale, et notamment de revenu minimum et de retraite. Elle n'aurait pas, en revanche, d'effet significatif sur le partage des emplois et des revenus entre les actifs, et moins encore sur la constitution ou le renouvellement des liens sociaux élémentaires. Malgré une participation plus aisée des jeunes et des anciens à l'activité, la pénurie de main-d'oeuvre se ferait bientôt sentir sous l'effet du vieillissement et conduirait à un appel accru à l'immigration, en même temps qu'à des difficultés aiguës de recrutement partout où les compétences requises se seraient renouvelées pour accroître la



réactivité et les performances de l'appareil productif. Avec la persistance d'un fort chômage de nature structurelle, le marché du travail resterait sélectif et segmenté, malgré les créations d'emploi et le recul tendanciel de la population active. La reprise se déploierait ainsi au sein d'une société toujours travaillée par de profondes tendances au morcellement, qu'elle n'infléchirait guère, faute des mécanismes économiques ou institutionnels capables de traduire la croissance en lien social renforcé. Développement inégal et vieillissement iraient ainsi de pair, la croissance autorisant l'effort de redistribution nécessaire pour contenir tant bien que mal les tensions.

La perspective opposée possède aussi sa cohérence : le renouvellement des mécanismes de solidarité et de sociabilité permettrait d'atteindre de nouveaux équilibres démographiques, tout en s'accommodant d'un rythme de croissance lent plus conforme à la tendance de long terme. La diversification des rythmes de travail et des cycles d'activité professionnelle comme celle des situations d'emploi autoriseraient un meilleur partage entre actifs, malgré des créations d'emplois salariés durablement limitées. Le développement d'activités répondant aux nombreux besoins de services (économie domestique, famille, santé, loisirs, communication entre réseaux ...), sous des formes plus ou moins éloignées du salariat, offrirait autant d'alternatives à l'intégration par l'emploi classique. Un nouveau modèle familial, fondé sur l'union révocable, la fécondité choisie et la coexistence de trois ou quatre générations tendrait à s'installer : favorable à l'allongement des âges de la vie, comme à une meilleure complémentarité entre activité et maternité (ou paternité...), il pourrait entretenir un surcroît de naissances suffisant pour maintenir la descendance finale au-dessus du seuil de remplacement. À terme, le gain de la natalité entretiendrait à son tour la demande sociale de biens et de services et relâcherait les tensions dans le domaine de la redistribution des revenus.

Au total, le gain en complexité est, on le voit, minime : à bien des égards, ces nouveaux scénarios restent univoques. Ils ne prétendent donc pas décrire les avenir les plus probables mais, plus modestement, montrer quelles marges de liberté on peut introduire dans le jeu des variables.

Ils conduisent en tout cas à quelques conclusions :

- moins que jamais, semble-t-il, le changement social ne pourra être spontané. Les choix sont trop complexes et interdépendants pour s'opérer sans délibérations et interventions collectives, et les institutions intermédiaires traditionnelles capables d'orienter les comportements individuels, trop affaiblies ;

- **on voit mal, cependant, ce changement s'opérer selon les modalités d'intervention classiques sous la seule conduite de l'État central.** Qu'il s'agisse des modèles familiaux, de la fécondité ou des comportements d'activité, l'impulsion centrale reste certes indispensable, mais son efficacité dépend de façon cruciale de l'existence de nouveaux relais capables de la transmettre à la société civile, comme d'ailleurs d'exprimer les attentes et d'organiser les initiatives de celle-ci, sans référence obligée ni uniforme à la norme étatique. Comme dans d'autres domaines et notamment celui de l'emploi, de nouveaux rouages du changement social restent largement à inventer. Bien entendu, la question n'est pas purement technique: ce sont les modes de représentation et de négociation des acteurs sociaux qui sont en jeu ;

- **comme bien d'autres, la société française semble ainsi confrontée à des questions et à des échéances inédites: ce n'est pas la première fois que s'y manifestent dénatalité, carence d'emploi ou vieillissement; mais c'est sans doute la première fois qu'elle doit y réagir en renouvelant les façons de vivre, de travailler et de décider ensemble.** Pour le politique, il s'agit de conduire la société civile à tisser de nouveaux liens, tout en lui laissant la liberté qui fonde l'ordre démocratique.







Prévenir les conflits entre les générations

par Denis Kessler

(...)

Le vieillissement de la population va affecter tous les transferts intergénérationnels

La grande diversité des transferts intergénérationnels

Dans notre société se superposent en permanence de très nombreuses formes d'échanges et de transferts entre les générations qui coexistent. Ceux-ci peuvent être privés, ils sont alors essentiellement organisés au sein de la famille, ou publics, et ressortissent alors à l'action des pouvoirs publics. Ils peuvent être ascendants, allant des enfants à leurs parents ou des jeunes aux personnes âgées par exemple, ou descendants. Ils peuvent, enfin, être en espèces ou en temps et nature.

Que constate-t-on lorsque l'on tente de chiffrer ces divers transferts intergénérationnels ?

D'abord que les transferts publics et sociaux ont tendance à remonter la chaîne des générations, en d'autres termes à aller des jeunes générations actives vers les générations plus âgées. C'est le cas évident des retraites par répartition, qui transfèrent instantanément des ressources prélevées sur les actifs à destination exclusive des inactifs. Compte tenu de la masse des retraites servies - aujourd'hui de l'ordre de 850 milliards de FF, ce qui représente 12,5 % du PIB -, il s'agit du principal transfert intergénérationnel. Ce transfert n'a par ailleurs pas cessé de croître au cours des cinquante dernières années. Rappelons que la masse des retraites représentait de l'ordre de 6 % du PIB dans les années soixante.

Mais le sens générationnel ascendant des transferts publics et sociaux se vérifie également - mais à un moindre degré - en matière de dépenses d'assurance maladie. Compte tenu de la distribution des dépenses de santé par âge, on constate

qu'une partie importante des transferts au titre de l'assurance maladie bénéficie aux générations âgées. Comme les cotisations d'assurance maladie sont prélevées essentiellement sur les actifs, on peut conclure que l'on est bel et bien en présence d'un transfert social ascendant.

Il faut souligner que ce transfert est également allé croissant en raison de la conjugaison de deux phénomènes : d'une part la croissance des dépenses d'assurance maladie (la consommation médicale représente aujourd'hui 650 milliards de FF, soit 8,8 % du PIB), et d'autre part la concentration croissante des dépenses en faveur des générations âgées. Remarquons, en ce qui concerne cette dernière tendance, qu'il ne s'agit pas là uniquement d'un phénomène mécanique, mais d'un phénomène qui exprime des choix politiques.

Si l'on quitte le domaine social pour aborder le domaine relevant directement de l'État, il faut mentionner le poids croissant de la dette publique. Lorsque l'État, à une époque donnée, a des finances qui sont en déficit parce qu'il ne prélève pas l'ensemble des ressources nécessaires pour financer ses dépenses, il reporte sur les générations à venir un « fardeau » (au sens anglais de « public debt burden »). En effet ce seront les générations futures de contribuables qui seront appelées à rembourser la dette publique, ce qui limitera leur revenu disponible. Bien entendu, il faut tempérer ce raisonnement en rappelant que certaines dépenses de l'État sont des investissements durables dont bénéficieront également les générations futures. Il n'en reste pas moins que la dette



publique a très fortement augmenté au cours des dernières années, au fur et à mesure que gonflaient les déficits publics. On évalue aujourd'hui la dette publique à plus de 3 500 milliards de francs, soit près de la moitié du PIB. La dette publique par actif français occupé dépasse, en 1995, 165 000 francs.

Mais l'État met également en oeuvre des transferts qui descendent la chaîne des générations. Il s'agit principalement des dépenses d'éducation et de formation. Les transferts à ce titre, dont le montant est de l'ordre de 300 milliards de francs, représentent de l'ordre de 4 % du PIB. Leur financement est plus réparti sur l'ensemble de la population que celui des retraites et des dépenses d'assurance maladie, dans la mesure où il est assuré par le budget général de l'État et non par des cotisations assises sur les salaires.

À cela il faut ajouter d'autres dépenses publiques, telles les allocations familiales, d'un montant de l'ordre de 60 milliards de FF, financées par des cotisations assises sur les salaires, mais qui constituent plus une redistribution au sein d'une génération - entre les actifs - qu'une redistribution de ressources entre générations.

Il est évident qu'une étude plus détaillée de la distribution par âges et par générations à la fois des ressources et des dépenses publiques et sociales serait nécessaire pour affiner tant l'ampleur que le sens des redistributions mises en oeuvre par la collectivité. S'agissant des dépenses, on peut citer Buitier (1995) qui, dans une publication récente, faisait l'affirmation suivante: « Les générations qui coexistent

durant une certaine période ne bénéficient pas toutes, à part égale, de la consommation gouvernementale durant cette même période¹ ». Mais cet exercice nécessaire ne devrait certainement pas contredire l'affirmation selon laquelle le solde net des transferts publics et sociaux bénéficie actuellement très largement aux générations âgées².

S'agissant des transferts privés, on constate que la plupart d'entre eux descendent la chaîne des générations. C'est le cas des dépenses privées d'éducation et de formation, c'est le cas également des aides versées par les parents à leurs enfants, c'est le cas enfin de l'ensemble des donations et des héritages. Mais le montant de ces transferts - plus difficile à chiffrer - paraît nettement moindre que les transferts publics et sociaux. Il faudrait rajouter à l'évidence le temps et l'attention (variables non monétaires) que les générations âgées consacrent aux générations plus jeunes pour se faire une idée plus précise de l'importance et du sens des transferts privés entre générations coexistantes ou successives.

D'après les chiffres disponibles, les transferts intergénérationnels privés seraient plutôt en augmentation. C'est, semble-t-il, le cas des aides, héritages et donations. Cela s'expliquerait par l'enrichissement relatif au cours des dernières décennies des générations âgées qui, prises en charge par des mécanismes sociaux et publics, ont pu plus facilement accumuler un patrimoine. Lorsqu'un individu reçoit des ressources non anticipées grâce à des mécanismes publics de transfert, il peut alors conserver,

1. Et Buitier d'ajouter: « Les retraités ne bénéficient pas autant que les adolescents des concerts gratuits de rock. De la même façon, les jeunes bénéficient plus de l'éducation (qui comporte une composante consommation ainsi qu'une composante formation de capital humain) que les personnes âgées. Les bénéfices tirés des dépenses de maintien de l'ordre public sont une fonction croissante du niveau de richesse (patrimoine non humain) (...): Il est également probable que les bénéfices de la défense nationale soient une fonction croissante du niveau de ressources non humaines détenues par l'individu. Les bancs dans les jardins publics sont appréciés davantage par les personnes âgées encore mobiles et par les parents de très jeunes enfants. Les adolescents et les jeunes adultes préfèrent les terrains de football et les patinoires. Les dépenses de santé profitent le plus aux personnes très jeunes et très âgées. Les préservatifs gratuits bénéficient essentiellement aux classes d'âge sexuellement actives. »

2. Il faut noter qu'en France l'essentiel des dépenses sociales est financé par des cotisations assises sur les salaires et que le poids des prélèvements est ainsi concentré sur les actifs occupés. Dans d'autres pays européens, ceux qui ont adopté une philosophie distributive plutôt qu'une philosophie communautaire, tels le Royaume-Uni ou le Danemark, les dépenses sociales sont assurées par le budget général de l'État. Leur concentration par classe d'âge est en conséquence nettement plus faible, l'impôt ayant par nature une assise sociale plus large que la cotisation.



durant toute sa vie, le patrimoine accumulé auparavant. D'ailleurs, ce patrimoine a bénéficié des importantes revalorisations d'actifs au cours des années quatre-vingt et du passage à une rémunération positive de l'épargne. Ce phénomène peut être observé dans la plupart, sinon dans tous, les pays industrialisés.

En faisant la somme de l'ensemble des transferts intergénérationnels publics et privés, on parvient sans doute possible à un bilan en faveur des générations âgées. Ce bilan est largement le résultat de l'intervention collective - l'État, bien sûr, mais également les partenaires sociaux (syndicats et patronat) - qui semble avoir massivement privilégié, nolens volens, les générations âgées au cours des dernières

décennies en organisant un transfert massif, obligatoire, de ressources vers le haut de la pyramide des âges. Beaucoup de faits témoignent de l'intensité de ces transferts. Citons-en deux : d'une part le niveau de vie exprimé en unités de consommation des personnes âgées est en moyenne supérieur à celui des actifs, d'autre part l'âge moyen des consommateurs est sensiblement plus élevé que celui des producteurs. L'État, au sens large du terme, est bien devenu l'arbitre entre les générations. Il a choisi de privilégier les générations âgées. Ce choix est-il conscient ? Est-il volontaire ? Est-il responsable ? Mais surtout est-il tenable, durable, dans la perspective d'un vieillissement accéléré de la population ?

Les fondements des transferts intergénérationnels

Il convient de distinguer les fondements des transferts privés entre les générations de ceux des transferts publics entre générations. En effet, les raisons qui peuvent être avancées pour expliquer le sens et l'importance des transferts entre générations apparaissent très différentes selon que l'on considère qu'ils relèvent de la sphère privée (ménages ou entreprises) ou de la sphère publique (l'État au travers de son budget ou les partenaires sociaux au travers des mécanismes de protection sociale).

Les fondements des transferts intergénérationnels privés. Les vingt dernières années ont été caractérisées par toute une série de recherches sur les fondements des transferts intergénérationnels privés. Pour les ménages, il s'agit principalement des aides, soins ou services en ce qui concerne les transferts ascendants, et des donations, des héritages et des dépenses d'éducation pour ce qui concerne les transferts descendants.

Sans entrer dans l'ensemble des débats qui ont agité les économistes et sociologues, on retiendra que les fondements des transferts privés mis en oeuvre par les ménages relèvent d'au moins quatre paradigmes,

peut-être même de cinq paradigmes. On peut citer :

- le paradigme de l'inconscience. De nombreux transferts seraient involontaires. Ce serait notamment le cas des héritages. Les individus, ne connaissant pas la date de leur décès, laisseraient involontairement des héritages dont bénéficient les jeunes générations (...)
- le paradigme du paternalisme. Les individus seraient amenés, selon ce paradigme, à transmettre des ressources aux autres générations parce que cette attitude serait valorisante, qu'elle leur permettrait de signifier leur autorité. Dans ce cas, donner, transmettre augmenterait l'utilité des générations à l'origine de ces transferts (comme dans Le Roi Lear). Insistons sur le fait que, selon ce paradigme, les transferts exprimeraient la volonté des générations à l'origine des transferts de peser sur le comportement des générations bénéficiaires des mêmes transferts ;
- le paradigme de l'altruisme. Les individus seraient sensibles au bien-être des autres générations. Ils chercheraient par des transferts de ressources à égaliser le



niveau de vie d'une génération à l'autre. Ils tiendraient compte dans leurs choix de l'utilité des autres générations, et, si l'écart entre les niveaux de bien-être avait tendance à se creuser, on assisterait à des transferts à objectif compensatoire. Si l'altruisme était la *prima ratio* des transferts intergénérationnels, le recours fréquent au terme de solidarité entre les générations serait légitime ;

- le paradigme de la stratégie. Les diverses générations seraient engagées dans des relations à caractère stratégique. Les générations âgées, par exemple, souhaiteraient obtenir de l'attention et du temps de la part des jeunes générations et, pour ce faire, exerceraient en quelque sorte une espèce de chantage. Les jeunes générations, quant à elles, seraient intéressées par le patrimoine de leurs aînés et s'engageraient dans ces relations complexes où chacun essaie de tirer son meilleur parti. Poussé jusqu'au bout, ce paradigme aboutirait à une situation où chaque génération essaierait de donner le minimum pour recevoir le maximum des autres générations. Il existerait un certain égoïsme générationnel. On comprend l'enjeu que peut constituer dans cette approche le pouvoir politique. Compte tenu du rôle de l'État, l'objectif est de peser sur ces choix pour obtenir le maximum possible de ressources.

- le cinquième paradigme serait celui de relations marchandes entre les générations. Même si les conditions des échanges ne sont pas évidentes de prime abord, on pourrait considérer que certains transferts, a priori sans contrepartie, seraient en fait le prix payé en échange de services rendus antérieurement, ou à rendre ultérieurement. Ainsi, les dépenses d'éducation seraient le prix payé pour bénéficier ultérieurement d'une retraite. Autre exemple : les héritages seraient le prix payé pour avoir bénéficié sa vie durant de soins de la part de ses enfants. Échanges donc entre les générations, mais échanges originaux, différents de ceux que l'on voit en oeuvre habituellement sur les divers marchés.

Dans la réalité, les transferts privés entre générations relèvent sans doute d'un mélange subtil de tous les paradigmes

évoqués : inconscience, paternalisme, altruisme, stratégie, échanges marchands. Mais d'autres transferts privés sont mis en oeuvre par les entreprises. Ces transferts résultent de dispositions telles que les règles d'ancienneté ou les mécanismes d'indemnités de fin de carrière, voire les mécanismes de retraite privés. Pour certains auteurs, il existe ainsi une distorsion entre l'évolution de la productivité des individus au cours de l'existence et l'évolution des salaires. En début de carrière, la productivité du travail serait supérieure aux salaires perçus, alors que la situation inverse prévaudrait en fin de carrière. Il existerait ainsi, lorsque les règles d'ancienneté sont significatives, un important transfert de ressources entre les jeunes actifs et les actifs âgés. Ce transfert serait d'autant plus facile que le nombre de jeunes actifs est important et que le nombre d'actifs âgés est limité. Toute la période d'après guerre a été caractérisée par cette situation, en raison de la croissance continue de la population active. En conséquence, les règles d'ancienneté en vigueur, qu'elles soient de fait ou de droit, se sont traduites par de très importants transferts. Le renversement de la situation démographique risque de rendre plus difficiles ces transferts implicites, dans la mesure où le tarissement des embauches et le vieillissement de la population en âge de travailler limitent progressivement la possibilité de maintenir des règles d'ancienneté généreuses et des politiques actives de gestion des carrières et des promotions.

Les fondements des transferts intergénérationnels publics. Le fondement des transferts intergénérationnels publics réside d'abord et avant tout dans l'idée selon laquelle la répartition spontanée des ressources entre générations - celle qui résulterait du libre jeu des comportements et des marchés - ne serait optimale ni du point de vue de l'efficacité ni du point de vue de l'équité. Dès lors, l'État serait amené à intervenir pour mettre en oeuvre des transferts de ressources à vocation correctrice de la distribution primaire des ressources et des niveaux de vie. Bien



entendu, l'ensemble de ces redistributions passe par le filtre politique.

Illustrons notre propos sur l'inefficacité de la distribution primaire des revenus en étudiant le cas des dépenses publiques d'éducation. Si les parents n'investissent pas suffisamment dans l'éducation de leurs enfants, le taux d'accumulation de capital humain est insuffisant, et la croissance économique peut être durablement ralentie. Il suffit pour cela de considérer que le taux de rendement collectif des dépenses d'éducation est supérieur en moyenne au taux de rendement privé. Ou, autre hypothèse, que la rentabilité espérée ou perçue par les familles des investissements éducatifs est inférieure à la rentabilité effective. Dès lors, les dépenses publiques d'éducation représentent en quelque sorte un investissement obligatoire, dont la collectivité tout entière bénéficiera, tant les générations existantes que futures. Mais ces dépenses publiques peuvent également être justifiées par le fait que certains ménages ne disposeraient pas des ressources nécessaires pour financer les dépenses éducatives. Dans ce cas, c'est le principe de l'équité qui justifie cette intervention publique de transferts obligatoires de ressources entre générations.

Un raisonnement analogue peut être esquissé en ce qui concerne les transferts au titre de la retraite. Si les ménages sous-estiment leur durée de vie et sa croissance au cours du temps, ou si les ménages, ayant un taux d'actualisation élevé, épargnent de façon insuffisante pour leurs vieux jours, ils risquent à terme de se retrouver dans une situation difficile, nécessitant éventuellement une intervention des pouvoirs publics en raison des « externalités sociales » que générerait une telle situation. L'état serait ainsi amené à intervenir de façon curative, alors que l'imposition d'une couverture obligatoire lui permettrait d'intervenir de façon préventive (...).

Comme l'Etat n'a pas les moyens, pour des raisons d'information évidentes, de discriminer les ménages qui adopteraient spontanément un comportement optimal et les autres, il est conduit à mettre en oeuvre des mécanismes collectifs, à affiliation obligatoire.

Aussi les paradigmes sur lesquels reposent les interventions de l'État dans le partage des ressources entre classes d'âges coexistantes sont-ils les suivants:

- le paradigme de l'asymétrie d'information. Les individus ou une fraction d'entre eux n'auraient pas l'information nécessaire pour procéder à des choix optimaux. L'asymétrie d'information peut généralement expliquer certains dysfonctionnements des marchés d'assurance. Enfin, l'État n'aurait pas l'information pour cibler ses interventions (ou l'information correspondante serait trop coûteuse à obtenir) ;
- le paradigme de la préférence pour le présent. Les individus seraient impatients, et de ce fait auraient un horizon temporel limité. Cela les conduirait à ne pas envisager avec suffisamment d'attention les événements censés se produire au-delà de leur horizon temporel. Ainsi, ils négligeraient les dépenses éducatives de leurs enfants, en sous-estimant la rentabilité de ce type d'investissements dans la formation en longue période: ils actualiseraient le revenu tiré de cet investissement avec un taux trop élevé. L'État aurait un taux de préférence pour le présent moins élevé, correspondant à la maximisation de l'utilité collective, et imposerait des choix aux agents économiques ;
- le paradigme de l'aversion insuffisante aux risques. Même si l'on suppose une connaissance parfaite des risques, certains individus pourraient ne pas chercher à s'en prémunir, par impéritie ou imprévoyance. Ils s'exposeraient eux-mêmes, et exposeraient aussi leurs familles, au risque. Si le risque survient, les individus pourraient à terme se retrouver dans une situation nécessitant une intervention éventuelle des pouvoirs publics ;
- le paradigme de l'imperfection des marchés. Les marchés seraient imparfaits et ne permettraient pas aux individus de se protéger de manière optimale. Ainsi serait justifiée la mise en place de régimes publics. L'exemple classique est la mise en place de régimes de Sécurité sociale fondés sur la répartition pour financer les retraites: de tels régimes permettraient de



surmonter les imperfections des marchés des capitaux.

Les explications concernant la dette publique sont différentes de celles qui peuvent être évoquées pour les mécanismes d'assurance sociale et pour les dépenses publiques d'éducation. Pour certains, l'État recourt à la dette publique, à l'instar des autres agents économiques, pour financer ses dépenses d'investissement, dont l'usage se poursuivra sur plusieurs décennies ou plusieurs générations. Pour d'autres, l'État recourt à la dette publique à des fins de régulation conjoncturelle contracyclique - la dette gonfle lors des périodes de récession et est remboursée lors des périodes d'expansion. Pour d'autres encore, le gonflement de la dette correspond à des dépenses exceptionnelles de l'État (guerres par exemple) dont le coût est lissé sur plusieurs générations

Ces développements sur les fondements des transferts intergénérationnels privés et publics montrent qu'ils reposent sur des principes très différents les uns des autres. Et, pour chaque transfert pris isolément, plusieurs explications peuvent être chaque

fois avancées. Leur analyse conduit à se poser plusieurs questions :

- Les transferts intergénérationnels sont-ils mis en oeuvre de manière consciente, volontaire, ou résultent-ils de toute une série de décisions privées et publiques non coordonnées ?
- Les transferts intergénérationnels conduisent-ils à égaliser les niveaux de bien-être d'une génération à l'autre ?
- Les transferts intergénérationnels visent-ils principalement à obtenir une allocation des ressources entre les générations plus efficace que celle issue de leur répartition primaire ?
- Les transferts intergénérationnels interagissent-ils les uns avec les autres, les transferts publics évinçant ou complétant les transferts privés, les transferts descendants compensant ou non les transferts ascendants ?

Mais, quelles que soient les réponses à ces questions, les transferts intergénérationnels seront tous affectés par le vieillissement de la population.



Le vieillissement de la population va affecter l'ensemble des transferts intergénérationnels

La modification du poids relatif des classes d'âge va tout d'abord affecter la distribution primaire des ressources par âge. Elle va se traduire par des modifications substantielles de l'ampleur des transferts intergénérationnels privés et publics.

La répartition des ressources disponibles - au sens large entre les classes d'âge - repose sur des phénomènes très variés. On envisagera successivement les revenus primaires et le patrimoine.

- Vieillesse et revenus primaires. L'activité est sans doute le phénomène primordial, puisque c'est le phénomène qui localise la distribution primaire des ressources entre les classes d'âge. On sait que les taux d'activité ont évolué au cours des trente dernières années, avec un tassement des taux d'activité masculins aussi bien au début de la vie adulte (prolongation

des études) qu'à partir de cinquante ans (phénomène de préretraite et abaissement de l'âge de la retraite). Aussi, pour les hommes, la distribution des revenus primaires s'est-elle concentrée selon l'âge. Elle s'est sans aucun doute plus concentrée en France que dans les autres pays: en effet, les taux d'activité moyens sont faibles (un Français sur deux participe aujourd'hui à l'activité productive), mais ils sont surtout très faibles en France pour les plus de cinquante-cinq ans. S'agissant des taux d'activité féminins, on a assisté au contraire à une augmentation très significative des taux d'activité, qui tendent à converger vers les taux masculins.

La masse des revenus primaires s'est donc fortement concentrée sur une fraction de la population, et ce phénomène est d'autant plus net aujourd'hui si l'on considère non

pas les taux d'activité, mais les personnes disposant d'un emploi. En effet, le chômage, qui est particulièrement élevé en début et en fin de carrière, resserre encore la distribution par âge des revenus. Si l'on ajoute le fait qu'en règle générale les revenus du travail sont également une fonction croissante de l'âge, la concentration des revenus primaires selon l'âge est encore plus forte que ne le laisse penser la simple distribution des taux d'activité.

Le vieillissement de la population devrait se traduire par une élévation continue de l'âge moyen des « producteurs ». Dès 2005, sous des hypothèses réalistes en ce qui concerne l'évolution des taux d'activité, on devrait assister, selon toute vraisemblance, à une diminution de la population active, au fur et à mesure que sortent de la population active les générations pleines du baby-boom d'après guerre. Bien entendu, cette diminution sera plus ou moins forte selon que l'on retient tel ou tel paramètre. Mais il semble réaliste - sauf phénomène massif d'immigration et relèvement de grande ampleur de l'âge de la retraite - de retenir l'hypothèse selon laquelle la population active devrait décroître dès cette date. La population employée pourrait, elle, augmenter, dans la mesure où la raréfaction de l'offre de travail pourrait contribuer à diminuer le taux de chômage.

Ce vieillissement de la population active pose trois questions :

- l'évolution du revenu net : la distribution des revenus nets selon l'âge, après impôts et cotisations, dépendra des décisions fiscales et sociales qui seront prises dans les années qui viennent. Ainsi, en France par exemple, une évolution du financement de la protection sociale vers le recours à l'impôt sur le revenu, plutôt que l'actuel recours aux cotisations assises sur les salaires modifierait en profondeur la distribution du revenu net ;
- l'évolution de la productivité: la modification inéluctable de la pyramide des âges des « producteurs » affectera-t-elle la productivité moyenne? Même en faisant l'hypothèse d'une variation relativement forte de la productivité selon l'âge, il semblerait que les

variations de la productivité moyenne issues du vieillissement de la population active resteraient relativement modestes ;

- l'évolution des règles d'ancienneté : le rôle de l'âge dans la distribution des salaires sera sans doute appelé à évoluer fortement. A priori, le mécanisme qui conduit à opérer un transfert des jeunes salariés (payés en dessous de leur productivité) en faveur des salariés âgés (payés au-dessus de leur productivité) va être remis en cause au fur et à mesure de la déformation de la structure par âges de la population active. Les règles d'ancienneté sont faciles à mettre en place dans les périodes de rajeunissement de la population active, elles sont très coûteuses dans les périodes de vieillissement. Aussi les droits à l'ancienneté seront-ils vraisemblablement, à l'instar des droits à la retraite (et pour les mêmes raisons), dévalorisés. En se plaçant dans la même perspective, les carrières seront moins rapides dans les décennies qui viennent qu'elles ne le furent dans le passé ;

- Épargne, héritage et vieillissement. Quelle est la situation de départ? Celle d'une forte concentration selon l'âge des patrimoines. Cela s'explique par le traditionnel effet d'âge - le patrimoine est une variable d'accumulation -, mais également par une gamme d'effets de génération. Le patrimoine est actuellement essentiellement concentré en haut de la pyramide des âges. En effet, les générations actuellement âgées ont pu suivre un parcours patrimonial particulièrement favorable. Les personnes âgées ont en effet bénéficié, tout au long des années quatre-vingt, des appréciations spectaculaires du prix des actifs patrimoniaux, en raison de la hausse des cours boursiers et des valeurs de l'immobilier. Elles ont vu leurs revenus financiers s'accroître fortement, car ce sont elles qui détiennent l'essentiel des actifs de rendement. Dans le même temps, les droits à la retraite pour les générations successives parvenues à l'âge de cessation d'activité ont été de plus en plus élevés, et les pensions ont connu des revalorisations permanentes. Les personnes âgées n'ont dès lors plus eu besoin de réaliser des actifs patrimoniaux, car elles disposaient



des revenus réguliers qui leur ont permis de financer leur période d'inactivité. Elles ont été d'ailleurs moins incitées à épargner qu'auparavant, la prévoyance collective - sous forme de transferts sociaux - se substituant à la prévoyance individuelle sous forme d'épargne.

Les jeunes générations ont en revanche nettement moins bénéficié de cette période. Elles ont été frappées par le chômage. Les taux d'intérêt élevés les ont dissuadées d'acquiescer leur logement, leur taux d'effort s'est élevé, et une partie significative de leurs échéances consiste dans le paiement d'intérêts plutôt que dans le remboursement du principal. La hausse des prélèvements sociaux et fiscaux - qui s'est poursuivie de façon ininterrompue - a limité la progression de leur revenu réellement disponible, déjà affecté par le ralentissement de la croissance du pouvoir d'achat. Il n'est dès lors pas surprenant que leur taux d'épargne se soit effondré.

Depuis une quinzaine d'années, dans un pays comme la France, le taux d'épargne des ménages a progressivement diminué de un tiers. Cette tendance s'est généralisée dans toute l'Europe, à l'exception notable du Royaume-Uni. Le taux d'épargne représente aujourd'hui environ 12 % du revenu disponible, alors qu'il flirtait avec les 20 % à la fin des années soixante-dix. À l'époque, l'épargne - en d'autres termes la fraction du revenu courant non consommée - représentait la principale source d'accumulation des patrimoines. Dans ce taux d'épargne figurent les remboursements d'emprunts, mais pas les charges d'intérêts, qui correspondent d'un point de vue comptable à une « consommation ». Les ménages s'enrichissaient avant tout en différant leur consommation. Certains d'entre eux empochaient en plus une partie des transferts inflationnistes issus du remboursement des emprunts en monnaie dévaluée, au détriment d'autres ménages qui subissaient au contraire la ponction inflationniste qui frappait leurs encaisses monétaires.

Quel sera l'effet du vieillissement sur l'épargne, la distribution des patrimoines et les retraites?

- Épargne et vieillissement. L'hypothèse la plus courante est celle d'une remontée du taux d'épargne, au cours des années qui viennent, en raison de l'arrivée aux âges d'épargner des générations pleines de l'après-guerre. Inquiètes par les perspectives de régimes de retraite par répartition, les générations dites du baby-boom entreprendraient un effort important d'épargne pour accumuler un patrimoine dont les revenus ou la cession d'actifs qui le composent leur permettraient de maintenir leur niveau de vie après leur cessation d'activité. Cette remontée des taux d'épargne des ménages serait suivie dans une trentaine d'années par une forte baisse. Mais on peut aussi avancer l'idée selon laquelle la baisse du taux d'épargne exprime un changement de valeurs, les générations actuellement actives ayant un goût moins prononcé que leurs aînées pour l'accumulation. L'effet a priori positif du vieillissement serait ainsi tempéré.

- Héritage et vieillissement. L'héritage n'a joué, jusqu'à une époque récente, qu'un rôle marginal. Les actifs patrimoniaux des personnes âgées n'avaient pas encore connu de revalorisation massive, les retraites, bien que croissantes pour les nouvelles cohortes de retraités, restaient modestes pour celles qui avaient quitté le marché du travail quinze ans auparavant, dans les années soixante. Cette situation devrait profondément changer. On devrait assister à une forte augmentation des flux patrimoniaux intergénérationnels descendants.

En d'autres termes, les héritages, les donations, les aides de toutes sortes vont connaître un essor sans précédent, du moins dans l'histoire contemporaine. Les lois de la vie étant ce qu'elles sont, les générations sont appelées à se succéder. Celles qui vont disparaître laisseront à leur décès ou transmettront de leur vivant aux générations qui lèvent et mûrissent le patrimoine qu'elles sont parvenues à accumuler dans de bonnes conditions dans les années soixante et soixante-dix, qui a prospéré de manière exceptionnelle dans les années quatre-vingt et dont elles n'auront pas besoin dans les années quatre-vingt-dix en



raison de la socialisation du financement de leurs revenus d'inactivité. Quant aux générations bénéficiaires, elles auront connu un trajet patrimonial, disons moins brillant en raison du coût des actifs patrimoniaux et de l'effort qu'il faut désormais consentir pour les acquérir. Des transferts patrimoniaux plus importants vont échoir à des générations moins fortunées: on passera bien progressivement mais sûrement de la fortune acquise par l'épargne à la fortune acquise par l'héritage.

Ce mouvement d'essor de l'héritage, quelque peu différé en raison de la hausse continue de l'espérance de vie, ira en s'accéléralant. Les rentiers d'aujourd'hui feront les héritiers de demain. Ces « nouveaux héritiers » seront relativement âgés, du fait de la hausse de l'espérance de vie de leurs parents. En France, la récente mesure prise en faveur des donations, qui a pu surprendre certains, s'explique dès lors aisément : il n'est pas souhaitable que les ménages attendent systématiquement plus de la cinquantaine, voire souvent soixante ans, pour pouvoir bénéficier d'un capital transmis (...).

- **Retraite et vieillissement.** Les régimes de retraite par répartition, dont l'objet même est de transférer des ressources à la partie de la population ayant dépassé un certain âge, seront inévitablement affectés au premier chef par le vieillissement de la population.

C'est, bien entendu, sur les régimes fonctionnant en répartition que l'impact sera le plus direct et le plus fort. Une étude de l'OCDE, dont les hypothèses sont pourtant plutôt conservatrices, a ainsi montré que les dépenses publiques de retraite augmenteront d'ici à 2030 de plus de 40 % en Allemagne et en Italie, de plus de 30 % en Belgique et au Royaume-Uni, de plus de 60 % aux Pays-Bas, et, surtout, de 75 % en France³. La dégradation du « rendement » des régimes publics de retraite qui s'ensuivra sera considérable. Pourquoi ? Tout simplement parce que ceux-ci fonctionnent en répartition, c'est-à-dire financeront les pensions versées aux retraités de demain par des cotisations prélevées sur les actifs

de demain, qui seront proportionnellement beaucoup moins nombreux qu'aujourd'hui. C'est l'application directe de l'équation fondamentale de la répartition :

$$\text{Tx de cotisation} \times \text{Rev. moyen} \times \text{Nbre d'actifs} = \text{Pensions moyennes} \times \text{Nbre d'inactifs retraités}.$$

Ces évolutions ne seraient pas remises fondamentalement en question par des phénomènes tels que le redressement de la fécondité, la poursuite de l'immigration, l'augmentation de la productivité ou même le retour au plein emploi.

En effet, même si la fécondité se redressait dans les années qui viennent, cela ne modifierait pas les effets de la sous fécondité enregistrée depuis 1965. Nous l'avons dit, redisons-le: les enfants qui ne sont pas nés dans le passé ne naîtront jamais. La reprise de la fécondité n'aurait des effets que vers 2025-2040. Par ailleurs, il faudrait un redressement exceptionnel de la fécondité pour compenser le vieillissement. Le nombre moyen d'enfants par femme devrait dépasser le chiffre 3, pour simplement maintenir le ratio retraités/actifs! Cela entraînerait une croissance exceptionnelle de la population, qui devrait se poursuivre indéfiniment pour éviter de devoir affronter par la suite des problèmes de retraite plus graves encore. La population française, avec ce taux de fécondité, atteindrait 200 millions de personnes en l'an 2100, 1 milliard en 2200, et ainsi de suite... !

S'agissant de l'immigration, le raisonnement est simple, sur le papier. Il suffirait de « combler » les creux de la pyramide des âges en recourant à de la main-d'oeuvre étrangère. Mais les flux migratoires seraient de très grande ampleur. Dans le cas français, à partir de 2005, si l'on souhaitait maintenir le ratio retraités/actifs, il faudrait, toutes choses égales d'ailleurs, un flux de plus de 900 000 immigrés actifs par an pour compenser l'arrivée des 300 000 personnes à la retraite chaque année de 2005 à 2020.

L'augmentation de la productivité est aussi souvent évoquée pour pallier les effets du vieillissement sur les régimes de retraite



3. Cela est dû notamment au fait que tous les régimes de retraite en France opèrent selon le principe de la répartition, aussi bien le premier « pilier », public, que le deuxième « pilier », professionnel.

par répartition. Le raisonnement est, là aussi, simple: si nos enfants sont demain riches - vu leurs revenus du travail fortement augmentés à la suite d'importants gains de productivité -, ils pourront consacrer sans problème le surcroît de revenu généré chaque année aux cotisations et impôts destinés aux retraités, sans que cet alourdissement ne vienne amputer leur revenu net. Deux questions se posent. D'une part, d'où viendraient ces gains de productivité ? Pour les économistes, ils proviennent principalement d'un effort d'investissement dans le capital humain, dans l'éducation et la formation. Force est de constater que les efforts dans ce domaine ont été insuffisants au cours des années passées dans la plupart des pays industrialisés. D'autre part, même si nos enfants sont plus riches que nous ne le sommes, est-ce qu'ils accepteront pour autant de se voir confisquer la croissance de leurs revenus ?



Les perspectives de nos régimes publics de retraite sont inquiétantes. Les perspectives démographiques font que nous devons, à terme, choisir entre une très forte hausse des cotisations ou une très forte baisse du taux de remplacement « retraite/salaire » (à âge de retraite inchangé).

Le taux de cotisation, exprimé en pourcentage du revenu moyen des actifs, passerait de 20 % en 1990 à près de 40 % en 2035. Le maintien du taux de cotisation à son niveau de 1990 ferait chuter le taux de remplacement (pension moyenne/revenu d'activité) de 70 à 35 %.

Les régimes en répartition sauront-ils s'adapter ? Les solutions sont bien connues. Elles consistent à :

- **augmenter les cotisations et/ou le financement budgétaire ;**
- **reculer l'âge moyen du départ à la retraite ;**
- **baisser la valeur relative des pensions servies.**

Elles sont et seront cependant difficiles à mettre en oeuvre, pour des raisons économiques, sociales et politiques.

Certains considèrent à tort que la hausse des cotisations ou des impôts est un

benign neglect. Rappelons les effets économiques pervers d'un accroissement des prélèvements obligatoires. Une hausse des taux de cotisation provoque une baisse des salaires réels et/ou des profits, dégrade la compétitivité, induit une substitution du capital au travail qui favorise le chômage, alimente l'inflation et évince l'épargne. Quant au recours accru au financement budgétaire, il se traduit par un accroissement du déficit public ou par une hausse des impôts, deux « solutions » qui provoquent de multiples effets pervers, au nombre desquels figurent l'éviction de l'épargne et les tensions inflationnistes. Il empêche aussi, dans tous les cas, l'État de mener dans de bonnes conditions ses autres missions ; notamment les autres politiques sociales (famille, ville, santé ...), le développement des infrastructures, l'effort de formation et d'éducation, la sécurité...

Quant au recul de l'âge moyen de la retraite, il se heurte à de fortes résistances politiques, sociales mais aussi économiques. L'allongement de la durée d'activité supposerait un changement de mentalités de la part aussi bien des employeurs que des salariés. Pour redonner quelque force à ce « quatrième pilier » du système de retraite il faudrait procéder à la récréation d'un marché du travail pour les personnes âgées de plus de soixante ans. Des expériences ont été tentées pour faciliter l'insertion économique et sociale des personnes âgées. Elles restent toutefois limitées, et il faudrait que s'expriment dans l'avenir de réelles volontés politiques pour parvenir à redresser durablement les taux d'activité à âges élevés.

Reste, évidemment, le recours à une baisse de la valeur relative des prestations de retraite servies (que cela se fasse par une modification du calcul des droits ou par une sous-indexation des pensions servies). Cela se traduirait par une dégradation de la situation relative des retraités par rapport aux actifs. Nul doute qu'une telle évolution soit nécessaire. Les bénéficiaires actuels comme les futurs bénéficiaires subiront la baisse inéluctable du rendement des

régimes de retraite par répartition. Pour les futurs bénéficiaires, il faudrait les inciter à se constituer des compléments individuels et collectifs de retraite dans de bonnes conditions prudentielles, sociales et fiscales pour compléter les pensions issues des régimes obligatoires.

Il est inutile de se voiler la face: le vieillissement des populations dans tous les pays industrialisés affectera directement tous les régimes de retraite existants qui fonctionnent selon le principe de la répartition. Cette évidence, trop longtemps niée, est à l'heure actuelle perçue par le public, qui commence à douter de la solvabilité de ces régimes.

Cet effort d'accumulation en vue de la retraite devrait s'accroître. Il devrait être plus important dans les pays qui ont tardé à réagir, comme la France.

Quant aux particuliers, ils devraient, en réponse à ces stimulations, poursuivre et accentuer leur effort d'épargne. Il faut

noter d'ailleurs que, doré et déjà, dans de nombreux pays, la chute des taux d'épargne semble être enrayée. En outre, les placements en assurance vie se développent dans les pays où les régimes par répartition étaient les plus généreux (France, Italie, Espagne ...). C'est le signe que les Européens, inquiets de leur avenir, comprennent le sens de l'effort nécessaire. Jean-Baptiste Say le disait déjà : « Faites des enfants ou faites de l'épargne! » Les Européens ont fait peu d'enfants depuis trente ans, ils doivent donc faire plus d'épargne.

Le vieillissement affectera, nolens volens, tous les régimes sociaux et publics organisant des transferts entre les classes d'âges et, a fortiori, entre les générations successives. Ces transferts peuvent être laissés à vau-l'eau, ce qui conduira à des tensions rapidement incontrôlables, ou ils peuvent être gérés, ce qui permettra le renouvellement du pacte social fondamental.

Une gestion active de l'allocation des ressources entre les générations s'avère indispensable

Compte tenu des perspectives du vieillissement des populations européennes, tous les dispositifs de transferts de ressources entre classes d'âge seront soumis à rude épreuve. Il y a des demandes concurrentes pour le partage du revenu national. Le revenu des actifs n'étant pas nécessairement appelé à

connaître une forte expansion - en raison notamment de la stagnation, voire de la diminution du nombre d'actifs qui devrait se manifester dès le début du siècle prochain, la répartition entre les classes d'âge coexistantes devrait selon toute vraisemblance entraîner des tensions croissantes (...).

Deux scénarios très contrastés peuvent ici être esquissés

Selon le premier scénario, ces tensions iraient croissant, et pourraient même dégénérer. Si rien n'est fait, il est incontestable qu'il y aura des générations qui vont « bénéficier » du vieillissement et d'autres qui vont en pâtir. Il y aura des « gagnants » et des « perdants », comme l'a souligné David Thomson (1989). Certaines générations - les jeunes actifs d'aujourd'hui et les générations qui arriveront dans les décennies qui viennent à l'âge d'activité pourraient être

appelées à supporter une partie très importante du coût associé au vieillissement. Elles devraient supporter un prélèvement croissant sur leur revenu d'activité pour prendre notamment à leur charge à la fois les transferts publics de retraites et d'assurance maladie de leurs aînées.

On pourrait alors assister à ce que la littérature, reprenant l'expression de Margaret Mead, a appelé le « conflit des générations ». Certaines générations - en l'occurrence les



générations émergentes - considéreraient que le fardeau qui est mis sur leurs épaules serait trop lourd. Voyant leur revenu amputé par une croissance des prélèvements publics et sociaux, doutant sans cesse davantage des éventuelles contreparties ultérieures de ces prélèvements, les générations montantes contesteraient les choix effectués par la collectivité. Souhaitant protéger leur niveau de vie, elles exprimeraient par des voies politiques et, le cas échéant, extra politiques leur refus d'être mises à contribution au-delà de ce qu'elles considéreraient comme juste. Le sentiment d'iniquité, d'injustice, est un sentiment puissant et il a nourri nombre de conflits sociaux.

Le problème serait exacerbé par les conséquences du vieillissement sur le corps électoral. L'électorat va vieillir, l'âge moyen de l'électeur médian étant appelé à fortement augmenter dans les décennies qui viennent. Les modèles politico-économiques ont d'ores et déjà tenté de dégager uniquement les conséquences du vieillissement du corps électoral. En supposant que chaque génération cherche avant tout à maximiser son propre intérêt lors des votes, le poids croissant des générations âgées se traduirait par un partage des ressources nationales disponibles en leur faveur. Le pouvoir politique ne parviendrait pas à échapper à cette pression et serait enclin à privilégier cet électorat âgé.

Aux conflits dits « de classes » succéderaient des conflits dits « de générations ».

On peut certes reprocher le caractère quelque peu mécaniste de ces modèles, et l'hypothèse d'égoïsme générationnel sur laquelle ils reposent, il n'en reste pas moins vrai qu'ils expriment une évolution possible qu'il ne faut pas écarter d'emblée.

Selon le second scénario, notre société saurait prendre à temps les mesures nécessaires, bien que parfois douloureuses, pour prévenir ce conflit. Plutôt que de laisser passivement évoluer les transferts entre générations au bénéfice de certaines d'entre elles et au détriment des autres, les pouvoirs publics, qui mettent en oeuvre la plus grande part des transferts ascendants, prendraient des mesures pour éviter des distorsions dans l'allocation des ressources entre les classes d'âges. L'État exercerait son rôle d'arbitre entre les générations en parvenant à édicter des règles et à les faire respecter, pour maintenir un partage équitable. L'État serait ainsi arbitre plutôt que partisan.

L'État, selon ce second scénario, ne serait pas prisonnier d'un électoralisme étroit, et les générations viseraient, lors de leur vote, l'intérêt général plutôt que leur intérêt propre.

En tout état de cause, compte tenu de la place qu'occupent les transferts intergénérationnels privés et publics, il convient de mieux les identifier, de mieux les mesurer, de mieux évaluer leurs effets, de mieux les maîtriser, bref de mieux les gérer (...).

Mieux gérer les transferts intergénérationnels

On manque de références qui permettraient de fonder une véritable politique d'allocation des ressources entre les générations. La plupart des références concernant la distribution des revenus dans une société donnée ne traitent pas du problème du partage des ressources entre les générations.

Il est remarquable de constater l'emploi constant du terme de solidarité lorsque l'on évoque les transferts entre les générations. Ce concept, très important, est malheureusement peu opératoire. Jusqu'où doit aller la solidarité? En quoi est-on plus ou moins

solidaire lorsque l'on décide de prélever des revenus sur les actifs pour les donner aux générations âgées plutôt qu'aux générations jeunes, ou inversement ?

Compte tenu de la responsabilité des pouvoirs publics dans le domaine des transferts entre générations, il faut qu'il y ait un véritable débat politique pour fixer des règles à l'action collective. Compte tenu des perspectives de croissance très forte des transferts, il faudrait que des limites soient tracées pour envelopper les transferts de ressources entre générations, et ce pour deux raisons : d'une part, pour

qu'ils n'exercent pas des effets économiques et sociaux pervers (sur l'offre de travail, sur l'épargne, sur la compétitivité au niveau international, ...) ; d'autre part, pour qu'ils n'aient pas des effets antiredistributifs. Ces normes seraient, bien entendu, intertemporelles. Il faudrait que les enveloppes soient définies sur plusieurs décennies, afin de lutter contre le « court-termisme » public⁴.

Cela dit, la transition n'est pas aisée. Alors que le discours dominant reste celui de la répartition équitable des ressources au sein de la population en général, il faudra esquisser un discours sur la répartition entre les générations. Des contradictions peuvent naître à partir de l'interrogation simple suivante : comment traiter à la fois des solidarités intra-générationnelles et des solidarités inter-générationnelles ?

Quelques règles possibles pour guider l'action collective

Nous esquisserons, de façon quelque peu téméraire, quelques règles susceptibles de respecter à la fois les principes de l'équité intergénérationnelle et de la justice entre les générations coexistantes et successives, ainsi que des principes de l'efficacité intergénérationnelle et de la poursuite de l'accumulation de richesse au cours du temps historique.

- **Investir massivement dans la formation initiale, en réformant le système éducatif pour qu'il contribue davantage à l'insertion professionnelle des jeunes.** Nous entrons dans une ère où l'alimentation de la population active sera ralentie en raison des conséquences de la baisse de la fécondité. Aussi faudra-t-il faire en sorte que les générations numériquement moins nombreuses soient qualitativement mieux formées. Investir dans la formation est une priorité, car la qualité du capital humain reste une des sources essentielles des gains de productivité, donc de la croissance. Par ailleurs, dans un monde ouvert, seule une productivité élevée du travail permettra de résister à une concurrence sans cesse plus sévère de la part, notamment, des pays où les salaires sont faibles.

- **Allonger la période de vie active.** Cela passe notamment par un relèvement des âges de cessation d'activité, mais également par une modification en profondeur de ses modalités. Cet allongement peut également se conjuguer avec le développement de formules telles que le temps partiel, le temps choisi, les congés sabbatiques...

Cet allongement de la durée de vie active est évidemment justifié par le rallongement de la vie tout court. Il permettra d'éviter une concentration excessive des générations productrices par rapport aux générations consommatrices.

- **Asseoir les prélèvements sociaux sur l'ensemble des revenus.** Dans certains pays, les modalités actuelles de financement des transferts sociaux par les cotisations conduisent à une trop forte concentration générationnelle des ressources. Aussi, le passage à des prélèvements à base large⁵ semble préférable en période de vieillissement de la population pour éviter que le poids des prélèvements obligatoires soit demain supporté par une minorité de la population.

- **Encourager le vote des jeunes.** Les données disponibles sur l'inscription sur les listes électorales et sur la participation au scrutin montrent que les jeunes générations exercent moins que leurs aînées leur droit électoral. Compte tenu du fait que le vieillissement augmente l'âge médian de l'électorat, compte tenu de l'importance du rôle des pouvoirs publics dans la répartition des ressources entre les générations, il faut fortement inciter les jeunes électeurs à participer à la vie démocratique. On peut se demander si l'introduction du vote obligatoire - en vigueur dans certains pays de l'Union européenne - ne serait pas un des moyens pour éviter l'apparition de biais dans le dégagement de la volonté générale.



4. À ce titre, la règle de l'annualité budgétaire est très préjudiciable à la gestion à long terme des transferts intergénérationnels.

5. Comme la CSG (Contribution sociale généralisée) en France, qui est un prélèvement à taux unique sur tous les revenus.



- **Modifier les relations âges-revenus.**

Une révision des dispositions encore en vigueur dans nombre de secteurs et nombre d'entreprises qui lient le salaire et l'âge devrait contribuer à une amélioration des relations entre générations. Les écarts de salaire entre âges qui ne sont en rien justifiés par des différences de productivité peuvent se traduire en période de vieillissement de population active par un coût croissant supporté par les jeunes générations. Mais, paradoxalement, les générations âgées supportent également une partie de ce coût, dans la mesure où les employeurs ont tendance à se séparer de la main-d'oeuvre âgée et coûteuse. Aussi, pour favoriser l'emploi des jeunes et permettre le maintien en activité des actifs âgés (en relevant les âges de cessation d'activité), faut-il procéder à des innovations et trouver des modalités nouvelles de rémunération du travail toute la vie durant.

- **Repenser la politique de santé.**

Il est frappant de constater que, génération après génération, une part sans cesse croissante des dépenses de santé, qui sont prises en charge essentiellement par les actifs, est consacrée aux générations âgées. La répartition des dépenses de santé selon l'âge est en partie le reflet de choix de politique de santé. Aussi la maîtrise des dépenses d'assurance maladie contribue-t-elle à freiner des transferts intergénérationnels croissants venant amputer le revenu net des actifs. Par ailleurs, le développement de la prévention rééquilibrerait les dépenses selon l'âge.

- **Maîtriser les déficits publics.**

La dette publique est une charge reportée sur les générations futures - surtout lorsque les dépenses publiques correspondent à des transferts -, dont le remboursement viendra grever leur revenu disponible. À ce titre, la maîtrise des déficits et une politique de résorption graduelle de la dette publique accumulée (en dégagant un solde primaire budgétaire positif) contribueront à desserrer dans l'avenir l'étau des prélèvements obligatoires. Une telle politique de rigueur budgétaire est d'autant plus nécessaire que l'Etat investit moins que par le passé, en d'autres termes que

l'accumulation d'actifs publics croît moins rapidement que le gonflement de son passif.

- **S'interdire des déficits sociaux.** Si le déficit des finances publiques peut être envisagé, dès lors que l'État procède à des investissements, le déficit des finances sociales n'a aucune justification. Financer par l'emprunt des dépenses de transferts apparaît totalement infondé. En réalité, les régimes sociaux devraient dégager des excédents pour provisionner une partie des charges à venir. Aussi la règle en la matière devrait-elle être l'excédent afin de constituer des réserves et non seulement l'équilibre.

- **Favoriser un vaste effort d'épargne longue en vue de la retraite.**

Les États devraient, et davantage encore dans l'avenir, pour éviter de reporter la charge financière du vieillissement sur les générations futures, encourager la préparation financière de la retraite par accumulation. Ce surcroît d'accumulation augmentera à terme le niveau du revenu national, ce qui rendra plus facile la poursuite des mécanismes de transferts instantanés entre les générations. En effet, l'épargne nouvelle permet de financer les investissements nécessaires au retour à la croissance. Renforcer les marchés financiers et favoriser l'allocation optimale du capital, assurer un financement non inflationniste de l'économie, contribuer à terme à une réduction des taux d'intérêts réels, favoriser l'investissement, la compétitivité et l'emploi, tels seraient quelques-uns des effets bénéfiques de ce surcroît d'épargne longue généré par les mécanismes de capitalisation individuels et collectifs, effets bénéfiques qui permettent un transfert effectif de ressources dans le temps.

Dans le même ordre d'idées, des incitations à s'assurer, lorsque l'on est actif, contre le risque de dépendance, lorsque l'on sera inactif, permettraient également d'éviter de reporter une charge supplémentaire sur les générations de demain et d'après-demain.

- **Encourager la transmission patrimoniale.** Les transferts patrimoniaux (donations, aides, héritages) étant plutôt un phénomène de réduction des disparités

entre les générations, favoriser les donations, encourager les aides, ne pas alourdir les prélèvements fiscaux qui frappent l'héritage, devraient contribuer à éviter que ne s'accroisse l'écart patrimonial entre les générations. Compte tenu du passage à quatre générations, des dispositions spécifiques pour encourager des transferts patrimoniaux des grands-parents vers les petits-enfants, voire les arrière-petits-enfants, pourraient être envisagées.

La grandeur d'une nation est bien de se poser au bon moment les questions clés gouvernant son avenir. Le système actuel des transferts intergénérationnels privés et publics n'est pas pérenne à long terme. Sa projection est inenvisageable compte tenu du vieillissement de la population. Il faudra donc apporter les inflexions nécessaires pour éviter que les tensions prévisibles ne dégénèrent en de réels conflits. Le plus tôt sera le mieux.





Le vieillissement de la population interroge les services publics

par Patrice Aubertel, Paul Raveaud, Thérèse Spector

Les pays d'Europe et leurs citoyens ne sont pas seulement interpellés par les décisions prises dans le cadre de la construction européenne : celle par exemple de libre circulation des travailleurs. (...) Ils le sont également à travers les mutations qui affectent et transforment l'ensemble de leurs sociétés : accès du plus grand nombre au processus éducatif, développement considérable du travail des femmes, tertiarisation des emplois,... et aussi vieillissement de la population.

Ce phénomène de vieillissement, qui résulte du double processus de maîtrise et donc de réduction des naissances et d'allongement de la durée de la vie est un phénomène nouveau, massif en ce qu'il concerne l'ensemble des pays d'Europe, et dont tout indique qu'il sera amené à se poursuivre et se développer. Ce phénomène interroge les services publics sous au moins trois aspects qui seront successivement abordés dans ce chapitre.

Tout d'abord, le vieillissement est porteur d'attentes, et de besoins nouveaux au regard des services publics. Attente de services collectifs susceptibles d'intégrer dans leur fonctionnement quotidien les différentes situations des personnes concernées, que ce soit en terme d'âge,

de ressource, de condition de vie. Attente également et probablement de plus en plus importante de services individualisés, personnalisés, à l'écoute des situations particulières.

En second lieu, le vieillissement peut se traduire par une dépendance plus ou moins forte. **Le respect de l'autonomie des personnes, de leurs choix de lieux et de conditions de vie impose aux services publics d'imaginer des réponses adaptées à ces situations de relative dépendance qui d'ailleurs sont loin de concerner les seules personnes âgées.**

Enfin, dans une société marquée par les phénomènes d'individuation, par l'aspiration à une démocratie plus participative et par la montée des revendications relatives à une prise en compte effective des droits, le processus de vieillissement s'accompagne de la part des personnes concernées d'une volonté d'être acteurs de la vie sociale, y compris dans la conception (voire dans la mise en œuvre) des services censés répondre à leurs propres attentes.

Le processus de vieillissement participe donc à une transformation des services publics, mais aussi à une prise en compte de nouvelles exigences qui intéressent l'ensemble des citoyens.



1- Un phénomène social majeur

Les services publics s'adressent à l'ensemble de la population. Dans la mesure où la part la plus âgée de la population croît en importance, ils auront à s'adapter à cette évolution, et ce faisant ils amélioreront leurs prestations non seulement pour les personnes âgées mais aussi pour

d'autres catégories soumises aux mêmes difficultés. On peut imaginer, par exemple, que l'augmentation de la population âgée contraindra les services publics à s'interroger à nouveau sur des fonctions qu'ils ont actuellement tendance à minorer - telles que la fonction accueil remplacée par des

machines - et que ce faisant ils auront un rôle utile d'aide et de réassurance non seulement pour les personnes âgées, mais également pour tous ceux qui, par exemple, parlent mal la langue du pays, sont handicapés, ont besoin de temps pour s'expliquer et se faire comprendre.

Le vieillissement de la population est un phénomène majeur qui se retrouve dans toute l'Europe, dans le contexte de sociétés qui connaissent la montée de l'isolement et de la pauvreté, se fragmentent socialement, et ne sont pas à l'abri de la montée d'une intolérance inter-générationnelle.

Aussi, le succès remporté par nos sociétés sur la vieillesse grâce aux politiques sociales menées, et qui s'est traduit par une élévation du niveau de vie des personnes âgées, n'est peut-être pas définitif. Et si l'on considère, comme nous le faisons dans ce chapitre, que le rôle des services publics est de mettre en œuvre les politiques publiques dans le cadre des valeurs sur lesquelles fonctionnent notre société, à savoir notamment des valeurs antiségrégatives et égalitaires, les services publics auront à être d'autant plus vigilants par rapport à la partie la plus âgée de la population que les capacités d'insertion dans la société diminuent avec l'âge et que par contre les possibilités d'inégalités se cumulent: inégalités d'ordre social, culturel, biologique. (...)

A l'heure actuelle, en France, les services aux personnes âgées s'occupent essentiellement du très grand âge et de la dépendance. En 1962, le rapport LAROQUE sur la finalité, les objectifs et les moyens des politiques à mener face au vieillissement exprimait fortement l'ambition de donner une place aux personnes âgées dans la société : « **la vieillesse ne doit pas être exclusion, passivité, dépendance mais elle devient active, intégrée, autonome** »

y était-il inscrit. Depuis, les connaissances sur la demande des personnes âgées et les réponses innovantes se sont précisées. Cependant, l'essentiel des recommandations du rapport reste d'actualité 30 ans après. Leur mise en œuvre butte sur la pesanteur des systèmes de soins et d'aide, la dissociation des mode de financement des soins (État) et d'hébergement (départements). La décentralisation a contribué à compliquer la question. La multiplication des groupes de « professionnels du vieillissement » aux compétences, statuts, enjeux et intérêts divers et variés est un frein supplémentaire à une évolution des politiques et à une mise en œuvre de services bénéfiques aux usagers. D'autres pays, au Nord de l'Europe notamment, ont eu des attitudes plus actives pour garantir les droits des personnes et contribuer à l'intégration et à la cohésion sociale et inter-générationnelle.

Dans l'avenir les services publics devront dépasser le cadre du très grand âge et de la dépendance. Mais la démarche mise en oeuvre dépendra des représentations que la société se fera de la vieillesse et de son statut. Certains pays construisent des campus pour personnes âgées. D'autres, c'est le cas de la société amérindienne des Cuiva, ne définissent pas un âge de la vieillesse. Les Cuiva âgés ne sont pas un groupe social particulier et ne sont exclus d'aucune activité sociale. Entre ces deux conceptions, une infinité d'autres représentations peuvent émerger.

Les pages qui suivent traiteront de ces différents aspects : l'adaptation des services publics aux populations vieillissantes et des services adaptés aux besoins d'une population qui vieillit. Elles poseront aussi la question du rôle actif que pourraient jouer les personnes âgées dans cette évolution du service public. (...)



Qu'est-ce que la vieillesse ? Quelles questions pose-t-elle à la société ?

La vieillesse est d'abord une construction sociale

Dans la logique d'une société fondée sur le travail, lorsqu'un individu n'est plus travailleur, il n'est plus reconnu. Il est enregistré comme pensionné du point de vue de son statut. C'est la seule identité sociale qui lui soit accordée. Quand on a instauré la retraite à 60 ans en France, on y était considéré comme « vieux » cinq ans plus tôt que dans les autres pays d'Europe. Si demain on déclare la retraite à 55 ou 70 ans on aura déplacé « l'entrée » dans la vieillesse.

Or, cette construction sociale n'est pas inéluctable. Les Cuiva âgés, cités en introduction, travaillent tout comme les autres personnes 20 heures par semaine à constituer ce qui est nécessaire à la vie de l'ensemble de la société. C'est la société industrielle qui a exacerbé la valeur accordée au travail et imprimé à tous des « parcours » de vie uniformes : école, production, retraite. On catalogue une personne « d'agé » à partir de son départ en retraite, dans le même temps il n'appar-

raît pas comme anormal que les postes électifs ou gouvernementaux soient pour une part occupés par des personnes à l'âge avancé, ce qui corrobore le fait qu'il n'y a pas de fatalité liée à l'âge.

Certains courants de la pensée contemporaine qui analysent les changements actuels comme l'expression d'une mutation d'une société industrielle à une société post-industrielle ou de services, imaginent des parcours de vie différentiels, capables d'intégrer du « temps choisi », plus de temps libre et une réorganisation des temps sociaux entre les générations. Cela implique que les parcours de vie soient réorganisés, que la retraite se fasse à la carte, que la formation puisse se prolonger indéfiniment, que les liens entre formation, activité et retraite soient profondément modifiés. Dans ces conditions, la notion d'âge aura moins d'importance parce qu'il y aura des échanges inter-générationnels dans les deux sens. Les très vieux pourront transmettre infiniment de choses, des expériences, des histoires voire l'Histoire.



La place que la société réserve à sa partie la plus âgée renvoie au sens qu'elle accorde à la vieillesse

A.-M. Guillemard écrit, à propos des politiques de la vieillesse : « L'Europe a indéniablement marqué une double victoire sur la question de la vieillesse. En premier lieu les progrès de l'allongement de la vie humaine ont été importants. En second lieu les gouvernements sont parvenus à assurer à cette population, de plus en plus nombreuse, un niveau élevé de ressources. Mais simultanément les pays européens ont adopté des politiques qui n'ont pas permis d'aménager un rôle actif et utile à la population âgée. Ils ont donc réduit la vieillesse à

n'être qu'un coût et une charge pour la collectivité, créant ainsi une situation paradoxale où simultanément on est parvenu à allonger la vie mais en retirant du sens et de l'autonomie à la dernière étape. Dans cette perspective, la crise culturelle du sens de la vieillesse me semble au moins aussi importante à prendre en considération que la crise financière qui va frapper les systèmes de retraite ». Elle s'interroge sur la capacité qu'aura la société, et en particulier les personnes âgées, à dépasser cette crise, en s'aménageant des rôles actifs et utiles.

La vieillesse est aussi un phénomène psycho-biologique

Le concept de vieillissement se heurte à une ambivalence fondamentale qui conduit les individus à une attitude fataliste ou au contraire à nier l'impact du vieillissement sur le somatique et le psychique. En fait, le vieillissement biologique normal entraîne un certain nombre de troubles dont les plus connus sont les troubles de la mémoire ; la réduction des possibilités d'adaptation à de nouveaux stress ; la diminution des capacités de résoudre des problèmes nouveaux. Celle-ci est par contre compensée par une performance supérieure dans la résolution des problèmes connus liée à l'accumulation des expériences antérieures. La diminution d'exercice ou d'entraînement est une des causes du déclin des capacités intellectuelles avec l'âge. C'est l'application du vieil adage anglo-saxon : « use it or lose it ».

Philippe Meire, qui a inspiré le paragraphe précédent, écrivait au colloque « population âgée et révolution grise », qui s'est tenu en 1986 à Louvain la Neuve : « Au fond, la question du vieillissement se pose pour nous, depuis le début: depuis notre enfance, nous sommes affrontés à la question de l'altération, c'est-à-dire littéralement du devenir autre, et cela ne se fait pas sans mal ni difficulté. Ce n'est pas pour rien que la plupart des études consacrées à l'adaptation au vieillissement et à l'équilibre psychologique des personnes âgées insistent sur le rôle de la personnalité antérieure (on vieillit comme on a vécu disait Ajuriaguerra). Une vraie politique du vieillissement risque de revenir comme un boomerang sur la société en lui posant les questions de la finitude, de l'exclusion et de la perte dont elle est tentée de se décharger sur une minorité ».



Le vieillissement pose de plus des problèmes de santé publique

Les scientifiques sont en désaccord sur la représentation qu'il est possible de se faire des populations âgées dans les prochaines années: des vieux de plus en plus jeunes ou de plus en plus malades ? Le professeur Henrard cite deux visions de ces évolutions : d'un côté certains soutiennent que compte tenu des améliorations continues de la santé, le vieillissement s'accompa-

gnera d'une compression croissante de la morbidité et de l'incapacité. D'autres pensent au contraire que la prolongation de la durée de la vie risque de s'accompagner d'états pathologiques qui aujourd'hui apparaissent comme rares, et que de nouvelles maladies de la sénescence pourraient émerger.

Une histoire de famille ou de service public ?

Par ailleurs, l'augmentation de l'espérance de vie produit des modifications au sein des familles. On retrouve dans les familles, pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, deux générations d'adultes coexistant de façon durable. Autrefois la génération des pères disparaissait pendant que celle des fils s'installait. On peut dire qu'il y a par rapport à naguère, perte du statut professionnel du fait de l'avancée de l'âge de la retraite - et de la puissance paternelle mais jusqu'à présent gain de

santé, ressources et culture. Demain on se retrouvera peut-être face à trois générations d'adultes dont deux malades. Quelles questions ces nouvelles situations poseront-elles au service public ?

Enfin, le très grand âge doit affronter la solitude, dans un univers où les statuts familiaux se recomposent. En 1990 un tiers des ménages de 60 à 74 ans est composé d'une seule personne. C'est également le cas de 58 % des ménages de plus de 75 ans. A cet âge là les femmes sont quatre fois plus

nombreuses que les hommes à vivre seules. Cependant il existe une entraide familiale qui fonctionne dans les deux sens: les cinquante ans et plus, ont souvent à charge leurs parents plus âgés et leurs enfants encore étudiants ; les personnes plus âgées aident financièrement, mais également par leur présence stimulante des enfants qu'ils voient revenir chez eux, au chômage, divorcés ou déprimés.

Une des questions qui sera posée aux sociétés dans les prochaines années sera celle de l'équilibre qui se mettra en place entre les activités nouvelles prises en charge par les familles et celles prises en charge par la collectivité. Il est probable

que les réponses à la question de cet équilibre dépendront des pays, de leurs modes de vie et de leur morale sociale. On sait par exemple, qu'à l'intérieur de l'Europe des disparités se font jour sur les modèles familiaux entre d'un côté l'Europe du Nord et l'Irlande, et de l'autre l'Europe du Sud. Pour prendre un exemple, le pourcentage des personnes seules (tout âge confondu) est plus important au nord, moins au sud, et les enfants semblent rester plus longtemps chez leurs parents au sud. On peut imaginer, dans un même ordre d'idée que pour les personnes âgées certains pays feront plus appel à la solidarité familiale, d'autres à la solidarité collective.

Le rôle des services publics : assurer l'égalité et l'intégration

Le vieillissement de la population pose aux responsables des services publics - et de façon pour partie nouvelle - une double question: celle de l'égalité de traitement des populations au regard des politiques publiques et de leur mise en oeuvre (politiques sanitaire et sociale, culturelle, de logement, de transport...); celle, tout aussi importante, de la réduction des inégalités susceptibles de se creuser entre individus du fait du vieillissement, notamment dans leur capacité à demeurer partie prenante de la vie sociale. Que faire pour éviter les ségrégations économiques, sociales ou territoriales? Quelles initiatives développer pour exclure les risques d'exclusion? Toutes questions que F. Cribier a très fortement exprimées en disant : « S'il y a une classe d'âge qui se sent moins bien qu'une autre, c'est bien celle des personnes âgées, et tous les discours qui se développent sur la vieillesse depuis 10 ans - ils nous coûtent trop d'argent, ils vivent trop longtemps... - sont abominablement âgistes. **Le grand problème d'aujourd'hui est politique. En 1789 c'était le problème des ordres : il fallait que le tiers état soit l'égal de la noblesse et du clergé. Au dix neuvième siècle c'était le problème social : la classe ouvrière avait droit à une vraie vie. Dans les années 50 on a parlé des différences entre les hommes et les femmes en affirmant que les femmes étaient les égales**

des hommes. Qu'est-ce qu'on peut dire aujourd'hui et faire pour que les vieux soient les égaux des jeunes, même s'ils n'ont pas toute leur tête, même s'ils ne se rappellent pas quel jour on est, et même s'ils sont incontinents... ».

Face à ces questionnements individuels et collectifs, les missions générales de service public pourraient consister à établir des passerelles entre les différentes étapes du «devenir autre». Il s'agirait de mettre en oeuvre des systèmes qui protègent les droits à venir, de favoriser l'information de tous sur les devenir ultérieurs possibles et de contrôler l'égalité d'accès de tous à l'information. Elles consisteraient à **introduire des passerelles** où se sont intercalées des brèches : entre les générations, dans la ville, au niveau du logement, des transports, des activités de délasserment et de loisirs.

Ces missions générales pourraient se décliner en missions particulières telles que : garantir l'insertion sociale, la cohésion inter-générationnelle et sociale ; garantir l'égalité des conditions d'accès à la ville et aux services urbains, à la santé, à la sécurité ; préserver l'autonomie, l'intégrité de la personne.

Nous retiendrons ici deux domaines qui concernent particulièrement les personnes en cours de vieillissement : la communication et la santé.



La communication

Quelle que soit sa forme, son support, son objet, la communication permet la mise en relation avec d'autres, elle est au cœur de toute vie sociale. En ce qui concerne les personnes âgées, les services publics doivent être interrogés au regard de leur capacité à favoriser cette fonction communication. Ainsi, qu'en sera-t-il :

- **des télécommunications** : le téléphone permet aux personnes âgées qui choisissent de rester le plus longtemps possible à domicile, de maintenir des relations avec leur environnement et constitue un élément de sécurisation de ces personnes. Encore faut-il que l'évolution des tarifications ne soit pas pénalisante, notamment pour les personnes âgées qui disposent d'un revenu modeste. A cet égard, les évolutions récentes sont sources d'inquiétude ;

- **de l'accueil** : on souligne souvent son importance pour le maintien du lien social. Dans un article de Libération daté des 11 et 12 décembre 1995, Bernard Ginisty évoque l'histoire d'une « petite vieille » qui venait chaque semaine à la banque voir si sa pension trimestrielle était arrivée, ce qui lui servait de prétexte à échanger avec la guichetière. « Depuis l'informatisation des banques elle est priée d'utiliser sa carte de crédit pour vérifier, plusieurs fois par jour si ça lui chante, l'arrivée de sa pension » écrit Ginisty qui ajoute « et si elle regrette les échanges humains portés par le commerce de sa pension, il ne lui reste plus qu'à devenir un gisement d'emploi pour service de proximité ». Des métiers fuyant dans la pureté janséniste de l'économie « juxtaposés à des métiers du social en quête d'une impossible identité et qui ont en commun un appauvrissement généralisé, tels sont les résultats de nos spéculations ».

L'accueil doit être totalement repensé du fait du vieillissement de la population.

Dans le cas précédemment cité la fonction accueil est un véritable service rendu à certaines catégories de population. Par contre, on ne peut nier le fait que pour les personnes qui travaillent, ont un salaire régulier et ne souhaitent pas perdre une partie de leur temps libre en allant à tel ou

tel guichet, la carte bleue est un progrès immense par rapport à la situation antérieure. Cette double évidence pose la question du maintien d'un service public équivalent pour tous, c'est-à-dire susceptible de prendre des formes variées pour s'adapter à plusieurs catégories de population ;

- **de la distribution du courrier** : lors du séminaire « services publics et populations vieillissantes » une personne a fait part, dans le débat, de l'histoire suivante. Alors qu'elle rendait visite à une personne âgée, isolée dans la campagne et la félicitait pour son abonnement au journal local, étalé sur la table en plusieurs exemplaires, et pour le maintien de son intérêt pour le monde extérieur, celle-ci lui répondit : « c'est pour moi l'occasion de recevoir la visite quotidienne du facteur ». Dans cet exemple on est également dans une fonction de communication et d'entretien d'une relation sociale faite par les services publics. Or, dans le cadre de sa modernisation, la poste réduit les tournées des facteurs, et notamment dans les villages, il n'est pas rare de voir des séries de boîtes à lettres regroupées, plus éloignées qu'elles ne l'étaient auparavant des habitations, ce qui n'est pas sans poser problèmes ;

- **Des transports collectifs.** Les transports collectifs tels que le métro sont totalement insécurisants pour les personnes âgées, pas tellement du fait du risque de ricket qu'elles encourent que du fait qu'on s'y presse plus qu'on y flâne. La circulation sur les quais ou dans les couloirs s'exerce à un rythme soutenu, de manière compacte et quasi hypnotique : qui ose briser le rythme est considéré comme perturbateur et risque par ailleurs d'être bousculé. Plutôt que d'affronter ce stress permanent, les personnes âgées, à partir du moment où elles deviennent moins sûres de leur équilibre, peuvent choisir de restreindre leurs déplacements aux lieux de proximité, ce qui revient peu à peu à se désinsérer de la ville. Une réponse à ce problème peut passer par des transports à la demande, complémentaires des transports collectifs, destinés à toute personne valide, ayant des



difficultés provisoires ou plus ancrées de mobilité.

Plus largement se pose le problème des déplacements des personnes âgées, y compris par exemple pour accéder à un moyen de transport tel que le train. Françoise Cribier cite le cas de personnes âgées tout-à-fait valides qui préfèrent rester cloîtrées chez elles plutôt que d'accepter d'aller passer des vacances à la campagne par panique, face à la difficulté insurmontable que représente pour elles le fait de se retrouver seules dans la rue, une valise à la main, à la recherche d'un hypothétique taxi, d'avoir à se repérer dans la gare, la traverser, trouver leur train, et gravir les marches qui y conduisent. Dans les petites villes un service d'accompagnement aux trains peut exister de manière informelle. Dans les grandes villes les réponses spontanées sont moins évidentes.

La santé

Chacun se rend bien compte que les réponses traditionnelles apportées dans le domaine de la santé sont de moins en moins adaptées aux demandes des personnes âgées. Que ce soit dans le cadre du maintien à domicile, dans celui de l'hospitalisation, les services de santé seront amenés à connaître de profonds changements.

● **Le maintien à domicile.** De plus en plus souhaité par les personnes concernées, et encouragé par les gestionnaires et responsables du système de santé, le maintien à leur domicile de personnes âgées de plus en plus nombreuses va contribuer à modifier sensiblement l'organisation et les modalités de fonctionnement du service de santé, et cela à travers l'ensemble de ses composantes tant publiques que privées. La modification majeure consistera à rapprocher au plus près du patient les services dont il aura besoin : centres de santé polyvalents permettant d'effectuer de nombreux examens, centres de jour où peuvent être dispensés des soins, médecin généraliste (dont on redécouvrira

Mais certaines personnes âgées n'ont pas seulement besoin d'accompagnement physique, mais aussi d'un accompagnement personnalisé et d'une écoute. Le vieillissement nous confronte à la question de l'altération, physique, biologique, psychologique et sociale. Chaque étape du « devenir autre » nécessite un apprentissage de son propre changement et une connaissance des modifications environnementales et des possibilités nouvelles qu'il offre. Trouver des réponses aux nouvelles questions que l'on se pose avec l'avancée en âge telles que le montant des retraites, la manière de faire sa feuille d'impôt lorsqu'on se retrouve face à une rupture familiale subite, où trouver des organismes de loisirs à proximité, les lieux de bénévolat associatifs, où trouver rapidement des aides à domicile, ... pourrait faire l'objet d'un **service téléphonique de conseils spécialisé sur le grand âge.**

l'importance dès lors qu'il acceptera à nouveau de se déplacer...), personnel soignant allant chez les personnes concernées,...

Ce nouveau mode de fonctionnement des services contribuera également à modifier la fonction des structures lourdes, telle que les hôpitaux.

Il sera par ailleurs un levier puissant de création d'emplois dans le champ de la santé et du médico social. Au delà même des besoins qui s'expriment traditionnellement dans ce domaine de la santé, le maintien à leur domicile de personnes âgées devrait favoriser l'éclosion ou le renforcement, s'ils existent déjà, de nombreux services locaux : restauration collective (avec possibilité de portage de repas à domicile), lieux de rencontres, équipements de loisir (sportifs, culturels, tels que bibliothèque...) etc. Loin d'être réservés aux seuls personnes âgées, ces services devront être de réels services aux publics, ouverts à tous contribuant ainsi à améliorer la vie quotidienne de chacun et à tisser des liens inter-générationnels.



● **Les hôpitaux.** L'importance du phénomène de vieillissement de la population ainsi que les évolutions probables des modes et conditions de vie des personnes vieillissantes seront des facteurs influents dans l'évolution des hôpitaux.

Cette influence jouera tout d'abord sur le processus en cours de concentration - déconcentration. **Concentration des plateaux techniques spécialisés, par ailleurs hiérarchisés, où seront effectuées les interventions lourdes, nécessitant des matériels spécifiques et des équipes adaptées, et déconcentration, dans le cadre d'une politique alternative à l'hospitalisation, se traduisant par le développement d'un réseau d'établissements et de services proches des usagers.** Ainsi que le note le rapport « Gérer l'emploi public »¹ « parmi ces établissements et services figureront des formules médico-sociales, étant entendu qu'il restera difficile de tracer une frontière toujours nette entre celles-ci et les alternatives purement sociales à l'hospitalisation ».

Cette influence jouera également sur le personnel exerçant dans les hôpitaux et centres de soins. Dans ces établissements, la technicisation progressive et constante des

tâches, la recherche d'une grande rigueur de gestion, ainsi que les conséquences de la réforme qui a conduit à supprimer la catégorie D de la fonction publique, contribuent à une diminution progressive, si ce n'est une éviction, des emplois peu ou non qualifiés ainsi que des emplois qui ne sont pas en rapport direct ou obligé avec la fonction de soin. Or cette évolution est contraire aux besoins d'une partie des personnes hospitalisées, notamment des personnes âgées qui souvent vivent seules ou n'ont pas d'entourage proche. Lors d'un séjour à l'hôpital, notamment d'un séjour prolongé, ces personnes doivent pouvoir bénéficier de services tels que menus achats, accompagnement lors de promenades dans l'enceinte de l'établissement, ou tout simplement présence. Ces besoins ont d'ailleurs été fortement révélés par l'usage que certaines directions d'hôpital ont fait des personnes bénéficiant d'un « contrat emploi solidarité » (CES).

A l'avenir, les hôpitaux et autres établissements de soins et d'accueil ne pourront longtemps ignorer ce problème et seront amenés à inventer les formes et conditions d'emploi susceptibles de répondre aux attentes d'usagers de plus en plus nombreux.



Vieillesse et emploi public

Les divers points évoqués ci-dessus, notamment ceux relatifs à la prise en compte du vieillissement par les services publics, ont des incidences en termes d'emplois publics et d'emplois de services aux publics.

La première de ces incidences concerne la gestion et le mode d'exercice de l'emploi public. **Il sera tout d'abord nécessaire d'écouter et de comprendre les demandes et les besoins réels des personnes âgées, notamment en terme d'accueil dans les services, de simplification administrative, d'accompagnement dans les démarches à accomplir.** Le recensement et la prise en compte de ces besoins se traduiront en terme de compétence à développer chez les agents, de postes à faire évoluer, y compris peut être en termes quantitatifs.

La seconde de ces incidences concerne le développement d'emplois de services dotés d'une réelle « qualification et d'une reconnaissance professionnelle ». Ces emplois s'exerceront soit directement auprès des personnes (soins à domicile, aides à la vie domestique, accompagnement, présence...) soit au sein des services locaux qui se développeront dans le domaine de l'accueil (centres de jour, restauration...) des loisirs, de la vie culturelle,...

Emplois de service au public, ils ne seront pas pour autant des emplois de service public, en d'autres termes des emplois relevant du statut de la fonction publique. Professions libérales (notamment dans le domaine de la santé, avec les infirmiers, les kinésithérapeutes), salariés de droit privé employés par des associations spécialisées,

1. Gérer l'emploi public, Commissariat général du Plan, 1994.

ils exerceront de fait un métier de service public, par ailleurs encadré par des normes édictées par les pouvoirs publics.

Leur rémunération elle-même sera largement fonction des politiques publiques mises en œuvre, notamment dans les domaines de la santé et de l'action sociale. De plus, les tâches qu'ils exerceront en feront souvent des intermédiaires entre les personnes âgées et les services publics (notamment dans le cadre de démarches administratives).

Ces métiers, - ce sont bien des métiers et non des « petits boulots » - nécessitent, sauf pour quelques uns d'entre eux une réelle reconnaissance, notamment en termes de qualification et de cursus professionnels.

L'importance grandissante du vieillissement de la population, avec pour corollaire le recours également croissant à ces métiers, devrait y contribuer.

Les incidences du vieillissement sur les

nécessaires adaptations des services publics, sur les évolutions des pratiques des agents, ainsi que sur les emplois, devraient être importantes. Mais le vieillissement, véritable fait social, au double sens de construction sociale et de fait de société, devrait avoir une autre incidence sur les services publics et les agents de ces services: celle de leur rappeler qu'ils ont aussi et probablement plus que dans une période antérieure, un rôle essentiel, celui de garantir l'exercice effectif des droits de la personne.

C'est tout le sens des pages suivantes, d'où il ressort que d'importantes politiques sont à mettre en œuvre par les services publics ou à leur initiative pour que les personnes âgées, quels que soient par ailleurs leur état de santé, leurs lieux d'habitat, bénéficient des conditions et des soutiens qu'elles sont en droit d'attendre, dans le respect de leur autonomie.

2 - Respecter l'autonomie de la personne âgée, retarder l'apparition de la dépendance, l'accompagner



En Europe le respect de l'autonomie de la personne âgée est désormais un principe largement reconnu. Ce respect de l'autonomie oriente les décisions prises et les initiatives mises en œuvre vers des solutions qui tiennent compte des désirs exprimés par les personnes âgées elles-mêmes. Cela est désormais particulièrement perceptible lorsque la personne âgée est dite dépendante. En parlant de personnes âgées dépendantes il convient d'éviter de confondre dépendance et perte d'autonomie. Une personne âgée peut être appelée dépendante, c'est à dire avoir besoin d'une autre personne pour accomplir un des actes essentiels de la vie quotidienne, et n'en demeurer pas moins autonome. Ainsi les personnes très âgées affirment-elles leur droit à choisir leur projet de vie même si quelqu'un les aide pour se lever, manger, se laver... Respecter l'autonomie qu'elles revendiquent n'exclut pas, au contraire, de leur accorder une attention soutenue et de les faire bénéficier de différents services.

Les enquêtes statistiques menées en France dans le courant des années quatre-vingt évaluent à environ 10 à 12,5 % des personnes de plus de 60 ans celles qui ont besoin d'une aide quotidienne et qui ne peuvent sortir seules de chez elles. Là encore il convient de ne pas rapprocher automatiquement grand âge et dépendance car, même si la médicalisation est un fait de société, trois personnes de plus de 75 ans sur quatre ne recourent pas habituellement aux soins médicaux. Est-ce que la vieillesse se manifesterait de la même manière chez tous ? Aujourd'hui chercheurs et praticiens s'accordent pour reconnaître l'extrême hétérogénéité des parcours de vie. Ainsi Dominique Fruleux, maire-adjoint de Roanne, remarquera : « Est-ce qu'à soixante ans on vit le deuil de sa profession, à soixante-dix ans le deuil d'un conjoint et à quatre-vingts ans le deuil lié à l'apparition de la dépendance ? Je n'en sais rien. Il y a des gens qui sont en pleine forme à quatre vingts ans et je connais des personnes avec de grosses pathologies à soixante ans ».

Au cours de cette avancée en âge les services publics peuvent, alors, faciliter les transitions, rendre plus fluide la succession des différentes étapes de la vie en privilégiant les solutions qui mettent en œuvre des solidarités actives afin de contribuer à la cohésion sociale.

Les services publics permettent, aussi, de garantir l'exercice effectif des droits de la

personne. Dans cette perspective, la manière de rendre le service joue un rôle important. Ces différentes facettes des services publics peuvent être illustrées par trois types de politiques : les prestations dépendance ou autonomie, le maintien à domicile et l'accessibilisation des espaces et des services publics.

Les prestations dépendance ou autonomie : conjuguer l'autonomie et la solidarité

Les différentes formes de prestations, qu'elles s'appellent prestations dépendance ou prestations autonomie, mettent en avant le respect de l'autonomie de la personne âgée dépendante et manifestent une exigence de solidarité. C'est dans ce cadre que peut s'analyser la prestation spécifique dépendance récemment mise en place. (...) Maintenir ou accroître l'autonomie de la personne âgée afin de lui permettre de réaliser son projet de vie est également l'objectif poursuivi par l'attribution d'un budget personnel, initiative prise dans plusieurs régions des Pays-Bas. Le budget personnel permet à une personne âgée de disposer librement de moyens financiers qui ne lui étaient auparavant alloués que si elle était hébergée en maison de retraite. Pouvant rester à domicile les personnes âgées, avec ce budget personnel, recourraient moins fréquem-

ment aux soins institutionnalisés, exprimeraient une moindre demande d'aide formalisée et bénéficieraient d'un élargissement du champ de leurs contacts sociaux.

Pour leur part les politiques de maintien à domicile contribuent à intégrer les personnes âgées dans la vie de la société. En France, dès le rapport Laroque, en 1962, l'accent est mis sur la lutte contre l'exclusion sociale, sur les moyens permettant d'assurer la cohésion sociale en intégrant les personnes très âgées dans la vie de la cité et en leur reconnaissant une place importante dans la société. **Parmi les mesures recommandées pour atteindre cet objectif le maintien à domicile est particulièrement privilégié.** Cette priorité sera maintes fois réaffirmée depuis en France et fera également l'objet de mesures particulières d'application dans d'autres pays européens.

Une initiative au Danemark

Au Danemark les maisons de retraite médicalisées ainsi que les nouvelles formes d'accueil pour personnes âgées, les services de soins infirmiers à domicile, les aides ménagères et les autres services de maintien à domicile sont placés sous la responsabilité des communes qui sont au nombre de 275 pour une population totale de 5 220 000 habitants dont près de 800 000 personnes âgées de 65 ans et plus (en 1995). Dans chaque commune il y a un **conseil des anciens** qui donne son avis sur l'ensemble des projets qui intéressent la vie des personnes âgées. Michael Ibsing (services de la ville de Fakse) précise « les maisons

de retraite avec accompagnement médicalisé dans la forme institutionnalisée qu'elles revêtaient jusqu'à maintenant sont indubitablement un élément du passé et cela conformément à une Loi de 1987. Il est certain que cette législation, pour le Danemark, signifie que des maisons de retraite ne seront désormais plus construites. De tels établissements ont une dimension institutionnelle affirmée qui se caractérise par un espace de vie réduit, une concentration de personnes âgées ayant besoin de soins importants, une fermeture à l'environnement extérieur. En outre, souvent, ces maisons ne disposent pas des

moyens médicaux suffisants pour les personnes qu'elles accueillent. Avec la disparition progressive de ce type d'établissement, l'intention est d'**offrir aux personnes âgées qui ont besoin de soins, leurs propres logements indépendants dans de petits groupes d'habitat. Ces personnes y seront en contact avec des personnes soit plus âgées soit plus jeunes qui n'ont pas besoin de soins et disposeront à proximité de centres de soins et de services nécessaires en fonction de leur état de santé.** A Fakse un groupe d'habitat, Aebilehaven (la Pommeraiie) a été réalisé en application de ces objectifs et une des deux maisons de retraite médicalisées a été fermée». Il poursuit en disant : « Pour la mise en place du projet il y a eu des rencontres avec les

personnes âgées concernées. Les services municipaux ont élaboré une proposition : substituer aux maisons de retraite ne disposant que d'une simple chambre pour chacun, des appartements de deux pièces avec une salle de bains, des toilettes et un hall d'entrée, appartements accompagnés d'un service de soins de niveau suffisant. Le contenu de ce programme a eu un rôle déterminant dans les contacts avec les personnes âgées ». Il conclut en évoquant les nombreuses activités qui se déroulent en liaison souvent avec l'environnement extérieur et en soulignant qu'une loi récente exige que les personnes âgées ou leurs familles constituent la majorité dans le conseil d'administration de l'organisme responsable du groupe d'habitations.

Aux pays bas : les questions posées à la coordination des institutions

Aux Pays-Bas les chercheurs du Netherland Institute of Care and Welfare, en particulier Jan Coolen ², se sont attachés à évaluer les initiatives menées pour respecter l'autonomie des personnes âgées tout en leur assurant l'environnement que leur état de santé requiert. Dans ce pays, plusieurs collectivités locales ont réalisé de petits groupes d'habitat disséminés en ville afin de permettre aux personnes âgées qui ont besoin de soins de pouvoir mener la vie la plus indépendante possible.

Dans les comparaisons qu'ils ont effectuées avec les modes traditionnels d'hébergement collectif les chercheurs ont constaté que la variable la plus discriminante apparaît être d'ordre psychologique. **En effet les personnes âgées vivant dans les logements indépendants se retrouvent chez elles et portent sur elles-mêmes un regard beaucoup plus positif que celles qui sont hébergées en établissements.** Les chercheurs se sont également intéressés à la coordination des activités qui concourent à assurer le maintien à domicile le plus satisfaisant possible. Ils distinguent deux types de coordination. Le premier se

fixe l'objectif **d'harmoniser les politiques et les pratiques des différentes institutions qui contribuent aux politiques de maintien à domicile** ; ces institutions peuvent appartenir à des domaines très divers : l'action sociale, la santé ou le logement par exemple. Les chercheurs constatent l'ampleur des difficultés qui entrave l'action menée pour assurer des complémentarités satisfaisantes entre des organismes aux pratiques de planification et de fonctionnement différentes. Leurs conclusions se rapprochent du constat établi par Monique Legrand et Yvon Schléret à la suite de travaux menés dans des villes françaises qui avaient noté que **la coordination s'apparentait plus à un processus en continuel devenir qu'à la mise en place d'une structure rigide et immuable** ³. La seconde forme est la coordination auprès de la personne âgée elle-même. Dries Willems présente les initiatives de « care managers » menées aux Pays-Bas. L'activité de ces « care managers » les apparente à ce que pourraient être des assistants sociaux personnalisés placés auprès de la personne âgée pour coordonner l'activité



2. Jan Coolen, " Effects of policy experiments in long-term care: some empirical findings from the Netherlands ", in Research in Sociology of Health Care, JAI Press Inc., 1994.

3. Monique Legrand et Yvon Schléret, " La coordination des procédures, un processus " in: Vieillir dans la Ville op. cit.

de plusieurs institutions. A partir des contours de leur mission dessinés par le chercheur il serait possible de définir leur rôle en disant qu'ils doivent être, à la fois,

efficaces et effacés parce que leur action doit permettre à la personne âgée de vivre de la manière la plus indépendante possible (...).

Des initiatives en France

Aujourd'hui, en France, 88 % des personnes de plus de 80 ans vivent chez elles ; elles sont aidées par plus de 5000 organismes gestionnaires de services d'aides ou de soins à domicile. Cette aide à domicile représente plus de 120 000 emplois.

Des initiatives menées en France s'inscrivent dans le champ des politiques de maintien à domicile. Ainsi, à Roanne, les résidences « Marguerite » se fixent l'objectif de conjuguer indépendance et soutien à domicile. Autour de la personne âgée se trouvent organisées diverses prestations : l'aide à domicile (20 h par mois), les repas à domicile (facultatifs), la télé assistance en liaison phonique, l'hospitalisation à domicile, les services de soins infirmiers ou les interventions de médecins libéraux, les chambres d'hôtes (pour la famille, les amis), les activités de loisir. Ainsi que le précise Dominique Fruleux, « ces résidences s'adressent aux personnes âgées qui ont besoin d'un filet de protection en raison de leur état. Nous avons écouté les personnes âgées dans des rencontres informelles, au cours de réunions et nous nous sommes dits: comment faire pour être autonome, être libre, avoir son projet de vie, vivre à son rythme avec un habitat qui corresponde, - nous avons fait alors ce que nous avons appelé les résidence « Marguerite » et nous avons complété ce que l'office d'HLM n'avait pas dans son prix de référence ».

Par ailleurs, la SA languedocienne de HLM a réalisé des résidences intégrées à Toulouse, Chambéry, Dunkerque... Dominique Le Gosles (consultante en ingénierie gérontologique dans cette société HLM) les présente en soulignant : « **Il s'agit de petits immeubles dans lesquels un certain nombre de logements sont dispersés et adaptés aux personnes âgées et des logements occupés par les familles.** Mais

ces logements adaptés ne suffiraient pas pour assurer l'accompagnement jusqu'à la fin de vie s'il n'y avait pas la mise en place de coordinations de services à domicile ; coordinations qui ne se caractérisent pas par l'instauration de liens institutionnels hiérarchiques entre les différents réseaux qui interviennent auprès des personnes âgées, mais par une présence qui permet d'apporter une aide dans les événements, parfois simples, de la vie quotidienne. Ces opérations sont des démarches de programmation dans lesquelles différents décideurs se mettent autour d'une table - collectivité locale, organisme HLM... avec l'idée d'optimiser les moyens. Nous avons pu mettre en évidence qu'il était possible d'optimiser ceux liés à la construction et de mobiliser des financements HLM classiques et non pas des PLA logements foyers qui, eux, ne facilitent pas l'intégration des différentes générations » (...).

La présentation de ces deux initiatives menées dans différentes villes françaises permet d'évoquer à nouveau le thème de la coordination. Ce thème revêt une importance particulière en France où, dans le domaine des services gérontologiques, l'offre se caractérise par des sédimentations successives d'initiatives diverses prises par l'État, les collectivités locales - départements et communes -, les organismes de Sécurité Sociale, les mutuelles... Aujourd'hui des coordinations se mettent en place. Elles s'inscrivent plus dans un processus progressif de travail en commun que dans le cadre rigide d'un schéma de travail imposant la suprématie d'une institution sur les autres. **Les collectivités locales jouent souvent le rôle de fédérateurs des énergies.**

Ces formes de coordination mobilisent plusieurs groupes de professionnels. Actuellement la structuration des professions intervenant dans ce champ est



soumise à une évolution rapide liée à la mise en place de la prestation spécifique dépendance, à la vulgarisation de nouveaux modes de paiement (chèques-service) et à la diffusion de l'offre de grands opérateurs privés de services urbains.

Indépendamment de ses aspects institutionnels le maintien à domicile active les réseaux sociaux de proximité auxquels appartient la personne âgée. C'est ainsi que

Suzanne Rosenberg dans une de ses recherches⁴ a mis en évidence ce qu'elle a appelé la « co-veillance ». Il s'agit d'une veille informelle et de voisinage dans laquelle les voisins et la personne âgée s'assurent une attention réciproque et se rendent de menus services même si la personne âgée n'a plus les capacités physiques pour sortir de chez elle (...).

La ville accueillante

Michel Conan (chef du service sciences humaines au CSTB) s'attache à faire mieux reconnaître la place des personnes âgées dans la ville. Il souligne l'existence d'interactions fortes entre le développement individuel et le développement de l'environnement social d'un sujet. Sa démarche propose une approche de l'aménagement urbain : « **rendre la ville accueillante ce n'est pas seulement la rendre plus facile à utiliser mais c'est surtout permettre que les conditions d'habitation et de vie qu'y trouvent des personnes âgées contribuent au soutien de leur développement personnel** » écrit-il. Il précise également que « l'aménagement des espaces ou des équipements d'une ville devrait donc tenir compte à la fois de la spécificité des groupes sociaux et des pratiques sociales de personnes âgées ou proches de la retraite qui y vivent, des problèmes généraux du vieillissement et des particularités de l'espace physique, de son aménagement et de son usage actuel »; Cela le conduit à exclure l'idée qu'il existerait un programme type et il préconise la mise en place « d'une démarche de travail qui assure l'unité stratégique des actions et permette l'adaptation au cas par cas des plans opérationnels d'aménagement ». Pour ce faire il recommande la mise en place d'un dispositif de transformation progressive associant personnes âgées, services municipaux et autres services publics (CAF, Poste...) afin de permettre aux agents d'élargir la conscience qu'ils ont des problèmes de la vie en ville éprouvés par des personnes âgées ».

A partir des transactions sociales, des

échanges dans lesquels les personnes âgées peuvent souhaiter s'engager, des relations qu'elles désirent tisser, il identifie neuf groupes d'espaces de transaction dans lesquels il est possible d'agir en suscitant, le cas échéant, des coordinations entre plusieurs services publics. Les espaces de transaction à l'échelle de l'espace urbain sont : les espaces urbains de rencontre et de spectacle des activités, les espaces de rencontre et de spectacle des loisirs, les espaces de circulation et de stationnement automobile, les espaces de coopération à la vie locale. En ce qui concerne l'espace proche, les espaces de transaction identifiés sont : les espaces de circulation dans le quartier d'habitation, les espaces de service de la vie de quartier, les espaces de proximité de l'habitation, les espaces d'accueil et de passage. « Une grande latitude est laissée au groupe pour établir ses priorités » précise-t-il et il ajoute : « A partir du diagnostic des principaux problèmes rencontrés par les personnes âgées dans chacun des espaces de transaction il y a élaboration d'un programme annuel d'action. Son suivi est assuré en liaison avec des groupes de personnes âgées représentés par des membres de leurs associations ».

Michel Conan termine en notant, « il s'agit clairement d'un dispositif d'apprentissage collectif centré sur le retour d'expérience des destinataires de l'action publique, et non sur leurs opinions a priori ». Il précise également que l'ensemble de cette démarche s'appuie sur « une définition commune des objectifs poursuivis par la municipalité ».



⁴ Suzanne Rosenberg, Apprivoisement des espaces et service public, Epsilon, Plan Construction 1979.

L'initiative britannique « bien vieillir »

Contribuer à une meilleure intégration et proposer des réponses concrètes pour assurer une meilleure accessibilité sociale des services sont également les objectifs poursuivis dans le cadre d'une initiative prise au Royaume-Uni et plus particulièrement dans le Warwickshire. « Le projet a pour objectif de communiquer le besoin de rester actif et mobile, besoin considéré comme une mesure préventive contre les accidents ». Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'opération Bien Vieillir (Ageing Well) et s'intègre dans le programme national de promotion d'une approche positive de la santé et de prévention de la maladie et du handicap dans la vieillesse. C'est une contribution pratique à la stratégie nationale de santé développée par le gouvernement et les domaines cibles sont les maladies coronariennes et l'infarctus, la santé mentale et les accidents... Bien Vieillir vise à encourager des modèles effectifs permettant de vieillir en bonne santé en promouvant des modes de vie bénéfiques pour la santé, en diffusant largement les informations permettant de se prendre en charge soi-même dans le champ de la santé.

Le projet est constitué d'actions très diverses : club hebdomadaire de santé avec exercices, stands d'information, conférence mensuelle, déplacement à la piscine pour

lequel le trajet en minibus est une très large occasion d'échanges, bulletin...

L'initiative Bien Vieillir associe professionnels salariés et bénévoles. Les volontaires âgés, appelés conseillers en Bien Vieillir, sont au cœur de tous les projets. Dans le Warwickshire ils reçoivent une formation assurée par les services locaux de promotion de la santé afin de conseiller, informer, aider leurs pairs. Les volontaires ont rejoint le projet à travers des contacts avec les bureaux de volontaires ou à la suite de la lecture d'articles parus dans la presse locale. Il y a maintenant 26 volontaires dans l'ensemble du comté, le plus âgé a 83 ans. Seuls deux d'entre eux ont quitté le projet depuis son origine (en janvier 1994) et les raisons en étaient la mauvaise santé pour l'un et un engagement professionnel pour l'autre. Le développement du projet est largement dû à la compétence et à la motivation des volontaires. En outre, ceux-ci identifient fréquemment des thèmes qui pourraient faire l'objet d'actions et qui sont souvent repris par la suite par l'équipe de promotion de la santé (alcoolisme, diabète, pauvreté et santé...). Il pourrait y avoir plus d'argent consacré à ce projet, et donc plus d'emplois salariés créés, mais la présence de volontaires et leur action entrent, dans une large part, dans le succès de l'action entreprise ».



Par-delà la fourniture de service, la relation de service

A travers la relation de service qui s'instaure entre les agents et les usagers, les services publics remplissent souvent une mission qui va bien au-delà de la simple fourniture technique d'un service. Isaac Joseph, professeur de sociologie à Paris X-Nanterre, a identifié les différentes compétences mobilisées par un agent de service public lors des relations de service. Outre une **compétence technique** - fournir le service - l'agent de base mobilise une **compétence contractuelle** par laquelle il s'assure que l'offre de service

correspond bien à la demande formulée et une **compétence civile** qui se caractérise par des échanges de politesse, des amabilités, des marques de respect⁵. Cet agent au contact avec le public est tout à la fois agent technique, agent de service et agent civil. Par son action encore souvent méconnue il humanise les relations tissées par les usagers avec des institutions qui, trop souvent, privilégient la dimension strictement techniciste et le recours aux machines automatiques. Pour sa part Michael Lipsky⁶ met l'accent sur

5. Isaac Joseph, " La relation de service " in: Annales de la recherche urbaine, " Transports en commun ", n° 39 Paris 1988.

6. Michael Lipsky, Street Level Bureaucracy: Dilemmas of the Individual in public Services, New York, Russel Sage Foundation 1982.

le pouvoir discrétionnaire de ces agents et souligne que dans l'exercice de leurs fonctions ils se présentent, à la fois ou tour à tour, comme les représentants du service qui les emploie avec son ensemble de règles et les avocats des usagers avec lesquels ils entrent en relation. La compétence de ces agents de base peut être d'une grande utilité pour améliorer le fonctionnement des services et être également une des composantes d'une réflexion sur les orientations de ces services.

Démarche d'apprentissage collectif préconisée par Michel Conan, reconnaissance du rôle déterminant des connaissances utilisées par les bénévoles dans l'expérience britannique ou importance des compétences mobilisées par les agents dans les relations de service, sont autant d'exemples qui soulignent les liens multiples noués entre savoir et services publics.

Prestations, politiques de maintien à domicile, démarches d'accessibilisation des espaces publics illustrent les contributions des services publics pour garantir l'exercice effectif des droits de la personne et pour promouvoir l'intégration des personnes âgées dépendantes, gage de cohésion sociale.

Si la dépendance ne signifie pas négation de l'autonomie ni des choix de vie des individus, la liberté du temps retrouvé ou plus exactement la liberté d'usage du temps au sortir de la vie de travail, conjugée avec tout ce qu'une vie peut apporter de connaissances, de compétences, de savoir et de savoir faire, cette liberté va contribuer à l'émergence d'un immense potentiel d'offre de services de la part des retraités.

Présents de façon massive sur la scène sociale, ils ne se satisferont pas ou plus de la relative marginalité dans laquelle étaient relégués leurs prédécesseurs. **Quant aux pratiques issues des périodes antérieures, réduites généralement à l'organisation d'activités récréatives relativement encadrées et à l'assistance, elle ne correspondront plus aux attentes de personnes capables de faire, de créer, d'innover, d'agir sur la scène économique, sociale et culturelle.**

A travers des formes d'action et d'engagement diverses, elles constitueront autant d'atouts pour notre société; et en ce qui concerne plus précisément les services publics, **elles passeront progressivement du statut de sujet à celui d'acteur.**



3 - Le Rôle des personnes âgées dans l'évolution des services publics

(...) L'avancée en âge provoque le besoin de services plus individualisés. La capacité collective d'y répondre - de sorte que chacun puisse être traité également, qu'il ait ou non les possibilités financières de faire face à ces besoins - nécessite une réorganisation des temps sociaux. Dans la mesure où l'espérance collective de vie s'accroît, ce qui signifie que la société se retrouve aujourd'hui face à une génération entière de 85 ans et plus, - et non plus face à des octogénaires isolés -, qu'elle se retrouvera demain peut-être face à des générations de centenaires, il est difficilement imaginable que l'ensemble de la société soit supportée par la seule activité des 25-55 ans, les plus jeunes restant en formation, les 55-90 ans et plus dans des structures occupationnelles.

Si tous ceux qui sont soumis à des travaux pénibles demandent de pouvoir bénéficier de la retraite à 55 ans, on trouve, déjà actuellement, dans le tertiaire, notamment parmi ceux qui éprouvent du plaisir à leur travail, des gens qui se destinent à une deuxième carrière après la retraite, par exemple en tant qu'experts bénévoles, ou conseils. On rencontre également des personnes âgées, en pleine possession de leurs moyens, encore capables d'initiatives et qui ont envie de « rendre service », d'être « au service de... » envie qui peut rencontrer des besoins que la société n'est pas toujours en mesure de rémunérer. Ces personnes peuvent effectuer des prestations, devenues nécessaires avec l'évolution des modes de vie, et auxquelles il est économiquement impossible d'affecter des adultes productifs.

Des personnes âgées actrices du service public ?

Le « bénévolat » associatif auquel participent de nombreux retraités, est infiniment plus développé dans les pays du nord de l'Europe qu'en France. La Grande Bretagne par exemple, a mis en place un service qui a pour fonction d'aider les usagers à trouver des solutions à leurs problèmes administratifs. Ce service, organisé en bureaux, regroupe 27 000 personnes dont 90 % de bénévoles. 31 % ont entre 55 et 64 ans, 21 % plus de 65 ans. Il n'y a pas de limite d'âge. Il fournit des conseils gratuits, confidentiels et impartiaux à toute personne confrontée à un problème de racisme, de sexualité, d'incapacité, etc. En 1994-95 plus de cinq millions de personnes y ont eu recours, c'est-à-dire 14 % de la population de l'Angleterre et du Pays de Galles. Pour faire partie de ces bureaux une formation de 100 à 150 heures est requise. Un minimum de six heures par semaine est exigé. Outre le service rendu à l'ensemble de la population ce type d'activité permet aux personnes qui souhaitent s'y investir de réduire progressivement leur activité sociale, sans se trouver confrontées à la rupture brutale causée par le passage de l'activité à l'inactivité.

Des fonctions utiles, susceptibles de régénérer un lien social que l'on dit défaillant ne manquent pas. Dans le cadre de prestations faites par les personnes âgées auprès de plus âgées on peut citer un cas, existant également en Grande-Bretagne, celui de l'accompagnement des mourants. Pierre Philippe Druet écrit ⁷ « je ne prendrai qu'un exemple, dans un domaine que je connais bien, celui de l'accompagnement des mourants. Dans les hospices anglo-saxons, ces institutions admirables spécialisées dans les soins aux mourants, les vieillards sont les meilleurs accompagnants : leur grand âge leur donne une sérénité contagieuse et une indulgence devant laquelle on se sent comme requis d'être soi-même. On peut imaginer maints exemples parallèles, de la garde des enfants malades qui ne peuvent aller à la crèche jusqu'au conseil

aux couples en difficulté. Aucune de ces tâches n'est une sinécure, aucune n'est un luxe inutile. Dans chaque cas il s'agit de prestations qui sont devenues nécessaires avec l'évolution de notre mode de vie et auxquelles il est économiquement impossible d'affecter des adultes productifs. **L'important est de voir que, de la sorte, on reconnaît aux vieillards un rôle social effectif et spécifique.** Ce qui n'est pas le cas quand on les parque dans des clubs où ils apprennent à travailler le raphia ou à jouer au bridge ». Les bénévoles qui font de l'aide aux mourants, outre leur aide effective à une population ciblée, jouent un rôle auprès des professionnels de la santé à qui ils apportent une autre vision de leurs patients. Ils jouent un rôle auprès du public et auprès des professionnels, et transformant, ce faisant, le service public lui-même.

D'autres activités encore, sont possibles pour les personnes ayant dépassé l'âge de la retraite dans le cadre d'un **tertiaire relationnel** : les grands-mères occasionnelles, les marraines du mercredi, les petits dépannages pour les personnes âgées, le soutien aux jeunes en difficulté et au chômage ; la lutte contre l'illettrisme des jeunes ayant effectué une mauvaise scolarité; etc.

Les personnes moins attirées par une fonction mettant directement en jeu la relation affective pourraient également avoir une fonction sociale utile, mal prise en compte actuellement, celle d'opérateur de la vie locale voire co-producteur de services urbains. **A la « vie active » organisée autour des lieux de production - usines, bureaux, syndicats,... - pourrait alors succéder une « vie retraitée », organisée autour du lieu de résidence, contribuant à la démocratie locale, au lien social, à l'élaboration d'une forme de citoyenneté liée au territoire.**

Michel Conan cite plusieurs expériences faites dans les pays nordiques de prise en charge directe de la démocratie locale par

7. Colloque " Populations âgées et révolution grise ".

les habitants ou de coproduction de services urbains. Ces expériences ont jusqu'à présent connu des réussites plus ou moins éphémères, l'investissement dans le local pouvant entrer en conflit avec les services publics locaux ou au contraire contribuer à une meilleure adaptation entre services publics locaux, services de proximité et évolution des besoins des populations auxquels ces services s'adressent. Elles laissent entrevoir les difficultés mais aussi les apports possibles d'une telle fonction.

Si de telles activités se mettaient en place, se poserait le problème de la localisation et de la temporalité de ces fonctions. L'activité après la retraite s'organise-t-elle plus volontiers à partir de territoires restreints :

quartier, ville, agglomération, ou de missions ponctuelles, délocalisées ? autour de localisations ou de temporalités restreintes ? S'organise-t-elle plus volontiers autour des lieux de vie liés à la profession antérieure ou à l'origine géographique d'un des membres d'un couple ? de temporalités indépendantes des rythmes scolaires (des petits enfants) ou en concordance avec ces rythmes ? Comment se met en place un réel « temps choisi » pour ceux qui n'ont pas à subir le couperet de ses aléas financiers ? Une meilleure connaissance de la manière dont fonctionne déjà actuellement le bénévolat des retraités en France et dans d'autres pays est source d'informations sur un fonctionnement plus généralisé des expériences actuelles.

Apport de temps libre ou du « passé » ?

Dans un tel schéma les personnes âgées deviendraient « actrices » d'un service public, au sens large du terme, d'un service à rendre au public, quelles que soient les structures dans lesquelles s'inscrivent ces services: bénévolat, associations ou simple citoyen. Ce pourrait être une réponse à des besoins non satisfaits dans notre société et au sens à donner à la vieillesse, à l'intégration des personnes âgées et à la cohésion inter-générationnelle.

Dans les exemples précédents, l'apport que pourraient faire les personnes âgées à la société est celui de leur temps libre. On pourrait aussi imaginer un apport spécifique des personnes âgées à la vie sociale : celui de **la transmission de l'expérience, des savoir, de la mémoire** ; de la transmission du passé, des événements et des lieux ; de la transmission politique et syndicale ; c'est-à-dire une coopération à la reproduction de la société.

En ce domaine, l'Éducation Nationale mais aussi les divers lieux et instances qui regroupent des jeunes, pourraient accueillir des personnes qui, comme le fait Lucie Aubrac à propos de la résistance, viendraient témoigner de moments forts et structurants de notre vie commune, significatifs de nos valeurs. Ces témoignages contribueraient non seulement à enrichir et illustrer les enseignements dispensés par ailleurs, mais aussi à faciliter les passages de « territoires » entre générations.

Dans un autre domaine, celui de la recherche d'emploi et de la préparation à la vie active, les plus âgés pourraient jouer le rôle de tuteurs ou de parrains, en apprenant aux jeunes à rédiger un curriculum vitae, à s'exprimer lors d'un entretien, à savoir se présenter en réponse à une offre d'emploi. Cependant, on ne peut nier le fait qu'un tel schéma entraîne le risque que des retraités se substituent à des actifs. Ce qui crée la nécessité d'une régulation entre le secteur privé et le bénévolat associatif.



Des politiques et des services publics associés

La mise en place de passerelles entre la vie active dans l'emploi et la vie active bénévole suppose des politiques publiques et des services publics. A cet égard, plusieurs pistes apparaissent possibles :

- une politique novatrice de promotion de l'emploi à temps partiel pour les salariés plus âgés désireux de s'investir dans une activité d'utilité publique; politique qui ménagerait leurs revenus actuels et leur retraite future;
- des possibilités de départ en retraite «en biseaux», préservant les droits à l'intégralité des rémunérations futures ;
- un accès à la formation, sur le temps de travail, pour le recyclage vers de nouveaux champs d'activité à la retraite ;
- une information, faite à l'intérieur des entreprises sur l'activité sociale post-retraite;
- une organisation susceptible de mettre en relation offre d'activité d'utilité publique et demande potentielle des retraités ;
- un système d'information généralisé, connu et accessible à tous sur les retraites

ainsi que sur l'ensemble des problèmes liés au vieillissement et sur les relais publics, privés et associatifs existants.

La mise en place d'une politique novatrice en matière d'emploi à temps partiel ou de départ à la retraite «en biseaux» dépend de politiques nationales du travail et de l'action sociale. Par contre, **un système généralisé d'information sur le vieillissement et sur les relais associatifs est une mission de service public nationale, qui pourrait se décliner territorialement autour de bassins de vie et qui pourrait être prise en charge par le public, le privé, l'associatif ou un système mixte. L'offre d'activités d'utilité sociale après la retraite appartient, déjà actuellement à des opérateurs associatifs.** La régulation entre le secteur privé et le bénévolat pourrait relever d'organismes locaux comprenant élus, syndicats ouvriers, organismes consulaires et associations de retraités.



Service public, économie, société civile, agents des services publics

Une telle vision pose plusieurs questions. Celle du rapport entre le fait économique et la société civile d'abord. Toute fonction doit-elle être couverte par de l'économie - on est alors dans la société « tout économique » - ou entre-t-on dans un système mixte où les fonctions, quelles qu'elles soient, y compris des fonctions d'entreprise, pourraient être couvertes partiellement par du travail salarié, et partiellement par la contribution du citoyen ?

Autre question, celle de l'acceptation par les agents du service public d'une modification de leur rôle et d'une ouverture des services à l'apport de bénévoles. Une

modernisation des services publics ayant pour objectif une amélioration des services rendus aux usagers, clients, citoyens, peut nécessiter des restructurations profondes de services. Celles-ci ne seront facilement acceptées que si elles s'accompagnent d'avantages pour les personnels de ces services et de relations nouvelles et claires entre agents et usagers. Il y a là une manière inhabituelle aujourd'hui de voir l'avenir des sociétés développées et de construire un devenir commun de manière concrète et solidaire. C'est aussi une chance à saisir pour renouveler les conceptions du service public.





Radioscopie des plus de cinquante ans

Article paru dans la revue de la MGEN en octobre 1997

Associée à la tranquillité pour les uns, nécessairement ouverte sur la vie sociale et culturelle pour d'autres, parfois synonyme de repli sur soi, la retraite est très diversement vécue. Panorama de six types de retraités.

Dans moins de trois mois, Jean-Claude sera en retraite. Pour ce salarié qui a passé près de trente ans de sa vie professionnelle dans une grande entreprise publique, cette étape ne peut que s'accompagner d'une profonde transformation du quotidien. « Depuis plus de trente-cinq ans, ma femme et moi vivons au rythme séquencé métro-boulot-dodo. Comme la grande majorité des habitants de la région parisienne, nous ne profitons que trop rare-

ment de l'intense activité culturelle de la capitale. Le week-end, les cinémas sont pleins, les salles d'expo bondées et il faut réserver des semaines à l'avance si l'on veut aller au théâtre. Surtout, la fatigue accumulée tout au long de la semaine dans les transports en commun vous ôte l'envie de sortir »

Pour Jean-Claude, la retraite doit s'accompagner d'un nouveau mode d'existence, placé sous le signe de la sérénité : de longs séjours dans sa maison de campagne, en Bretagne, entrecoupés de « semaines culturelles » dans la capitale. Il compte aussi profiter pleinement de ses quatre petits-enfants, âgés de trois à treize ans, notamment durant les vacances scolaires, en jouant les « baby-sitters ».

Boulimie d'activités

A l'opposé de cette vie paisible, d'autres préfèrent une activité intense. Tel est le cas de Monique, retraitée depuis bientôt un an. Célibataire, cette ancienne comptable a décidé de mettre à profit son expérience au sein de différentes associations humanitaires. Elle a également repris des cours de musicologie et d'histoire de l'art, deux de ses passions délaissées durant les longues années de sa vie professionnelle. Elle court les musées, organise des sorties-spectacles avec ses amies, et s'offre quatre à cinq semaines de « vacances » pour partir à la

découverte des plus beaux coins de France. « Certains de mes amis pensent que je devrais m'économiser un peu. Ils craignent que cette boulimie d'activités ne serve qu'à cacher une trop grande solitude. C'est peut-être un peu vrai, je ne le nie pas, mais j'ai tellement rongé mon frein durant ma vie professionnelle qu'aujourd'hui, j'ai envie d'en profiter au maximum. Qui sait de quoi demain sera fait ? »

Deux façons d'être opposées, qui nous donnent une idée de la diversité des modes de vie des cinquante ans et plus.

Les retraités en six portraits

Une diversité soulignée ces dernières années par les différentes études qui leur ont été consacrées. L'une d'elles, intitulée « Le pouvoir et le rôle économique des plus de 50 ans », réalisée par le Crédoc, a déterminé six catégories de retraités¹, plus ou moins optimistes face à la vie.

● Le premier groupe, dénommé « **Le bonheur par la vie associative** », rassemble 29% des cinquante ans et plus. Il est composé en grande majorité par de jeunes retraités, bien souvent anciens cadres qui se sentent à l'aise financièrement. Vivant le plus souvent en couple, ils

1. Cette répartition a été élaborée à partir de l'enquête Séniorscopie-Notre Temps, "100000 retraités prennent la parole", publiée dans Séniorscopie n°27, avril 1996.



n'hésitent pas à se déclarer heureux. 41 % d'entre eux exercent des responsabilités associatives et se sentent utiles, tant pour leur famille que pour l'ensemble de la société. Ils rejettent l'idée d'un ghetto de retraités et multiplient les contacts avec des personnes de tous âges. Très sensibilisés à la question du chômage, ils se déclarent prêts à aider financièrement leurs proches, à consommer plus, à soutenir les associations de chômeurs ou de lutte contre l'exclusion, voire à payer un peu plus d'impôts.

- « **Les aînés heureux** » (18 % des plus de cinquante ans) forment un groupe plus âgé que le précédent et plus varié sur le plan socio-professionnel. Ces retraités s'estiment eux aussi heureux et utiles. Ils croient à la transmission des valeurs, des souvenirs et du savoir professionnel. Ils se déclarent très ouverts à une éventuelle majoration des impôts liée à la lutte pour l'emploi.

- 16 % des plus de 50 ans se retrouvent dans le groupe « **des retraités actifs, mais inquiets** ». Il est majoritairement composé de personnes de moins de 70 ans qui perçoivent environ les deux tiers des revenus de leur activité et sont fortement engagées dans la vie associative. Souvent confrontées à une situation de chômage d'un de leurs proches, elles sont aussi inquiètes sur l'avenir de leur retraite.

- Le quatrième groupe est constitué de « **retraités qui s'ignorent comme tels** » (15 % des plus de 50 ans). Il rassemble une majorité de femmes quinquagénaires et

sexagénaires qui, n'ayant pas exercé d'activité professionnelle, ne s'identifient pas au monde des retraités. Les personnes qui composent ce groupe se disent plutôt heureuses et aiment la compagnie des gens plus jeunes.

- Les « **personnes découragées et déprimées** » regroupent 12 % des plus de 50 ans. Les femmes âgées constituent les deux tiers de ce groupe. Dans plus de la moitié des cas, elles vivent seules et disposent de revenus modestes. Elles se sentent marginalisées et inutiles, estimant que leurs conditions de vie actuelles sont moins bonnes que celles de leurs enfants. Elles préfèrent la compagnie des gens de leur âge et ne s'estiment pas heureuses.

- Le dernier groupe identifié est composé « **d'individus âgés solitaires, mais pas malheureux** » (soit 10 % de la population étudiée). Plus de 57 % de ces personnes préfèrent exécuter seules leurs activités quotidiennes, mais cette solitude ne constitue pas pour elles un fardeau. Il s'agit essentiellement de femmes âgées, qui, dans 25 % des cas, n'ont ni enfants ni petits-enfants. 87 % d'entre elles se déclarent pourtant heureuses.

Ces « portraits » font apparaître qu'entre les jeunes retraités, très ouverts sur l'extérieur, et les plus âgés, nettement plus repliés sur eux-mêmes, existent divers types d'existence. Mais malgré ces modes de vie très différents les uns des autres et de grands écarts de revenus, la majorité des retraités sont satisfaits de leur existence.



Données chiffrées

Le vieillissement démographique

29,7 %, telle était en 1996 la part des plus de 50 ans dans la population française. Ce pourcentage devrait atteindre 39,7 % en 2020 et 45,4 % en 2050.

Le pouvoir économique des seniors

1568 milliards de francs, soit 43 % du revenu des ménages français avant impôts, ont été perçus par les plus de 50 ans en 1994. Ces derniers détiennent également la moitié du patrimoine net de ces mêmes ménages, ce qui représente près de 8 812 milliards de F.

Vacances et tourisme

51,4 % des cinquante ans et plus déclaraient, en 1985, être partis en vacances au cours des douze derniers mois; en 1995, ils étaient 59,8 %. Les seniors occupent donc une place de plus en plus importante sur le marché du tourisme. Le taux de départ en vacances des 50-59 ans est aujourd'hui supérieur à celui de l'ensemble des Français, tous âges confondus. Ce taux diminue un peu pour les 60-69 ans, avant de chuter significativement après 70 ans.

Solidarité inter générationnelle

Un couple de retraités sur trois vient régulièrement en aide à ses enfants et petits-enfants. A plus de 60 ans, un ménage consacre en moyenne 6 % de son revenu à ses descendants.





Les personnes âgées dans le Rhône

Chapitre élaboré à partir d'extraits du dossier INSEE
Rhône-Alpes, N° 96 de janvier 1995.

Le Rhône parmi les autres départements

Une analyse de l'ensemble des départements français montre qu'il existe des divergences géographiques notables dans la composition par âge des populations. Les grandes agglomérations urbaines et le nord-est de la France ont généralement une population un peu plus jeune. Les départements du Centre et du Midi ont par contre une proportion de « 60 ans et plus » nettement plus élevée. Ces différences s'expliquent plus particulièrement par :

- l'influence de la fécondité : la France âgée correspond à la France la plus malthusienne
- les migrations qui jouent un rôle important, soit parce que le départ de jeunes adultes en quête d'un emploi (cas du Limousin), accroît la proportion des personnes de plus de 60 ans du département de départ, soit parce que l'arrivée de retraités (cas des Alpes-Maritimes) contribue au renforcement quantitatif de cette tranche d'âge dans le département d'installation.

Comparativement à l'ensemble des autres départements, **le Rhône apparaît comme un territoire où les plus de 60 ans sont moins nombreux qu'ailleurs** : ils représentent 17,7 % de la population (contre 20 % au niveau national). Ils sont relativement peu âgés : 27,3 % d'entre eux n'ont pas atteint leur soixante-cinquième anniversaire (26,0 % dans l'ensemble des départements).

Leur taux d'activité est supérieur à la moyenne française : 22% des habitants de 60 à 64 ans du Rhône travaillent encore, contre 18,2 % en France.

Le niveau d'instruction des rhodaniens âgés est, comme dans l'ensemble de la population, plus élevé : 37 % des personnes de plus de 60 ans déclaraient en 1990 n'avoir aucun diplôme, contre 43 % en France.

Par les caractéristiques de sa population âgée, le Rhône apparaît comme un département très proche des départements urbanisés de la première couronne parisienne (Yvelines, Essonne, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Val-d'Oise).



Histoire, présent et avenir

Le Rhône abrite 266 000 personnes de 60 ans ou plus

De 1962 à 1990, la population rhodanienne s'est accrue de 400 000 personnes (+35 %). Dans le même temps le nombre d'hommes et de femmes ayant dépassé la soixantaine augmentait de 80 000 (+ 41 %). Le poids de la population âgée dans le département augmente donc. Par rapport à la moyenne nationale (20%) ou régionale (19%), le Rhône apparaît néanmoins comme relativement jeune : 17,7 % des habitants seulement ont dépassé la soixantaine.

Le vieillissement de la population va s'amplifier

Les projections de population réalisées sur le Rhône après le recensement de population montrent que dans un département qui pourrait compter 1,6 millions de personnes en 2015, les « plus de 60 ans » seraient au nombre de 370 000 (soit 100 000 de plus qu'aujourd'hui). Leur importance dans la population serait alors de l'ordre de 22 %, soit presque autant que celle des jeunes de moins de 20 ans.

Le grand âge prend une place spécifique

24 500 personnes ont dépassé 85 ans dans le département. Cette population a été multipliée par trois depuis 1962. Même si elle pouvait se stabiliser temporairement à l'occasion de l'arrivée des classes nées entre 1914 et 1918, le développement de cette tranche

d'âge pose des problèmes spécifiques : isolement, perte de l'indépendance, maladie, etc. Il devient de plus en plus nécessaire de ne pas décrire globalement « les personnes âgées de 60 ans et plus », mais d'analyser la situation de cette population en fonction des problèmes liés à chaque tranche d'âge.

Part des femmes dans la population âgée en 1990 (en %)

Département du Rhône

	60-64 ans	65-69 ans	70-74 ans	75-79 ans	80-84 ans	85 ans et plus	tous âges
population totale	72.820	63.152	37.232	37.912	30.860	24.528	1.509.593
femmes	38.564	34.836	21.780	24.004	20.956	18.408	780.683
% femmes	53.0	55.2	58.5	63.3	67.9	75.0	51.7

Source : Recensements de la population - Sondages

NB: L'exploitation par sondage des résultats du recensement est susceptible de donner des résultats légèrement différents de ceux des exploitations exhaustives.

Projections de population

Département du Rhône

	60 ans et plus	75 ans et plus	tous âges	Évolution (1990=100)		
				60 ans et plus	75 ans et plus	tous âges
1990	252.000	89.000	1.507.000	100.0	100.0	100.0
1995	275.000	82.000	1.545.000	109.1	92.1	102.5
2000	290.000	97.000	1.580.000	115.1	109.0	104.8
2005	307.000	114.000	1.608.000	121.8	128.1	106.7
2010	341.000	129.000	1.628.000	135.3	144.9	108.0
2015	367.000	135.000	1.641.000	145.6	151.7	108.9
2020	389.000	141.000	1.649.000	154.4	158.4	109.4

Source : Recensement de la population 1990 - Modèle Omphale



Vivre seul ou entouré

L'isolement des personnes âgées est élevé dans le Rhône

79 000 personnes âgées de plus de 60 ans vivent isolées dans le Rhône, soit 31 % des personnes de cette tranche d'âge. La solitude des « plus de 60 ans » est plus importante qu'en moyenne régionale (29 %) ou nationale (28 %).

Le taux « d'esseulement » s'accroît avec l'âge sous l'effet de la mortalité: de 18 % entre 60 et 64 ans, il passe à près de 50 % au-delà de 75 ans.

La solitude est néanmoins un phénomène qui décroît en importance relative depuis 1982, à cause de l'arrivée aux âges élevés

d'un nombre plus important de couples complets (les deux conjoints survivants), sauf aux très grands âges.

La solitude des « plus de 75 ans » est particulièrement élevée et s'accroît

Au-delà de 75 ans, en effet, la solitude frappe environ une personne sur deux. Elle est un peu plus développée qu'au niveau national où 42 % des personnes concernées sont solitaires.

Jusqu'à 74 ans l'isolement des personnes âgées est plutôt en recul depuis une dizaine d'années. En revanche, on observe, depuis 1982, une accentuation du phénomène de solitude des plus de 75 ans.

Plusieurs raisons peuvent être avancées à cet accroissement de l'isolement des personnes très âgées : la faculté de ces personnes à vivre plus longtemps, plus longtemps en bon état de santé, l'accroissement des services à domicile, etc.

Jusqu'à 74 ans, la vie en couple est la situation la plus fréquente

153 000 Rhodaniens de plus de 60 ans vivent en couple (60 % de la population). Ce mode de vie décroît avec l'âge. Il concerne les trois quarts des personnes entre 60 et 65 ans, mais seulement 40 % au-delà de 75 ans. Ce taux est inférieur à la moyenne régionale : 65 % des personnes de 60 ans ou plus vivent en couple en Rhône-Alpes. Les progrès de l'espérance de vie permettent de penser que la solitude dans la vieillesse apparaîtra de plus en plus tardivement.

Une personne âgée sur dix vit en communauté

22 000 personnes âgées environ (9 % de la

population), bien que seules dans la vie (ayant perdu leur conjoint ou n'en ayant jamais eu), ne vivent pas isolées pour autant: elles sont hébergées dans une famille ou se sont regroupées. Ce type d'existence est un peu plus fréquent dans le Rhône que dans l'ensemble de la région (6 %). Son importance s'affaiblit depuis 1982. Il est plus développé après 75 ans (12 % de la population pour le département).

Dans la plupart des cas, il s'agit d'une situation où la personne âgée vit dans le même logement que l'un de ses descendants, que celui-ci ait une famille ou non : c'est la situation de 12 000 personnes dans le Rhône environ dont 8 000 personnes de 75 ans et plus. Ce phénomène est en régression, soit que les personnes vivent plus longtemps seules, soit que la disparition de leur propre couple par le décès du conjoint intervienne plus tardivement.

Personnes de 60 ans et plus vivant en logement ordinaire dans le département du Rhône en 1990

	nombres de personnes âgées				proportion en % de personnes âgées			
	vivant seules	ne vivant pas seules		total	vivant seules	ne vivant pas seules		total
		vivant en famille	autres cas			vivant en famille	autres cas	
60-64 ans	12.640	54.384	4.220	71.244	17.7	76.3	5.9	100.0
65-69 ans	14.708	42.920	4.316	61.944	23.7	69.3	7.0	100.0
70-74 ans	11.096	22.444	2.748	36.288	30.6	61.8	7.6	100.0
75 ans et plus	40.584	33.244	10.532	84.360	48.1	39.4	12.5	100.0
Total	79.028	152.992	21.816	253.836	31.1	60.3	8.6	100.0

Source : Recensements de population

NB: Au sens du recensement de population la famille s'entend comme un cadre susceptible d'accueillir des enfants. Elle est donc constituée soit d'un couple (marié ou non), et (éventuellement) de ses enfants, soit d'une personne sans conjoint et de ses enfants.



Les personnes âgées en milieu urbain

Les personnes âgées vivent dans les centres-villes et les quartiers anciens.

Parmi les cinq grandes communes du centre de l'agglomération lyonnaise (Lyon, Villeurbanne, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Bron), c'est à Lyon que la proportion de personnes âgées est la plus forte : 21 %.

Cette population habite essentiellement dans le centre-ville (Presqu'île) et les quartiers de la Croix-Rousse, Brotteaux, États-Unis, Fourvière, et Vaise. Dans les quartiers centraux, l'isolement des personnes âgées est élevé : dans le premier arrondissement, près de 45 % d'entre elles vivent seules dans leur appartement.

A l'inverse, certains quartiers sont caractérisés par une faible présence de personnes âgées : Saint Polycarpe (1er), B. Buyer (5ème), Tony Garnier et Vitriolerie (7ème), Industrie-Gare d'eau (9ème).

A Villeurbanne, c'est dans le quartier des Gratte-ciel que la concentration de personnes âgées est la plus forte. En revanche, dans les communes de Bron, Vaulx-en-Velin et Vénissieux on observe dans certains quartiers une proportion de personnes âgées inférieure à 10 % : Terrailon-Nord à Bron, Mas du Taureau, Ecoin sous la Combe, Sauveteurs-Cervelières pour Vaulx-en-Velin, et enfin la ZUP Sud et Ouest de Vénissieux .

Population des ménages et des isolés de 60 ans et plus en 1990

Principales communes du Rhône

Communes	population des 60 ans et plus		Isolés de 60 ans et plus	
	Effectif	% dans la population des ménages	Effectif	% des isolés dans les 60 ans et plus
BRON	6.278	16.8	1.750	27.9
LYON	85.564	21.3	33.427	39.1
VAULX-EN-VELIN	4.113	9.5	1.031	25.1
VENISSEUX	7.774	13.3	2.007	25.8
VILLEURBANNE	22.155	19.7	7.719	34.8

Arrondissements municipaux de Lyon

Communes	population des 60 ans et plus		Isolés de 60 ans et plus	
	Effectif	% dans la population des ménages	Effectif	% des isolés dans les 60 ans et plus
LYON 1 er	5.003	19.1	2.231	44.6
LYON 2 ème	6.415	23.7	2.685	41.9
LYON 3 ème	15.229	22.2	6.075	39.9
LYON 4 ème	7.373	24.7	2.728	37.0
LYON 5 ème	7.730	17.9	2.638	34.1
LYON 6 ème	12.461	26.7	5.124	41.1
LYON 7 ème	9.895	19.5	4.045	40.9
LYON 8 ème	13.472	21.5	4.992	37.1
LYON 9 ème	7.986	17.3	2.909	36.4
TOTAL LYON	86.564	21.3	33.427	39.1

Source : Recensement de la population 1990 (exhaustif)

Les migrations résidentielles

Le déficit migratoire du Rhône est essentiellement dû aux personnes âgées: 10 900 arrivées et 23 400 départs

Les recensements de la population permettent de comptabiliser les flux d'entrées et de sorties d'une zone pendant les périodes intercensitaires. Entre 1982 et 1990, le solde migratoire du Rhône représente la différence entre les personnes arrivées dans le Rhône entre ces deux dates, et celles qui en sont parties.

Ce solde s'élève à - 17 000 pour l'ensemble du département. Il est inégalement réparti selon l'âge. Les sexagénaires (60-69 ans), avec un solde de - 10 000 y contribuent pour près de 60 %. Alors que pour la même période, la différence entre les entrées et les sorties des moins de 60 ans ne s'élève qu'à 4500.

Une mobilité géographique moins importante chez nos aînés

Le solde migratoire donne le bilan des entrées moins les sorties, sans traduire l'ampleur des déplacements entre 1982 et 1990. S'il est vrai qu'en terme de solde, les personnes âgées contribuent au déficit migratoire du Rhône, elles sont moins mobiles que les plus jeunes. Sur 100 personnes de moins de 60 ans habitant le département en 1990, 17 % sont venues de l'extérieur du département entre 1982 et 1990, alors que les immigrants constituent 4 % de la population plus âgée. Pour les

émigrants, la proportion est la même chez les moins de 60 ans, contre 9 % chez les plus âgés. En résumé, les personnes de moins de 60 ans sont beaucoup plus mobiles que leurs aînés, leurs arrivées compensent leurs départs.

Les personnes âgées, en revanche, sont plus sédentaires mais sont plus nombreuses à sortir qu'à venir dans le département.

Les départs en destination de Rhône-Alpes

Les personnes âgées sont deux fois plus nombreuses à quitter le Rhône qu'à y entrer (10 900 entrées contre 23 400 sorties). Elles vont s'installer dans la région Rhône-Alpes pour près de la moitié des émigrants. L'Ain, l'Isère et la Loire sont leurs départements de prédilection.

La Provence, l'étranger (chiffre estimé), le Languedoc et la Bourgogne sont les autres destinations choisies par les personnes âgées. Ce sont des régions situées au Sud de la France, ou peu éloignées du Rhône pour la plupart d'entre elles.

Les arrivées : un quart de retours au pays

Les personnes âgées qui sont venues s'installer dans le Rhône entre 1982 et 1990 proviennent de la région Rhône-Alpes pour plus de 40 % des arrivants (soit 4 000 arrivées). L'Ain, la Loire et l'Isère sont fournisseurs pour près de 3 200 personnes. Plus de 40 % des arrivants sont natifs de la région Rhône-Alpes et le quart du Rhône lui-même.

Les migrations selon l'âge - département du Rhône

Les flux d'entrées et de sorties par âge entre 1982 et 1990

Age	population totale en 90	sortie entre 82 et 90		entrées entre 82 et 90		solde migratoire	
		Effectifs	Taux de sortie	Effectifs	Taux d'entrée	Effectifs	Taux de solde migratoire
Moins de 60 ans	1.243.089	217.584	17.5	213.040	17.1	-4.544	-0.4
60 ans et plus	266.504	23.442	8.8	10.960	4.1	-12.482	-4.7
De 60 à 69 ans	135.972	15.284	11.2	5.100	3.8	-10.184	-7.5
Plus de 70 ans	130.532	8.158	6.2	5.860	4.5	-2.298	-1.8
Total	1.509.593	241.026	16.0	224.000	14.8	-17.026	-1.1

Les sorties vers l'étranger ont été estimées à partir du solde migratoire

Source: Recensement de la population - Sondage au 1/4



Les lieux de naissance des habitants du Rhône en 1990

Age	ensemble des résidents du Rhône	personnes nées en Rhône-Alpes	dont Rhône	personnes nées en métropole hors Rhône-Alpes	personnes nées à l'étranger
Moins de 60 ans	1243.089	847.764	720.823	215.268	180.057
60 ans et plus	266.604	167.572	122.912	54.828	44.104
de 60 à 69 ans	135.972	85.396	65.508	268.80	23.696
de 70 à 79 ans	75.144	46.612	33.404	15.676	12.856
plus de 90 ans	55.388	35.564	24.000	12.272	7.552
Total	1.509.593	1.015.336	843.735	270.096	224.161

Source : Recensement de la population - Sondage au 1/4

Les retraités de l'avenir



Dans le Rhône, comme dans l'ensemble du pays, le vieillissement de la population est inévitable. On peut s'attendre à ce qu'en vingt ans, le nombre de personnes âgées de plus de 60 ans augmente de 100 000 dans le département (de 270 000 à 370 000).

Dès lors, il est important d'essayer de pressentir quels seront les nouveaux problèmes à affronter. La comparaison entre le profil des personnes de 50 à 59 ans en 1982, qui sont entrées dans le champ des personnes âgées durant la dernière décennie, et celui des quinquagénaires de 1990, qui sont ou qui vont entrer dans le même champ, peut fournir un premier élément d'appréciation sur les caractéristiques des « nouveaux retraités ».

Les quinquagénaires de 1990, futurs « nouveaux retraités » se distinguent de leurs prédécesseurs sur plusieurs points essentiels :

- Leur niveau culturel est plus élevé. La proportion des personnes de 50 à 59 ans qui déclarent n'avoir aucun diplôme a chuté de 39,4 % en 1982, à 29,9 % en 1990. Il paraît donc vraisemblable que leurs attentes en matière d'équipements et de services seront plus pressantes.
- L'importance des cadres supérieurs s'affirme. De 8,1 %, ils passent à 10,3 % à l'origine des années 1990. A l'inverse, le déclin des activités industrielles explique le recul du nombre d'ouvriers

- L'extension des systèmes de départ anticipé à la retraite est déjà perceptible : en 1990, 7,2 % des 50-59 ans se déclaraient déjà retraités, contre 4,7 % en 1982.

- Si le taux d'activité des futurs retraités a peu varié (de 73 à 72 %), le nombre de personnes salariées des entreprises privées est en retrait sensible, alors que le nombre de celles qui travaillent dans le secteur public s'accroît.

- L'évolution des situations matrimoniales qui a une influence importante sur les problèmes de solitude aux âges élevés, révèle que le nombre de divorcés s'accroît. La part des personnes mariées est stable aux approches de 79 %. Les autres situations sont en recul. Si ces changements sont encore de faible ampleur, ils laissent présager des modifications plus accentuées à partir de l'an 2000. Le déclin probable du mariage accentuera vraisemblablement les risques d'isolement en fin de vie, pour les célibataires et les divorcés.

- Les progrès de l'accession à la propriété depuis l'après-guerre ont conduit un nombre croissant de « 50-59 ans » à devenir propriétaires de leur logement. 60 % étaient dans cette situation en 1990 (53 % en 1982). On peut voir là l'amorce d'un mouvement de fixation définitive dans le département d'un plus grand nombre de personnes âgées. D'autant plus que la proportion de personnes stables (résidant

dans le même logement entre deux recensements) tend à s'accroître : de 70,9 à 73,2 %. Au total, les années à venir verront l'accentuation des problèmes posés par « le troisième âge » :

- le problème du financement des retraites et des dépenses médicales qui augmentent avec l'âge ;
- les difficultés d'intégration des personnes âgées à la vie sociale ;
- les risques liés à l'isolement croissant et à la dépendance des individus d'un très grand âge.

Parallèlement, il convient de garder à l'esprit qu'à âge égal, le profil des personnes âgées évolue. Il est vraisemblable que les « 60-75 ans » de l'an 2000 seront, plus souvent qu'en 1950, des personnes valides disponibles pour des activités à caractère social. Le vieillissement de la population peut être vécu positivement s'il s'accompagne d'une plus longue autonomie des intéressés et si l'on veille à intégrer utilement et librement les nouveaux retraités dans les activités de leur choix.

Informations diverses

Les taux d'activité professionnelle des 60-64 ans poursuivent leur décroissance ... En France, la poursuite de la décroissance

du taux d'activité entre 60 et 64 ans est plus sensible pour les hommes que pour les femmes.

Taux d'activité - France entière en %

	Femmes 60-64 ans	Hommes 60-64 ans	Hommes tout âge	Femmes tout âge
Mars 1990	21,4	6,7	64,4	46,3
Mars 1997	14,4	16,1	62,3	47,2

Source : Enquête emploi 1990, 1997

Les actifs de plus de 60 ans travaillent plus souvent à temps partiel

En mars 1997, 79 % des hommes actifs de plus de 60 ans travaillent à temps complet contre 61 % des femmes du même âge (niveau France entière). Ces taux sont respectivement de 94,5 % pour les hommes et de 69,1 % pour les femmes, tous âges confondus.

Parmi ceux qui ont un emploi à temps partiel, 4 % des hommes et 11 % des femmes de plus de 60 ans travaillent moins de 15 heures par semaine.

Suicide : le taux de mortalité par suicide s'accroît avec l'âge

Le taux de mortalité par suicide s'accroît avec l'âge. Il est plus élevé pour les hommes que pour les femmes.

Taux de mortalité par suicide

Unité : nombre de suicides pour 100 000 habitants

	Rhône-Alpes		France	
	hommes	femmes	hommes	femmes
55-64 ans	33,5	17,8	39,5	18,5
65-74 ans	43,3	16,0	46,6	19,6
75-84 ans	77,3	16,4	96,7	25,6
85 ans et plus	117,5	24,8	135,9	24,1

Source : Observatoire régional de la Santé en Rhône-Alpes



Biens durables : le lave-vaisselle est encore rare chez les personnes âgées.

Les personnes âgées sont, quel que soit leur âge, presque toujours équipées d'un

téléviseur, d'un réfrigérateur et d'un téléphone. D'autres équipements familiers sont plus rares : machine à laver le linge, lave-vaisselle par exemple.

Proportion de ménages équipés selon l'âge du chef de ménage

	60-64 ans	65-69 ans	70 ans et +	tous âges confondus
Machine à laver le linge	93,5	89,3	77,2	88,4
Lave-vaisselle	28,2	23,5	12,4	31,5

Source : INSEE - Enquête équipement des ménages

Les dépenses de consommation alimentaire déclinent au-delà de 75 ans

Les dépenses alimentaires des ménages s'accroissent en fonction de l'âge du chef

de ménage jusqu'à 75 ans, et décroissent au-delà. Elles deviennent moins élevées dans les ménages âgés.



Dépenses de consommation alimentaire selon l'âge du chef de ménage

Unité : francs par personne et par an

55-65 ans	65-75 ans	75 et plus	tous âges confondus
12 785	13 125	11 355	10 108

Source : INSEE - Enquête consommation alimentaire en 1991.

Loisirs : les personnes âgées partent moins que les autres en vacances d'été

Le taux de départ en vacances d'été décroît

selon l'âge. Il s'est néanmoins amélioré entre 1987 et 1993. Les personnes âgées bénéficient de cette amélioration.

Taux de départ en vacances d'été des Français (en %)

	1987	1993
55-64 ans	49,4	52,5
65-69 ans	40,6	47,5
70 ans et plus	28,0	33,7
Ensemble	54,2	56,7

Source INSEE - Enquête quadrimestrielle de conjoncture auprès des ménages